



ÉTUDE SUR LES IMPACTS DU SECTEUR MINIER SUR LES DROITS DE L'ENFANT

DANS LES ZONES D'EXPLOITATION AURIFÈRE

MALI



ÉTUDE SUR LES IMPACTS DU SECTEUR MINIER SUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES ZONES D'EXPLOITATION AURIFÈRE

MALI

MAI 2022



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	6
Liste des illustrations	8
Liste des abréviations	10
Résumé exécutif	12
1. Introduction	15
1.1 Contexte de l'étude	15
1.2 Objectifs de l'étude	15
1.3 Limites de l'étude	16
1.4 Considérations éthiques	16
1.5 Budget de l'enquête	18
1.6 Comité de pilotage et déroulé de l'étude	18
2. Aperçu général du secteur minier au Mali	21
2.1 Le secteur aurifère au Mali	21
2.2 Aperçu de la chaîne de valeur de l'or au Mali	22
2.2.1 Les étapes de la chaîne de valeur de l'or	22
2.2.2 Les acteurs impliqués tout au long de la chaîne de valeur de l'or au Mali	23
2.3 Le cadre législatif et de gouvernance du secteur minier au Mali	24
2.3.1 Cadre réglementaire des mines industrielles	24
2.3.2 Les défis spécifiques liés à la régulation du secteur artisanal	25
2.4 Les caractéristiques du secteur minier industriel au Mali	26
2.5 Les caractéristiques de l'orpaillage au Mali	27
2.5.1 Aspects économiques	27
2.5.2 L'organisation des sites d'orpaillage et le rôle des femmes	28
2.5.3 Typologie de l'EMAPE au Mali	29
2.6 La responsabilité sociale des entreprises (RSE)	30
3. Approche méthodologique	33
3.1 Domaine et type d'étude	33
3.2 Taille de l'échantillon	33
3.3 Organisation et déroulement de la collecte des données quantitatives	34
3.3.1 Sélection des répondants sur le terrain	34
3.3.2 Administration des questionnaires	35
3.4 Organisation et déroulement de la collecte des données qualitatives	36
3.5 Observations des enquêteurs et accueil des communautés	37
3.6 Aperçu général sur la collecte des données quantitatives	37
3.6.1 Régions et sites enquêtés	37
3.6.2 Planning des enquêtes	45
3.6.3 Profil des répondants	46
3.7 Aperçu général sur la collecte des données qualitatives	48
3.8 Traitement, analyse et présentation des données	53
4. Profils types des ménages, des enfants et des jeunes vivant dans les communautés minières	55
4.1 Profil type des ménages vivant dans les communautés minières	55

4.2 Profil type en fonction du genre des répondant(e)s	56
4.3 Profil type en fonction de l'âge des répondant(e)s	57
5. Analyse des impacts du secteur extractif dans les communautés minières et recommandations de mesures de gestion	59
5.1 Analyse descriptive : caractéristiques démographiques et socio-économiques des communautés minières	59
5.1.1 Origine et migrations	59
5.1.2 Statut matrimonial	61
5.1.3 Niveau d'instruction	62
5.1.4 Occupation	62
5.1.5 Indicateurs socio-économiques	63
5.2 Analyse des paramètres étudiés	65
5.2.1 Travail des enfants	65
5.2.2 Scolarisation	72
5.2.3 Santé	75
5.2.4 Exposition à la violence	83
5.2.5 Limitations de l'accès à la terre et aux ressources	87
5.3 Matrice des impacts du secteur extractif sur les droits des enfants, des mesures d'atténuation et de prévention recommandées, ainsi que des objectifs de l'UNICEF au Mali	89
5.4 Cartographie des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'or au Mali	91
5.4.1 Cartographie au niveau micro	91
5.4.2 Cartographie au niveau méso	97
5.4.3 Cartographie au niveau macro	101
5.5 Conclusion	106
6. Recommandations et plan d'action pour le Consortium TPAE	111
6.1 Cadre d'intervention thématique	111
6.2 Plan d'Action	114
7. Références bibliographiques	122
8. Annexes	124
8.1 Liste des parties prenantes consultées et identification des points focaux du comité de pilotage	124
8.2 Profil des enfants et des jeunes vivant dans les communautés minières	125
8.2.1 Genre et âge	125
8.2.2 Nationalité et origine géographique	125
8.2.3 Scolarisation	126
8.2.4 Activités pratiquées par les répondants en dehors de l'école et des loisirs	127
8.2.5 Secteurs d'activité	127
8.2.6 Temps passé à effectuer les activités autres que l'école et les loisirs	128
8.2.7 Souhaits des répondants concernant le temps dédié à étudier à la maison, dormir et se divertir	129
8.2.8 Implication des répondants dans l'orpaillage	130
Notes	135

AVANT-PROPOS

Identifier et travailler ensemble sur les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant

Depuis l'Empire Mandingue et encore aujourd'hui, le Mali a toujours eu une place privilégiée sur la scène internationale en tant que producteur et exportateur d'or en Afrique.

Ce secteur qui a influencé l'histoire et la culture Malienne, constitue la principale source de l'économie avec 66 pour cent des exportations, et implique le secteur industriel ainsi que le secteur artisanal.

La production d'or au Mali se concentre dans les régions de Kayes (mines de Sadiola, Tabakoto, Yatela, Loulo-Gounkoto, Fekola), Koulikoro et Sikasso (mines de Syama, Kalana, Morila, Kodiéran), localisées au sud-ouest du pays (frontières avec le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire). Ces dernières sont les plus densément peuplées du pays et concentrent l'essentiel de l'activité minière industrielle d'une part, et de l'orpaillage d'autre part. Cette filière est une source de revenus essentielle pour les populations, mais elle comporte aussi des risques considérables en termes d'impacts environnementaux, sanitaires et sociaux, notamment sur les enfants.

C'est dans ce contexte que l'UNICEF et les membres du consortium du projet : « Travail : Pas l'Affaire des Enfants » (TPAE) avec l'appui technique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ont réalisé la présente étude afin de mieux analyser les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation aurifère au Mali, notamment les droits à l'éducation, la santé et la protection contre la violence et l'exploitation par le travail. Cette étude a aussi produit des recommandations et donne des pistes d'action pour protéger les droits de l'enfant dans le secteur minier et impliquer ce secteur en tant qu'acteur de promotion des droits de l'enfant.

Les résultats de cette étude montrent que le secteur de l'industrie minière et de l'orpaillage a des impacts sur les droits des enfants dans les communautés minières au Mali. Ces enfants sont exposés à de nombreux risques de violation de leurs droits, dont les maladies respiratoires, le paludisme, la déscolarisation, l'exposition au mercure, le travail dangereux, les maltraitances et violences et l'exploitation.

Devant cette situation, l'engagement de chaque partie prenante de la chaîne de valeur de l'or est impératif pour protéger les enfants contre les risques de violation de leurs droits et pour promouvoir et contribuer à la création d'un environnement protecteur et ce dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises mais aussi en tant qu'obligataires de droits envers les enfants garçons et filles du Mali.

Au regard des conclusions de cette étude, L'UNICEF et ses partenaires appelons à l'action conjointe des autorités publiques nationales, régionales et locales, du secteur privé, des organisations de la société civile et des organisations internationales afin de prendre chaque partie en ce qui la concerne et à travers un partenariat et une coordination efficace et efficiente, les actions nécessaires pour :

- L'amélioration la protection juridique des enfants travailleurs, et prévenir le travail des enfants à travers la scolarisation, et le maintien à l'école,
- L'appui psychosocial et économique aux familles vulnérables
- Assurer l'accès des enfants et des familles vulnérables aux service sociaux de base, de sante de nutrition et de prévention et réponse aux violences et exploitation
- Le développement économique, social et culturel des communautés abritant des opérations minières et ainsi assurer à chaque enfant de grandir dans un environnement sûr, protecteur et sain où ses droits sont respectés, garantis et protégés.

Remerciements

Ce rapport a été réalisé grâce aux précieuses contributions de nombreuses personnes et donateurs, dont le Gouvernement Néerlandais à travers l'alliance « Travail : pas l'affaire des enfants ». Le rapport a été élaboré sous la supervision du comité de pilotage composé de la Chambre des Mines, de l'Institut National de la Statistique, du Bureau International du Travail, du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants, de Save the Children, du Consortium Travail Pas l'Affaire des Enfants, sous la codirection du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau et de l'UNICEF. Le rapport a également bénéficié des contributions coordonnées d'un large éventail d'acteurs de la chaîne de valeur de l'or. Les équipes du programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fourni des conseils et un soutien technique tout au long de la préparation et du développement de cette étude. Enfin, les consultants de SYNERGY ont collecté toutes les données quantitatives et qualitatives, analysé les résultats et produit les conclusions et recommandations.

Le Ministre des Mines,
de l'Energie et de l'Eau du Mali

Le Représentant de l'UNICEF au Mali

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – Carte du Mali et zone de l'étude	21
Figure 2 – Aperçu de la chaîne de valeur de l'or au Mali	22
Figure 3 – Cartographie des acteurs du secteur aurifère au Mali	23
Figure 4 – Production du secteur extractif industriel par région	27
Figure 5 – Nombre d'enquêtes réalisées par région	38
Figure 6 – Localisation et nombre d'enquêtes réalisées (1/2)	38
Figure 7 – Localisation et nombre d'enquêtes réalisées (2/2)	39
Figure 8 – Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Sikasso)	43
Figure 9 – Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Kayes)	44
Figure 10 – Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Koulikoro)	44
Figure 11 – Calendrier des enquêtes réalisées	46
Figure 12 – Âge des répondants	46
Figure 13 – Genre des répondants	47
Figure 14 – Profil type des ménages vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	55
Figure 15 – Profil type des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	56
Figure 16 – Profil type des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 14 ans et des filles et garçons âgé(e)s de 15 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	57
Figure 17 – Origine des répondant(e)s	59
Figure 18 – Nationalité des répondant(e)s	59
Figure 19 – Zone d'origine des répondant(e)s n'étant pas né(e)s dans le village de l'étude	60
Figure 20 – Temps passé à vivre dans le village d'étude par les répondant(e)s n'y étant pas né(e)s	60
Figure 21 – Origine ethnique des répondant(e)s	61
Figure 22 – Migrations saisonnières des répondant(e)s	61
Figure 23 – Statut matrimonial des répondant(e)s	61
Figure 24 – Niveau d'instruction des répondant(e)s	62
Figure 25 – Activités pratiquées par les répondant(e)s au cours d'une journée typique de la saison sèche	62
Figure 26 – Secteurs d'activité des répondant(e)s effectuant des activités rémunérées ou non	63
Figure 27 – Insécurité alimentaire des ménages	63
Figure 28 – Accès aux soins des ménages	64
Figure 29 – Accès à l'électricité des ménages	64
Figure 30 – Taux d'équipement des ménages	65
Figure 31 – Travail des enfants dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	65
Figure 32 – Proportion des enfants âgés de 6 à 14 ans déclarant avoir d'autres activités que l'école et les loisirs	67
Figure 33 – Temps passé par les enfants âgés de 6 à 14 ans ayant déclaré effectuer des activités autres que l'école et les loisirs	67
Figure 34 – Activités réalisées dans une journée par les enfants interrogés (focus groups)	68
Figure 35 – Activités pratiquées par les filles et les garçons des communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	69

Figure 36 – Activités pratiquées par les enfants et les jeunes des communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro	69
Figure 37 – Ménages ayant déclaré être en insécurité alimentaire	70
Figure 38 – Risques d'exploitation économique et de travail forcé (extraits des entretiens qualitatifs)	70
Figure 39 – Perception des formes de travail des enfants par les communautés	71
Figure 40 – Principales causes du travail des enfants selon les enquêtes qualitatives	71
Figure 41 – Comparaison des taux de fréquentation scolaire dans les communautés rurales et les communautés minières au Mali	73
Figure 42 – Utilisation de la rémunération perçue par les enfants et les jeunes passant du temps sur un site d'orpaillage	74
Figure 43 – Perception du lien entre orpaillage et scolarisation par les communautés et autorités locales	74
Figure 44 – Accès aux soins des ménages vivant dans les communautés minières	76
Figure 45 – Extrait d'un entretien qualitatif concernant les risques sanitaires liés à l'orpaillage	76
Figure 46 – Risques d'accidents sur les sites d'orpaillage	77
Figure 47 – Risques de maladies sur les sites d'orpaillage	78
Figure 48 – Proportion de filles et de garçons impliqués dans le lavage/traitement des minerais	81
Figure 49 – Risques liés à l'utilisation des produits chimiques sur les sites d'orpaillage selon les répondants	81
Figure 50 – Usage de stupéfiants sur les sites d'orpaillage	83
Figure 51 – Risques de violence sur les sites d'orpaillage	84
Figure 52 – Délinquance sur les sites d'orpaillage	85
Figure 53 – Prévalence du risque de violence sexuelle envers les filles sur les sites d'orpaillage	86
Figure 54 – Conflits entre les communautés et les mines industrielles autour de l'accès à la terre	88
Figure 55 – Cadre d'intervention thématique	112
Figure 56 – Temps passé dans le village depuis que les répondant(e)s s'y sont installé(e)s	125
Figure 57 – Scolarisation des garçons âgés de 6 à 20 ans	126
Figure 58 – Scolarisation des filles âgées de 6 à 20 ans	126
Figure 59 – Scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans	126
Figure 60 – Scolarisation des jeunes âgés de 15 à 20 ans	126
Figure 61 – Répondant(e)s n'ayant aucun niveau d'éducation	127
Figure 62 – Répondant(e)s ayant d'autres activités que l'école et les loisirs	127
Figure 63 – Secteurs d'activité des répondant(e)s ayant déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs	128
Figure 64 – Temps passé à effectuer les activités autres que l'école et les loisirs	128
Figure 65 – Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour étudier à la maison	129
Figure 66 – Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour se divertir	129
Figure 67 – Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour dormir	130
Figure 68 – Répondant(e)s déclarant passer du temps sur un site d'orpaillage	130
Figure 69 – Accompagnant(e) des répondant(e)s sur les sites d'orpaillage	131
Figure 70 – Activités pratiquées par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage	131
Figure 71 – Rémunération perçue par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage	132
Figure 72 – Utilisation de la rémunération perçue par les répondant(e)s passant du temps sur un site d'orpaillage	133
Figure 73 – Répondant(e)s déclarant connaître des cas ou avoir subi des difficultés sur les sites d'orpaillage	133
Figure 74 – Types de difficultés connues ou subies par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage	134

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACCOR	Association des Comptoirs et Collecteurs d'Or
AFEMINE	Association des Femmes Minières du Mali
AGC	Artisanal Gold Council
AGG	African Gold Group
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMDC	African Minerals Development Centre
ARDI	Alliance pour la Recherche et le Développement Intégré
ASGM	Artisanal and Small-Scale Gold Mining
ATOPFER	Projet d'Assistance Technique à l'Orpaillage, à la Promotion de la Femme Rurale et des Exploitations de substances minérales à petite échelle
BIT	Bureau International du Travail
CDL	Comité de Développement Local
CNLTE	Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants
CNSCOM-COOP-CA	Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali
COFIL	Comité de pilotage
CPS	Cellule de Planification et de Statistique du secteur mines et énergie
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSREF	Centre de Santé de Référence
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
EMAPE	Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle
ENDA	Environnement Développement du Tiers-Monde
FDL	Fonds de Développement Local
FEMIMA	Fédération des Femmes Minières du Mali
FIDH	Fédération Internationale pour les Droits Humains
FNOM	Fédération Nationale des Orpailleurs du Mali
FOPEM	Association des Fournisseurs et Prestataires de services pour le Secteur Minier
GEF	Global Environment Fund
GRAADECOM	Groupe de Recherche d'Actions et d'Assistance pour le Développement Communautaire
HRW	Human Rights Watch

IGF	Intergovernmental Forum on Mining
INSTAT	Institut National de la Statistique du Mali
IPEC	International Programme on the Elimination of Child Labour
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
NRGI	Natural Resource Governance Institute
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAC	Partenariat Afrique Canada
PAN	Plan d'Action National
PDC	Plan de Développement Communautaire
PDESC	Plan de Développement Économique, Social et Culturel
PGSM	Projet de Gouvernance du Secteur des Mines
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SNEC	Syndicat National de l'Éducation et de la Culture
TDR	Termes de références
TPAE	Travail : Pas l'Affaire des Enfants
UCROM	Union des Comptoirs et Raffineries d'Or du Mali
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOMIN	Union Nationale des Opérateurs Miniers du Mali
WASH	Water, Sanitation and Hygiene



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En pleine expansion, la production d'or au Mali se concentre dans les régions de Kayes (mines de Sadiola, Tabakoto, Yatela, Loulo-Gounkoto, Fekola), Koulikoro et Sikasso (mines de Syama, Kalana, Morila, Kodiéran), localisées au sud-ouest du pays (frontières avec le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire). Ces dernières sont les plus densément peuplées du pays et concentrent l'essentiel de l'activité minière industrielle d'une part, et de l'orpaillage d'autre part, qui représente une part importante du volume d'or extrait au Mali. Cette activité, très répandue, est une source de revenus essentielle pour les populations. Malgré son rôle socio-économique crucial dans ces trois régions, l'orpaillage est une activité mal contrôlée et mal encadrée, souvent informelle, voire illégale, et qui comporte donc des risques considérables en termes d'impacts environnementaux, sanitaires et sociaux.

C'est notamment pour tenter de mieux comprendre la nature et l'ampleur de ces risques que ce travail de recherche a été réalisé. Cette étude est menée dans le cadre du projet « Travail : Pas l'Affaire des Enfants » (TPAE), lancé en juillet 2019 au Mali afin d'œuvrer pour la protection des droits de l'enfant et lutter contre le travail des enfants dans le secteur aurifère et le secteur du coton, sous la supervision d'un Consortium composé des ONG ENDA (Environnement Développement du Tiers-Monde), Save the Children, du SNEC (Syndicat National de l'Éducation et de la Culture) et de l'UNICEF.

Cette étude doit permettre au Consortium, dont l'UNICEF, et aux parties prenantes du secteur minier de (i) mieux caractériser et analyser les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation aurifère au Mali afin de (ii) développer des leviers d'action appropriés pour permettre à chaque fille et garçon de vivre dans un environnement sain et protecteur. L'une des finalités principales de l'étude est d'identifier et de saisir les opportunités de partenariats et de financements, notamment en termes de levée de fonds à l'échelle du pays et à l'échelle internationale.

Il s'agit donc d'une étude transversale sur les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation minière, s'appuyant sur des enquêtes quantitatives et qualitatives focalisées sur le travail des enfants, la scolarité, la santé et les risques d'exposition aux violences pour les enfants vivant dans les zones d'exploitation minière au Mali (voir section 3).



Les résultats de cette étude montrent que les impacts de l'industrie minière et de l'orpaillage sur les droits des enfants dans les communautés minières au Mali sont multiples et les exposent à de nombreux risques, ce qui peut contribuer à des situations alarmantes dans certaines communautés minières (voir sections 4 et 5). Dans ce rapport, le Consultant distingue les risques auxquels sont exposés l'ensemble des enfants de la communauté minière (maladies respiratoires, paludisme, déscolarisation) et les risques, plus sévères, auxquels sont exposés les enfants présents sur les sites miniers (exposition au mercure, travail dangereux, maltraitements et violences, exploitation).

Compte tenu de la complexité des impacts du secteur extractif sur les droits des enfants vivant dans les communautés minières au Mali, agir sur la question des droits des enfants dans ces communautés nécessite d'intervenir de manière transversale et holistique sur plusieurs thématiques complémentaires les unes des autres. Le Consultant propose dans ce rapport un cadre d'intervention thématique (voir section 6). Ce cadre d'intervention est divisé en quatre catégories d'intervention définies à partir de mesures de prévention et d'atténuation, à savoir :

1. produire et partager des données sur les enfants selon leur genre et leur âge dans les communautés minières ;
2. agir sur les causes des impacts sur les droits des filles et des garçons dans les communautés minières ;
3. atténuer les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les communautés minières ;
4. créer un environnement favorable à la sauvegarde des droits de l'enfant dans les communautés minières.

Afin de soutenir le Consortium et les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre les interventions listées ci-dessus et décrites dans ce rapport, le Consultant a développé un plan d'action. Celui-ci constitue un « éventail des possibles » dont les différentes parties prenantes peuvent se saisir afin de mettre en œuvre des actions appropriées pour permettre à chaque fille et garçon de vivre dans un environnement sain et protecteur.



1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En pleine expansion, la production d'or au Mali se concentre dans les régions de Kayes (mines de Sadiola, Tabakoto, Yatela, Loulo-Gounkoto, Fekola), Koulikoro et Sikasso (mines de Syama, Kalana, Morila, Kodiéran), localisées au sud-ouest du pays (frontières avec le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire). Ces dernières sont les plus densément peuplées du pays et concentrent l'essentiel de l'activité minière industrielle d'une part, et de l'orpaillage d'autre part, qui représente une part importante du volume d'or extrait au Mali. Depuis quelques années, l'orpaillage se répand également dans le nord du Mali, dans les régions de Gao et Kidal¹ qui ne sont pas couvertes par la présente étude. Cette activité, très répandue, est une source de revenus essentielle pour les populations. Malgré son rôle socio-économique crucial dans ces trois régions, l'orpaillage est une activité mal contrôlée et mal encadrée, souvent informelle, voire illégale, et qui comporte donc des risques considérables en termes d'impacts environnementaux, sanitaires et sociaux. Les lois et les cadres législatifs existants pour la prévention du travail des enfants et leur protection ne sont pas appliqués. Les enfants, impliqués directement ou indirectement dans l'extraction d'or (creusage, transport, lavage, broyage, traitement des minerais avec des produits toxiques comme le mercure, fourniture de services aux orpailleurs pouvant aller jusqu'à la prostitution, etc.) et/ou vivant dans les communautés minières aurifères, sont particulièrement vulnérables aux impacts de cette activité et aux possibles violations des droits humains associées.

Ce travail de recherche est réalisé dans le cadre du projet « Travail : Pas l'Affaire des Enfants » (TPAE), lancé en juillet 2019 au Mali afin d'œuvrer pour la protection des droits de l'enfant et lutter contre le travail des enfants dans le secteur aurifère et le secteur du coton, sous la supervision d'un **Consortium** composé des ONG ENDA (Environnement Développement du Tiers-Monde), Save the Children, du SNEC (Syndicat National de l'Éducation et de la Culture) et de l'UNICEF.

1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude doit permettre au Consortium, dont l'UNICEF, et aux parties prenantes du secteur minier de (i) **mieux caractériser et analyser les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation aurifère au Mali** afin de (ii) **développer des leviers d'action appropriés pour permettre à chaque fille et garçon de vivre dans un environnement sain et protecteur**. L'une des finalités principales de l'étude est d'identifier et de saisir les opportunités de partenariats et de financements, notamment en termes de levée de fonds à l'échelle du pays et à l'échelle internationale.

Dans cette optique, les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- identifier les **caractéristiques socio-économiques des communautés minières**, leurs besoins, conditions de vie et moyens de subsistance, selon le sexe et l'âge;
- réaliser une analyse approfondie du **profil des enfants (garçons et filles) travailleurs** en fonction de différents critères (âge, sexe, statut migratoire);

1. INTRODUCTION

- identifier, à haut niveau, les **impacts environnementaux** de l'exploitation minière dans les zones étudiées et la manière dont ils affectent les femmes et les hommes;
- analyser le contexte et les enjeux socio-économiques des femmes et des hommes liés au **travail des enfants (garçons et filles)** dans les zones d'exploitation minière (incluant l'orpaillage, mais aussi au-delà), les différents acteurs impliqués ainsi que les impacts négatifs sur le respect des droits de l'enfant;
- analyser l'influence du genre sur ces enjeux et les vulnérabilités spécifiques associées, par exemple en matière de violence (exploitation et abus) basée sur le genre, notamment en s'appuyant sur la perspective de l'enfant;
- analyser les **interactions et relations formelles et informelles** entre les parties prenantes impliquées dans les activités minières (entreprises minières, communautés autochtones locales, exploitants maliens, originaires de la sous-région ou étrangers, autorités publiques et administratives);
- proposer un **plan d'action stratégique** pour maximiser les opportunités d'intervention de l'UNICEF et du Consortium et s'assurer que les impacts négatifs sur les filles et les garçons soient minimisés et atténués, en évaluant les ressources pouvant être mobilisées et en déterminant les axes de plaidoyer les plus appropriés;
- mobiliser des **partenaires** et des **financements** nationaux (auprès des institutions publiques maliennes et des acteurs privés présents au Mali) et internationaux (auprès des comités nationaux de l'UNICEF dans les pays donateurs, notamment nord-américains et francophones, et des bailleurs multilatéraux comme la Banque Mondiale).

1.3 LIMITES DE L'ÉTUDE

Lors de l'enquête de terrain, et malgré une sélection aléatoire des répondant(e)s, les filles étaient généralement plus présentes à la maison que les garçons, et les enfants de 6 à 14 ans étaient plus présents que les jeunes de 15 à 20 ans. Ainsi, les filles en général, mais aussi les enfants (filles et garçons) de 6 à 14 ans, sont surreprésenté(e)s dans les résultats de l'enquête enfant/jeune (ils représentent un peu plus de 50 % des répondants).

Cette limite est à prendre en compte lors de la lecture de ce rapport.

1.4 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Toute activité de collecte de données, d'analyse et de recherche entreprise ou financée par l'UNICEF (y compris les activités menées par des sous-traitants et partenaires individuels ou institutionnels), lorsqu'elle implique des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, doit faire l'objet d'un processus formel d'examen éthique. Cette étude a été menée conformément aux directives pertinentes de l'UNICEF sur les normes éthiques, et conformément aux protocoles éthiques mis en œuvre avec l'appui de l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT). Le rapport initial a été soumis à un comité de révision éthique qui a assuré la protection des droits des sujets de recherche humains, comme décrit ci-dessous :

Volontariat : tous les participants à l'enquête ont accepté volontairement, sans aucune influence et sous aucune contrainte, de répondre à nos questions et de nous fournir l'information recherchée. De ce fait, ils ont pour certains eu le droit d'arrêter l'interview à tout moment, et d'annuler leur participation même après y avoir consenti, et les informations qu'ils auraient communiquées ne sont ni stockées ni synchronisées avec le datamart intermédiaire ;

Non-discrimination : les approches d'échantillonnage dans les deux cas (quantitative et qualitative) ont permis de respecter scrupuleusement le plan d'enquête. Cela étant, aucune personne éligible ne pouvait voir son droit de participation à l'enquête altéré du fait de son appartenance sociale, ethnique, religieuse, à une minorité, ou pour une quelconque autre raison spécifiée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ou ses mises à jour éventuelles. Les restrictions au droit de participation se limitent aux contraintes d'échantillonnage et/ou d'atteinte de quotas ;

Anonymat : l'information collectée auprès des répondants est entièrement anonyme. Aucune information permettant d'identifier le répondant n'a été enregistrée. Les participants ont été encouragés à donner leur avis le plus sincère sur les éléments de l'enquête. Les numéros sur les fiches d'identification ont été collectés dans le but d'enregistrer les informations dans l'algorithme d'enquête, mais ne sont pas stockés dans les datamarts ;

Consentement : tous les participants à l'enquête ont été informés au préalable de l'objet et de l'étendue des questions auxquelles ils ont été amenés à répondre, et ont donné leur accord formel en répondant à un formulaire de consentement éclairé avant de commencer la collecte de l'information. Concernant les mineurs, ils ont eu le droit de donner leur avis sur les sujets qui les intéressent. Leur accord formel de participer à l'enquête a été exigé, en plus du consentement éclairé de leurs parents ou tuteurs légaux avant leur participation ;

Confidentialité : la confidentialité des données collectées a été assurée à tous les niveaux. Dans le cas où les participants étaient amenés à fournir des données à caractère personnel ou des données sensibles, en connaissance de cause et avec leur accord explicite, le traitement de ces données s'est fait en respect de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ces données ont uniquement été utilisées pour les finalités décrites dans le formulaire de consentement éclairé et ont été uniquement conservées à ces fins. Aucun recours à ces données ne peut être fait, après archivage et avant destruction, à des fins autres que celles expressément décrites dans le formulaire de consentement éclairé ;

Non nuisibilité : cette enquête a été menée dans l'intérêt des participants et ne pouvait en aucun cas être nuisible aux répondants, à une communauté ou à la société malienne de manière générale. L'enquête s'est interdit tout traitement d'ordre racial, ethnique, religieux ou lié à une croyance, quelle qu'elle soit, sans l'accord explicite des répondants. Et ce dans le respect total de l'ensemble des composantes de la charte de confidentialité et d'éthique.

1. INTRODUCTION

1.5 BUDGET DE L'ENQUÊTE

Le budget de l'enquête a été estimé à 70 000 USD. Ce coût couvre les grands postes de dépense suivants : coordination centrale et expertise (formation des formateurs, consultants, supervision, réunions et analyse) pour un montant d'environ 30 000 USD; équipement, fournitures et communication pour 20 000 USD; collecte des données pour 10 000 USD; saisie et traitement des résultats pour 10 000 USD. Ce budget a été disponible grâce aux financements du Ministère des Affaires Étrangères (MAE) néerlandais à destination du Consortium TP AE.

1.6 COMITÉ DE PILOTAGE ET DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

Un comité de pilotage (COFIL) a été créé pour suivre cette étude. Il est coprésidé par le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau et l'UNICEF, et est composé des membres du Consortium du projet TP AE ainsi que de l'INSTAT, de la Chambre des Mines, du Bureau International du Travail (BIT), de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants, ainsi que des trois Directions Régionales de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Sikasso, Kayes et Koulikoro et du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Le COFIL est mobilisé à tous les moments clés de cette étude :

- un atelier de présentation des **termes de références** (TDR) de l'étude a été organisé le 1^{er} décembre 2021. Les TDR ont été validés le 6 décembre 2021. Les TDR présentent les objectifs de l'étude et la méthodologie choisie pour les enquêtes quantitatives et qualitatives;
- un **rapport d'étape sur la collecte des données** a été validé par le Consortium TP AE le 14 février 2022 et soumis aux membres du COFIL. Ce rapport présente le déroulé des enquêtes et un aperçu général des données collectées;
- un atelier de présentation du présent **rapport final** au COFIL a été organisé le 4 mai 2022;
- un **atelier de dissémination du rapport** sera organisé par le gouvernement du Mali et l'UNICEF en vue de présenter les résultats clés aux parties prenantes.





2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

2.1 LE SECTEUR AURIFÈRE AU MALI

Particulièrement riche en ressources minérales, le Mali possède d'importantes réserves d'or. L'or représente 95 % de la production de minerais du pays². Selon le dernier rapport de l'ITIE³, le secteur minier représentait environ 8 % du PIB du pays en 2018, 66 % des exportations et plus de 20 % des revenus du gouvernement.

La production aurifère malienne se concentre dans les régions de Kayes (mines de Sadiola, Tabakoto, Yatela, Loulo-Goukoto, Fekola), Koulikoro et Sikasso (mines de Syama, Kalana, Morila, Kodiéran), localisées au sud-ouest du pays (frontières avec le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire)⁴, et regroupe à la fois des activités industrielles et artisanales. Onze mines industrielles ont produit 60 tonnes d'or en 2018⁵, deux mines (SOMILO, Barrick ; Fekola, B2Gold) représentant plus de la moitié de la production.

Figure 1 - Carte du Mali et zone de l'étude



La quantité d'or produite artisanalement est quant à elle plus difficile à estimer, du fait du fort taux d'informalité qui caractérise le secteur :

- les techniciens du Ministère des Mines, de la Chambre des Mines du Mali et de la Fédération des orpailleurs estiment la production artisanale entre **30 et 50 tonnes par an**, sans toutefois pouvoir apporter d'éléments robustes pour appuyer ces estimations⁶;

2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

- Le Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE) d'Or au Mali, élaboré en 2020 conformément à la Convention de Minamata sur le mercure, estime que la production d'or artisanal est de **26 tonnes, dont 23 proviendraient de minerais traités au mercure**. Cette étude a également indiqué que le nombre de creuseurs au Mali serait d'environ **512 605**⁷, dont 298 307 dans la région de Kayes, 162 898 à Sikasso et 51 400 à Koulikoro⁸.

Les sites miniers artisanaux sont répartis comme suit dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro⁹ :

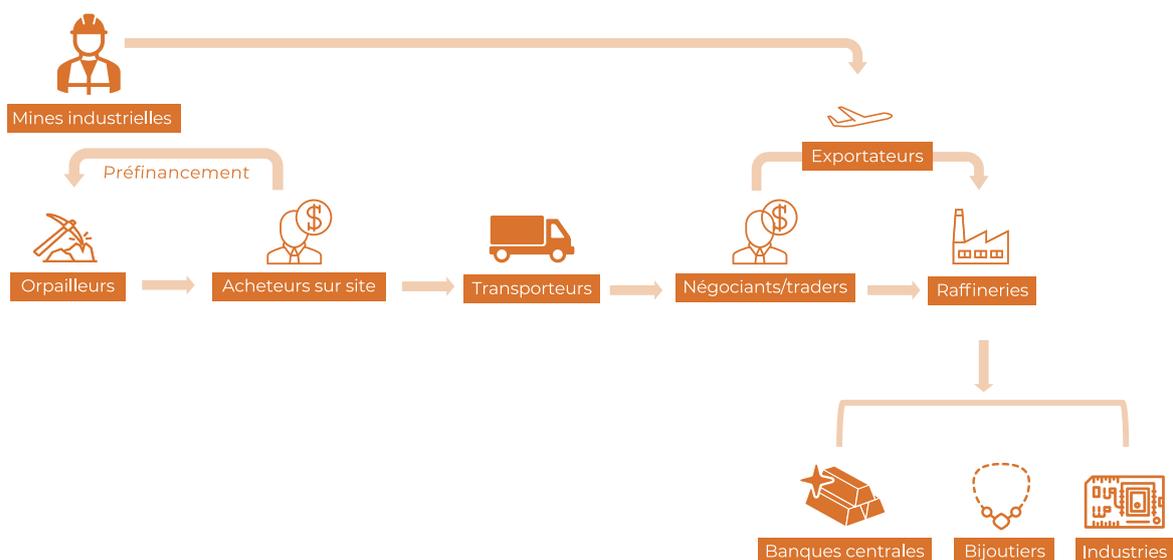
- la région de Kayes compte le plus grand nombre de sites EMAPE actifs au Mali (**104 sites**¹⁰). La plupart des sites sont situés dans la zone de Loulo et presque tous se trouvent dans des concessions minières. La production d'or de l'EMAPE de cette région est la plus importante, soit 72,7 % de la production nationale;
- la région de Sikasso est la deuxième région minière du pays et comptait **92 sites** miniers en 2017¹¹;
- la région de Koulikoro est la troisième région productrice d'or artisanal au Mali avec **32 sites**¹² d'orpaillage (ce qui représenterait environ 8 % de la production nationale).

2.2 APERÇU DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'OR AU MALI

2.2.1 Les étapes de la chaîne de valeur de l'or

Le schéma suivant représente les différents stades de la chaîne de valeur de l'or au Mali, de l'extraction du minerai à son utilisation par le consommateur final.

Figure 2 – Aperçu de la chaîne de valeur de l'or au Mali



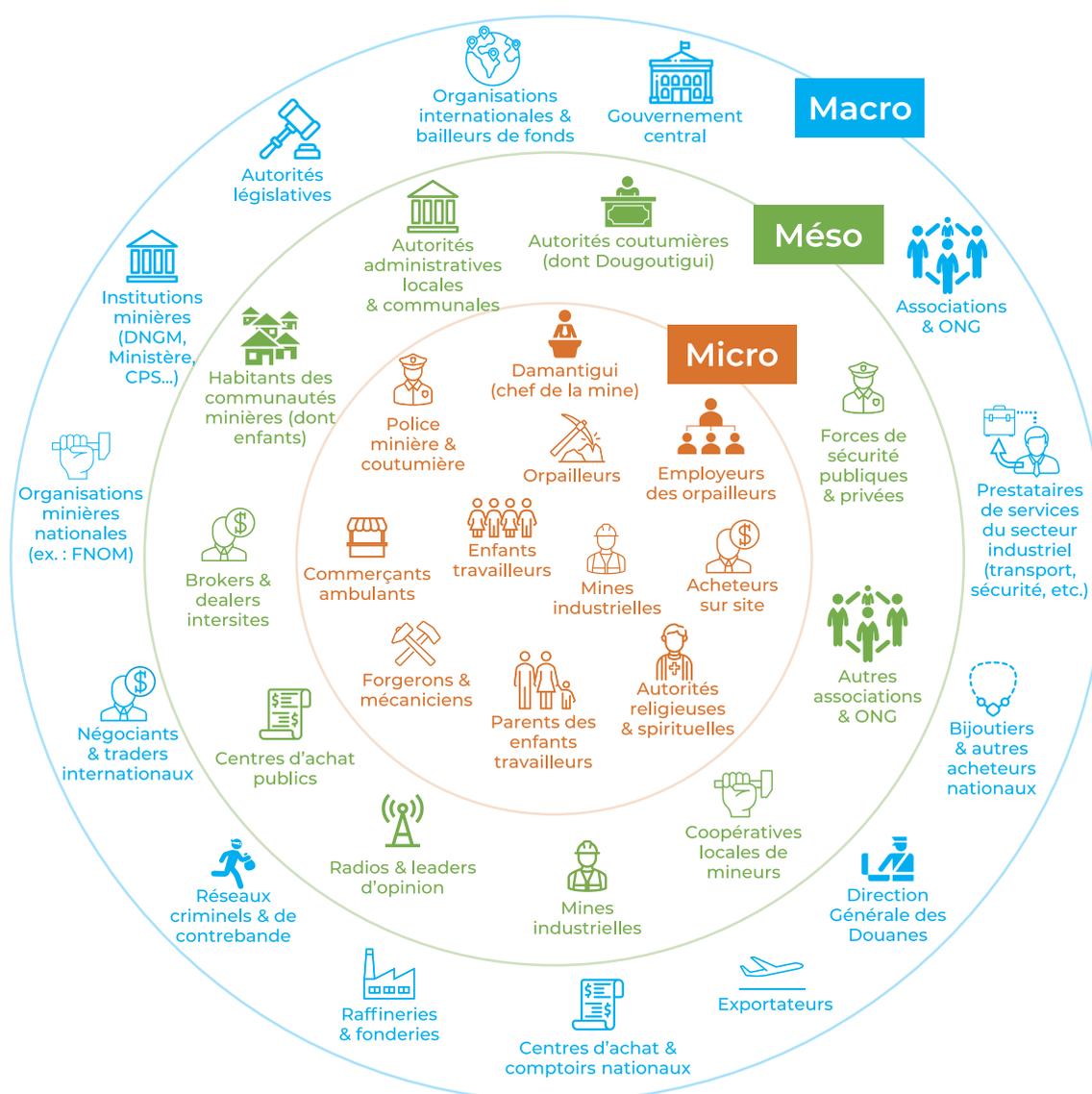
2.2.2 Les acteurs impliqués tout au long de la chaîne de valeur de l'or au Mali

Le schéma suivant présente une cartographie visuelle des parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de l'or au Mali, à différentes échelles (micro, méso, macro) définies ci-dessous.



Le rôle des différents acteurs présentés dans le graphique ci-après ainsi que les enjeux du travail des enfants selon l'acteur concerné (motivations, facteurs socio-économiques et intérêts) et les impacts potentiels sur les enfants sont détaillés dans la section 5.4.

Figure 3 - Cartographie des acteurs du secteur aurifère au Mali



2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

2.3 LE CADRE LÉGISLATIF ET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER AU MALI

2.3.1 Cadre réglementaire des mines industrielles

La Vision du Régime Minier de l'Afrique stipule que «l'exploitation équitable et optimale des ressources minières» en Afrique doit être menée «en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique». Face à cet objectif, l'ITIE souligne de manière générale **l'absence de politiques et de régulations** permettant de faire du secteur minier malien un levier de création de valeur partagée et de développement socio-économique local. La récente révision du Code minier, qui date de 2019¹³, vise néanmoins à améliorer le cadre légal et la gouvernance du secteur extractif.

Le Code minier de 2019 prévoit le renforcement des obligations qui s'appliquent aux entreprises industrielles et au gouvernement en termes de **transparence et de divulgation des informations**, notamment en ce qui concerne l'allocation des titres miniers et des contrats. Un Fonds de Développement Local (FDL), visant à exploiter le potentiel de développement économique local des activités minières, est également créé. Le FDL, qui n'est pas encore opérationnel, sera alimenté par une partie des redevances versées par les entreprises à l'État (20 % seront reversées au FDL) et 0,25 % du chiffre d'affaires des entreprises minières¹⁴.

Les Plans de Développement Communautaire (PDC)¹⁵ des entreprises minières industrielles ne sont pas systématiquement alignés avec les **Plans de Développement Économique, Social et Culturel** (PDESC) des collectivités territoriales où opèrent les mines. Par ailleurs, les enfants ne sont pas identifiés comme des parties prenantes à part entière de ces plans.

Si le Code minier révisé prévoit également le renforcement du cadre légal s'appliquant aux entreprises privées et publiques en termes de **gestion de leurs impacts environnementaux et de réhabilitation des sites**, des écarts non négligeables entre les règles et leur application demeurent. Ainsi, notamment eu égard à des vulnérabilités existantes dans les communautés et à des défis importants dans la gouvernance et le contrôle du secteur¹⁶, il subsiste de nombreux impacts négatifs du secteur minier sur les communautés locales, et notamment sur les enfants (voir notamment la section 5) qui sont susceptibles d'être impactés de manière disproportionnée du fait de leur vulnérabilité unique.

Les **faibles capacités institutionnelles de l'État malien et le manque de coordination entre les différentes entités publiques locales, régionales et nationales** limitent la capacité du gouvernement à gérer efficacement le secteur minier. Ce phénomène est accentué par les menaces sécuritaires qui pèsent notamment sur le nord du Mali.

Selon l'Indice de gouvernance des ressources naturelles élaboré par NRGi (Natural Resource Governance Institute), la gouvernance du secteur minier malien se classe dans la catégorie «**gouvernance faible**», avec un score de 53 sur 100¹⁷. La composante «gestion des revenus» obtient un score satisfaisant, mais **les performances du pays en ce qui concerne la qualité de la gouvernance dans l'octroi des titres miniers, la protection de l'environnement et les conditions générales de gouvernance sont faibles**. Si le secteur minier représente un

potentiel de développement socio-économique important, les **bénéfices réellement perçus par les communautés locales sont limités**. De plus, la faible gouvernance du secteur minier accentue les risques sociaux et environnementaux que les activités extractives font peser sur les communautés locales, notamment les enfants.

2.3.2 Les défis spécifiques liés à la régulation du secteur artisanal

La gouvernance du secteur de l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE) est un défi majeur. Alors que l'orpaillage est un phénomène particulièrement répandu au Mali, le **fort degré d'informalité** des activités artisanales contribue à faire de la régulation et de la formalisation du secteur un objectif prioritaire, objectif associé à une variété d'**enjeux sociaux, économiques et environnementaux**.

Pendant des années, le manque de régulation du secteur aurifère artisanal et la faiblesse relative des taxes sur les exportations d'or ont contribué à faire du Mali une **plaque tournante du trafic d'or en Afrique de l'Ouest**. La vente frauduleuse de minerais produits dans le pays demeure un problème majeur qui limite l'assiette fiscale et donc les revenus publics générés par les activités minières. Selon un rapport de l'OCDE publié en 2018, une grande partie de la production artisanale d'or malienne et une partie de l'or produit dans les pays voisins **sortent frauduleusement** du Mali¹⁸.

Différentes politiques et différents programmes nationaux et internationaux ont été élaborés afin d'améliorer la gouvernance du secteur artisanal et d'encourager sa formalisation, avec des degrés de réussite variables. La liste suivante, non exhaustive, présente plusieurs programmes visant à soutenir la régulation du secteur minier artisanal :

- la Vision du Ministère des Mines sur la problématique de l'orpaillage, à travers le Forum national sur l'orpaillage tenu à Bamako en 2014, sous la haute présidence du Président de la République;
- la stratégie nationale de développement du secteur minier artisanal avec son plan d'action;
- la Convention de Minamata sur l'utilisation du mercure dans le secteur de l'orpaillage, signée en 2013;
- le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM, 2019-2024), financé par la Banque Mondiale, qui envisage de créer deux sites pilotes d'exploitation artisanale, dont l'un à Loulo (Ouest Mali) avec la collaboration de la compagnie Barrick Gold, et l'autre à Kobada (Sud Mali), avec la participation de la société minière African Gold Group (AGG);
- le Projet d'Assistance Technique à l'Orpaillage, à la Promotion de la Femme Rurale et des Exploitations de substances minérales à petite échelle (ATOPFER, 2003-2014), financé sur les fonds PPTTE, en vue d'appuyer la Direction Nationale de la Géologie et des Mines du Mali dans la promotion et l'organisation de l'exploitation minière artisanale au profit des groupements féminins.

2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

En novembre 2020, le Mali a adopté un décret¹⁹ permettant la mise en œuvre du Code minier, qui **interdit le travail des enfants dans les mines d'or artisanales et l'utilisation de mercure, de cyanure, d'acides et d'explosifs**, conformément à l'article 50 du nouveau code. L'article 189.F du nouveau Code minier stipule que les titres miniers seront annulés si une opération minière utilise le travail des enfants ou toute autre pratique qui viole les droits de l'homme. L'article 194 impose des sanctions pour l'utilisation du travail des enfants sur les sites miniers, à savoir 11 jours à 2 ans d'emprisonnement et le paiement d'amendes allant de 1700 à 8500 dollars. Ce décret vise notamment la détermination et la création de «couloirs miniers», jusqu'ici assez peu usités par les orpailleurs.

2.4 LES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR MINIER INDUSTRIEL AU MALI

Plus de **64 tonnes d'or** devraient être produites de manière industrielle au Mali en 2022. Barrick Gold, qui a absorbé Randgold, est de loin le plus grand producteur avec une prévision de 20,8 tonnes pour 2022, suivi de B2Gold avec 18,2 tonnes et de Resolute Mining avec 6,8 tonnes²⁰.

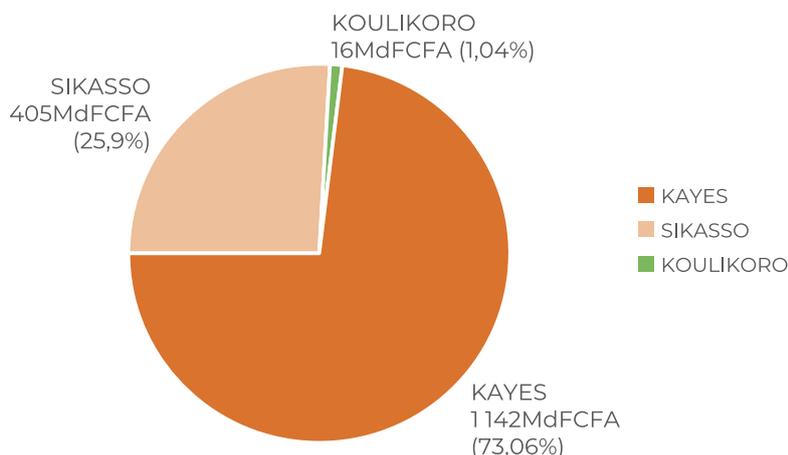
Le tableau ci-après présente un aperçu de la production²¹ (2019) et du nombre d'employés des différentes mines d'or industrielles présentes au Mali.

Entreprise	Mine	Production (kg)	Employés
Exploitation			
Barrick	Mine de Loulo (SOMILO)	23 937	4 500
	Mine de Goukoto (GOUNKOTO)		
B2Gold	Mine de Fekola	14 916	500
AngloGold Ashanti	Mine de Sadiola	4 644	2 000
	Mine de Morila	3 505	
Resolute Mining	Mine de Syama (SOMISY)	2 211	1 500
	Mine de Tabakoroni (SOMIFI)	6 614	
Robex	Mine de Nampala	1 774	600
Endeavour Mining	Mine de Kofi	3 405	200
Faboula Gold	Mine de Faboula	258	200
Société des Mines de Komana (SMK)	Mine de Komana	3 773	300
Exploration			
IAMGOLD	Diakha-Siribaya		
Endeavour Mining	Mine de Kalana		
African Gold Group (AGG)	Mine de Kobada		

La carte ci-après permet de localiser les différents gisements²².

La répartition de la production du secteur extractif industriel par région (en milliards de FCFA)²³ est présentée dans le graphique ci-après. Kayes est de loin la région qui produit le plus d'or au Mali.

Figure 4 – Production du secteur extractif industriel par région



L'Afrique du Sud est le premier pays destinataire des exportations du secteur extractif au Mali en 2019 (49,6 % des exportations). Il est suivi par la Suisse avec un volume de 48,5 %²⁴.

2.5 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ORPAILLAGE AU MALI

2.5.1 Aspects économiques

Le nombre de personnes impliquées dans l'orpillage est difficile à estimer, du fait du fort taux d'informalité qui caractérise le secteur. Selon une étude menée par l'OCDE, **2 %** des Maliens, soit environ **400 000** personnes, travailleraient directement dans l'extraction d'or artisanale et à petite échelle et **10 %** en dépendraient indirectement²⁵. L'African Minerals Development Centre (AMDC) estime quant à lui le nombre de creuseurs au Mali à **1 million**, dont **15 à 20 % de femmes**²⁶. Le Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali – conformément à la Convention de Minamata sur le mercure –, élaboré en 2020, indique que les activités d'orpillage rapporteraient environ **729 milliards FCFA par an, soit 1,23 milliard USD**. Il est également estimé que **le revenu annuel moyen d'un orpailleur est de 5167 USD**. Les revenus annuels générés par les orpailleurs varient dans une fourchette allant de 618 USD à 9904 USD en fonction de la richesse des sites en minerais, de l'ampleur de l'activité, du rôle des orpailleurs dans le site minier et du nombre de jours travaillés par an²⁷. En comparaison, la Banque Mondiale indique que le revenu national brut par habitant²⁸ est de **830 USD**.

Par ailleurs, de nombreuses activités connexes à l'orpillage se sont développées aux alentours des sites miniers comme le commerce, la restauration, la réparation des machines, la vente et le transport d'eau, la forge et le transport. L'activité minière engendre aussi des activités économiques en aval de la filière (affinage, exportation).

2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

2.5.2 L'organisation des sites d'orpaillage et le rôle des femmes

Le secteur aurifère artisanal est d'autant plus difficile à encadrer qu'il repose sur un ensemble de règles et de traditions coutumières. L'organisation des sites d'orpaillage est marquée par un **fort esprit communautaire**, indispensable à l'application de la règle coutumière comme source de droit. Chaque site d'orpaillage est régi par des règles spécifiques, que tout orpailleur accepte d'avance en venant s'y installer²⁹.

Pour défendre leurs intérêts, les orpailleurs se sont aussi organisés en **groupements professionnels**, tels que :

- la Fédération Nationale des Orpailleurs du Mali (FNOM), qui regroupe l'ensemble des orpailleurs du Mali;
- l'Union des Comptoirs et Raffineries d'Or du Mali (UCROM), qui a été créée en 2016 et regroupe les comptoirs d'achat d'or (au nombre de 60 en 2020) et les raffineries (au nombre de 2, à savoir Kankou Moussa Refinery et Marena Gold);
- l'Association des Comptoirs et Collecteurs d'Or (ACCOR);
- l'Association des Femmes Minières du Mali (AFEMINE);
- la Fédération des Femmes Minières du Mali (FEMIMA);
- la Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali (CNSCOM-COOP-CA)³⁰.

Le Code minier stipule que l'exploitation artisanale de l'or et l'orpaillage traditionnel peuvent être exercés par les **détenteurs d'une autorisation** d'exploitation artisanale, matérialisée par la délivrance d'une carte d'orpailleur. Selon la FNOM, 12 000 cartes d'orpailleurs ont été distribuées. Ces cartes sont délivrées exclusivement aux citoyens maliens, mais des dérogations à cette règle existent dans les cas où les pays accordent la réciprocité aux Maliens. Les cartes sont délivrées soit à titre individuel, soit à des groupements, pour une durée de trois ans maximum; elles sont renouvelables pour la même durée. Les droits pour la délivrance ou le renouvellement d'une autorisation d'exploitation artisanale traditionnelle sont de 2 500 à 10 000 FCFA, et les droits pour une exploitation artisanale mécanisée sont de 1 000 000 FCFA. La redevance est fixée à 3 %³¹.

Les personnes chargées de l'**administration et de la gestion des sites** sont les chefs de village, les chefs de site, les imams et les tombolomas, les propriétaires de puits et les financiers. En termes opérationnels, les mines sont dirigées par des chefs d'équipe qui sont parfois assistés d'un secrétaire. Sur les sites, on trouve les creuseurs, les tireurs de cordes, les « souteneurs » (terme local utilisé pour désigner le manutentionnaire de minerai) et les forgerons³².

Si la répartition des tâches sur les sites d'orpaillage est différenciée en fonction du genre, les **femmes jouent néanmoins un rôle majeur dans le secteur de l'EMAPE**. Sur certains sites de Kéniéba ou Kangaba par exemple, les femmes constitueraient plus de 90 % des travailleurs impliqués dans la remontée et le lavage des minerais aurifères³³.

En termes d'**organisation du travail sur les sites**, l'orpaillage suit un modèle établi. Dans une étude sur les mines artisanales au Mali menée en 2001, différents modèles d'organisation ont été identifiés et sont présentés dans le tableau suivant³⁴.

Modes d'organisation des sites d'orpaillage	Caractéristiques
Organisation à l'échelon familial	Lorsque l'exploitation est faite sous cette forme, les gains qui en résultent sont généralement détenus et gérés par le chef de famille.
Organisation en groupe	Dans ce cas, la mine ou le puits d'extraction appartient à l'ensemble du groupe et la production est immédiatement partagée en fin de journée entre tous les membres, conformément aux règles établies par le groupe. Cette forme d'organisation impose une certaine discipline et un respect des principes traditionnels et exige une honnêteté vis-à-vis de soi et envers les autres membres du groupe.
Organisation en coopératives ou associations	Cette forme d'organisation est apparue au cours des années 1990 et regroupe en général 40 à 50 orpailleurs d'un même village qui s'organisent pour exploiter un même site.

2.5.3 Typologie de l'EMAPE au Mali

S'il n'existe pas de définition unanime de l'EMAPE, les critères suivants sont généralement retenus pour caractériser les activités artisanales³⁵ :

- la **dimension physique du gisement** et la continuité ou non des opérations d'exploitation ;
- la **structure organisationnelle** de l'exploitation et son mode de gestion (voir section 2.5.2) ;
- l'**importance de l'investissement** qu'elle requiert et le chiffre d'affaires qu'elle génère ;
- le **nombre et le niveau de qualification des travailleurs** impliqués dans l'unité de production ;
- le **type d'équipement**, le degré de mécanisation et le niveau de technologie mis en œuvre.

Les typologies de mines artisanales dans chaque pays varient en fonction de l'environnement économique général, du développement minier du pays, du degré de l'évolution technique et technologique et, enfin, de la nature des minerais exploités. Au Mali, le Code minier de 2019 **retient les catégories d'activités minières artisanales et à petite échelle suivantes**³⁶ :

- **exploitation artisanale** : toute opération à petite échelle qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou subaffleurant et en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels ou traditionnels, y compris l'orpaillage artisanal :

2. APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR MINIER AU MALI

- **orpaillage** : l'activité à petite échelle consistant à récupérer l'or contenu dans les gîtes primaires, alluvionnaires et éluvionnaires à l'intérieur d'un couloir d'exploitation artisanale par les procédés manuels associant des équipements rudimentaires, sans utilisation de produits chimiques, qui peut être indifféremment appelée orpaillage traditionnel ou orpaillage artisanal ou manuel, le tout désignant la même activité exercée dans un couloir d'exploitation artisanale ;
- **exploitation semi-mécanisée** : toute opération à petite échelle qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou subaffleurant et en récupérer les produits marchands en utilisant une combinaison des méthodes manuelles et des petits moyens mécaniques ;
- **petite mine** : l'exploitation minière de petite taille, permanente, possédant un minimum d'installations fixes, utilisant dans les règles de l'art des procédés semi-industriels ou industriels et fondée sur la mise en évidence préalable d'un gisement. La détermination de la taille est fonction d'un certain nombre de paramètres interactifs, notamment la taille des réserves, le niveau des investissements, le rythme de production, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires annuel, le degré de mécanisation ;
- **exploitation industrielle** : l'exploitation minière dont les activités consistent à extraire et concentrer les substances minérales et à en récupérer les produits marchands par des méthodes et procédés modernes et fortement mécanisés.

À Kayes, Sikasso et Koulikoro, **les sources d'extraction présentes sont de type filonien, alluvionnaire (souvent extrait dans les cours d'eau) et éluvionnaire**. Les filons sont exploités au moyen de puits dont la profondeur varie de 30 à 60 mètres. Pour les minerais de type éluvionnaire ou alluvionnaire, l'extraction se fait par de petits trous d'une profondeur allant de 1 à 3 mètres³⁷. L'exploitation de l'or dans les sites de l'EMAPE au Mali concerne principalement les gîtes alluvionnaires et éluvionnaires.

2.6 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

Il est reconnu que le secteur privé apporte une contribution importante à la mission de l'UNICEF et il est prévu que ce soutien augmente. Les entreprises, les particuliers, les fondations et les organisations non gouvernementales dans ce secteur représentent d'importantes sources de revenus, mais surtout des sources de soutien «non financier» pour l'UNICEF et d'autres partenaires travaillant pour améliorer le bien-être des enfants.

Définition

La RSE est un concept intimement lié au développement durable, qui se définit par la responsabilité des entreprises sur les effets qu'elles produisent. Au sein de l'UNICEF, la RSE est considérée comme «les efforts visant à changer le comportement des entreprises et les pratiques qui affectent les enfants en collaboration avec un éventail de parties prenantes, y compris les entreprises, le gouvernement, la société civile, les enfants et les jeunes».

Principes et normes

Régie par la norme ISO 26000, la responsabilité sociale des entreprises implique la prise en compte des effets des décisions et actions des compagnies dans leurs zones d'opération. En 2010, le Pacte Mondial des Nations Unies a développé dix principes directeurs dans les domaines des droits humains, des normes de travail et de l'environnement ainsi que de la lutte contre la corruption. Mais, compte tenu du fait que les opérations des compagnies peuvent avoir des répercussions durables et irréversibles, notamment sur les enfants, le Pacte Mondial, l'UNICEF et Save the Children ont élaboré en 2012 les « principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant³⁸ », qui offrent un guide pour mieux comprendre et agir de façon spécifique sur les droits et le bien-être des enfants.



3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.1 DOMAINE ET TYPE D'ÉTUDE

Il s'agit d'une étude transversale sur les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation minière, s'appuyant sur des enquêtes quantitatives et qualitatives focalisées sur le travail des enfants, la scolarité, la santé et les risques d'exposition aux violences pour les enfants vivant dans les zones d'exploitation minière au Mali.

3.2 TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Au total, **1075 enquêtes** quantitatives et **67 enquêtes qualitatives** ont été réalisées, dont 42 entretiens et 25 focus groups.

La taille de l'échantillon a été calculée en utilisant la formule suivante (Schwartz) :

$$n \geq \left(\frac{Z\alpha^2 \times pq}{(d)^2} \right) \times i$$

- n = taille de l'échantillon
- p = proportion supposée de la population cible ayant la caractéristique
- q = proportion supposée de la population cible n'ayant pas la caractéristique étudiée
- d = degré de précision absolue voulu. L'écart d'imprécision que l'on accepte est de 0,05
- Z = coefficient de confiance
- i = nombre de sites de collecte

$$p = 0,4^{39}$$

$$q = 1 - p = 1 - 0,40 = 0,6$$

$$d = 5 \% = 0,05$$

$$Z\alpha = 1,96 \text{ au seuil de } 95 \%$$

$$i = 3$$

$$\text{d'où } n \geq \left(\frac{Z\alpha^2 \times pq}{(d)^2} \right) \times i \geq \left(\frac{(1,96)^2 \times (0,4) \cdot (0,6)}{(0,05)^2} \right) \times 3 \geq \frac{(3,96)^2 \times (0,4) \cdot (0,6)}{(0,05)^2} = (369) \times 3 = 1107 \text{ ménages} \\ \text{à enquêter}$$

Taux de non-réponse : 2,8 % (suite à l'inexistence des cibles à interroger). Le nombre total de ménages enquêtés sans taux d'ajustement est de **1075 ménages**.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.3 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES QUANTITATIVES

L'échantillon est mis en œuvre de façon opérationnelle selon les étapes suivantes.

Au premier degré

Les villages/sites (grappes) sont tirés proportionnellement à leur poids démographique selon les étapes suivantes :

- liste des unités d'échantillonnage (villages) avec une mesure de la taille pour chacune;
- calcul de la mesure cumulative des tailles des grappes;
- calcul de l'intervalle d'échantillonnage en divisant la mesure cumulative totale de la taille pour chaque strate (M) par le nombre d'unités à sélectionner (a) = M/a ;
- choix d'un nombre aléatoire entre 1 et l'intervalle de sondage. Comparer ce nombre avec la mesure cumulative de la taille. L'unité dont la mesure cumulative de la taille est égale au nombre aléatoire choisi ou lui est immédiatement inférieure est la première unité de l'échantillon;
- les unités successives sont choisies en ajoutant l'intervalle d'échantillonnage au nombre identifié précédemment;
- cette procédure est suivie jusqu'à obtenir le nombre de grappes planifié.

Au second degré

1075 ménages prévus pour être enquêtés au second degré ont été tirés avec probabilité égale et systématique. Le pas de sondage est le nombre de ménages qui séparent deux ménages consécutifs de l'échantillon. Le pas de sondage dans chaque strate a été calculé en divisant le nombre de ménages éligibles (N) par le nombre de ménages (n) à enquêter. On a ainsi disposé du pas de sondage permettant de sélectionner les ménages nécessaires de l'échantillon dans la liste des ménages de la grappe. Avant de procéder à la collecte, il était prévu une étape de dénombrement des ménages avant la sélection de ceux à enquêter. Les villages d'au moins 300 ménages ont été segmentés.

3.3.1 Sélection des répondants sur le terrain

L'intégralité des enquêtes a été réalisée au sein des ménages des communautés ciblées. Afin de sélectionner les ménages enquêtés de manière aléatoire et ainsi assurer la représentativité statistique des résultats, les enquêteurs et enquêtrices ont suivi la méthode « *random walking* » décrite dans les TDR. Préalablement au début des enquêtes dans chaque communauté visitée, les enquêteurs et enquêtrices ont rencontré les autorités locales (chef de village ou maire) pour présenter les objectifs de l'étude et du travail d'enquête et valider le nombre de ménages à enquêter. Ils ont également réalisé, en compagnie des autorités locales, un tour complet du village ou hameau ciblé afin de comprendre l'organisation et l'étendue de la communauté et de n'oublier aucune partie du village. Il a été décidé d'inclure également certains ménages installés directement sur les sites d'orpillage, car les enquêteurs et enquêtrices ont remarqué que c'était

un phénomène fréquent dans plusieurs communautés, notamment dans la région de Koulikoro, et que ces ménages faisaient partie intégrante des communautés minières enquêtées. Certains ménages résidant dans les hameaux ou villages ciblés, ainsi que des migrants venus de pays frontaliers pour travailler dans les mines, ont en effet décidé de s'installer dans des constructions de fortune en plastique, ou même des bâtiments en dur dans certains cas, aux abords directs des sites d'orpaillage.

Les enquêteurs et enquêtrices ont ensuite défini, de manière aléatoire, l'itinéraire suivi par chaque enquêteur ou enquêtrice en s'assurant de ne pas enquêter deux fois le même ménage. En fonction du nombre d'enquêtes à réaliser dans chaque communauté, les enquêteurs et enquêtrices ont sélectionné une maison sur deux ou une maison sur trois le long de l'itinéraire qui leur avait été attribué. Le nombre d'enquêtes réalisées dans chaque village ou hameau a été ajusté en fonction des observations des enquêteurs et du nombre approximatif de ménages vivant dans les communautés.

Dans les cas où les ménages ont refusé de répondre ou n'avaient pas d'enfant, les enquêteurs et enquêtrices se sont rendus dans le ménage situé immédiatement à côté. Certains ménages visités ont en effet refusé de participer ou n'ont pas pu participer à l'enquête, notamment car les personnes qui devaient être enquêtées n'étaient pas toujours présentes et en raison de la sensibilité du sujet du travail des enfants. Lorsque la sensibilité du sujet était évoquée comme la raison du refus, les enquêteurs et enquêtrices ont expliqué à nouveau les objectifs des enquêtes et de l'étude, à savoir contribuer au bien-être des enfants vivant dans ces communautés, et ont répondu aux différentes questions et potentielles inquiétudes des communautés. Ces explications honnêtes et transparentes ainsi que l'image positive de l'UNICEF dans ces communautés ont permis de convaincre certaines personnes réticentes dans un premier temps. Avant d'entrer dans les ménages, les enquêteurs et enquêtrices ont réalisé un tirage au sort entre deux bouts de papier :

- l'un, où figurait un «1», indiquait qu'un enfant entre 6 et 14 ans serait interrogé dans le ménage ;
- l'autre, où figurait un «2», indiquait qu'il s'agirait d'un jeune entre 15 et 20 ans.

Une fois la liste des enfants de 6 à 20 ans vivant dans le ménage dressée, un deuxième tirage a ensuite été réalisé au sein du ménage. Un papier a été assigné à chaque enfant listé, soit en inscrivant son nom soit en lui attribuant un numéro⁴⁰. Dans certains cas, les enquêteurs et enquêtrices ont laissé les parents ou l'adulte enquêté au sein du ménage tirer lui-même l'enfant qui allait être enquêté, afin de les impliquer dans le processus d'enquête et légitimer le choix de l'enfant enquêté.

En cas d'absence de l'enfant tiré au sort, les enquêteurs et enquêtrices ont tenté de trouver un autre créneau pour réaliser l'enquête (la procédure suivie dans ce cas est détaillée dans la section 3.6.3).

3.3.2 Administration des questionnaires

Dans chaque ménage, les enquêteurs et enquêtrices ont administré un premier questionnaire à un adulte, généralement un parent de l'enfant enquêté. Les enquêteurs et enquêtrices se sont

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

assurés que les objectifs de l'étude et les modalités de l'enquête étaient bien compris par le répondant, et que celui-ci donnait expressément son consentement pour participer à l'enquête. Chaque personne enquêtée a donné son consentement explicite pour participer à l'enquête. L'enquêteur ou l'enquêtrice ne pouvait pas poursuivre l'enquête sans ce consentement explicite (application bloquée). Ces consentements sont répertoriés dans la base de données Excel avec toutes les autres données d'enquêtes. Les enquêteurs et enquêtrices ont également porté une attention particulière à la compréhension des questions par les répondants, tout en tentant de les mettre à l'aise et d'instaurer une relation de confiance, aussi bien avec les adultes qu'avec les enfants. Dans les cas où les adultes refusaient de participer aux enquêtes, les enquêteurs et enquêtrices ont réexpliqué le but de l'étude et ont pris le temps de répondre aux potentielles questions et inquiétudes exprimées par les habitants des ménages. Les enquêteurs et enquêtrices ont expliqué clairement et simplement l'objectif des enquêtes et les thèmes abordés, en adaptant leur discours et le vocabulaire utilisé en fonction de l'âge et des capacités des enfants interrogés.

Une fois l'enquête destinée à l'adulte du ménage achevée, les enquêteurs et enquêtrices ont tiré au sort un enfant du ménage et lui ont administré le questionnaire enfant. Pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, le consentement explicite des parents était demandé par les enquêteurs et enquêtrices afin qu'ils puissent participer aux enquêtes.

Les enquêteurs et enquêtrices ont pris soin de laisser le choix aux ménages et aux enfants concernant la présence d'autres personnes pendant les enquêtes enfants, afin que ces derniers se sentent le plus à l'aise et en sécurité possible. Les enquêteurs et enquêtrices se sont assurés que l'enfant acceptait de répondre à l'enquête avant de poser les premières questions. Les enquêteurs et enquêtrices ont porté une attention particulière à ce qu'aucune forme de coercition ou d'intimidation ne soit exercée sur les enfants lorsque des tiers répondaient en leur nom.

3.4 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES QUALITATIVES

Toutes les personnes ayant participé à un entretien ou à un focus group ont signé un formulaire de consentement en amont du lancement des consultations. Ces formulaires peuvent être scannés et fournis au Consortium.

Au niveau de chaque cercle et de chaque commune, des entretiens qualitatifs ont été organisés avec les autorités locales, religieuses et coutumières, des membres d'ONG, certains membres des communautés (dont des directeurs et directrices d'école et des employés de centre de santé) et des représentants de mines industrielles.

Les focus groups « Discussions » ont été menés dans tous les hameaux et villages visités. Les critères d'inclusion et les tailles de chaque focus group sont détaillés en section 3.7. Afin de créer un climat de confiance avec les communautés avant d'organiser les focus groups, les enquêteurs et enquêtrices ont débuté par les enquêtes quantitatives, ce qui a permis d'établir un premier contact avec les populations. Les focus groups étaient organisés à partir du deuxième jour de présence des enquêteurs et enquêtrices dans les communautés.

La durée de chaque focus group mené varie en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et de leur niveau de concentration. Pour les enfants les plus jeunes, âgés de 6 à 10 ans, le nombre maximum de participants n'a pas dépassé cinq enfants. Pour les focus groups organisés avec des enfants plus âgés ou avec des adultes de la communauté, le nombre de participants pouvait être plus élevé (jusqu'à huit participants).

Les enquêteurs et enquêtrices ont remarqué une plus grande disponibilité des filles lors des focus groups, ces dernières étant plus susceptibles de se trouver dans le foyer lors de leur passage car elles réalisent généralement plus de tâches ménagères que les garçons (voir section 3.6.3). Lors des focus groups avec les enfants les plus jeunes (entre 6 et 10 ans), les parents étaient parfois présents mais ils n'assistaient généralement pas à l'intégralité du focus group, ce qui témoigne de l'établissement d'une certaine confiance entre les enquêteurs et enquêtrices et les parents des enfants les plus jeunes.

De manière générale, les communautés se sont montrées relativement disponibles et ouvertes à l'organisation des focus groups. En comparaison aux enquêtes quantitatives, les focus groups ont fait l'objet de peu de refus (environ 10 %). Selon la superviseuse des études, les enfants et jeunes étaient souvent plus disposés à participer aux focus groups dans la mesure où ils pouvaient se retirer quand ils le désiraient et partager les informations qu'ils souhaitaient. Certains enfants et jeunes se sont par ailleurs montrés particulièrement volontaires, et ont aidé les enquêteurs et enquêtrices à identifier d'autres enfants pour participer aux focus groups avec eux.

3.5 OBSERVATIONS DES ENQUÊTEURS ET ACCUEIL DES COMMUNAUTÉS

Dans l'ensemble, les enquêteurs et enquêtrices n'ont pas ressenti de méfiance particulière des communautés envers eux. Le fait d'entrer systématiquement en contact avec les conseillers communaux ou le chef du village/hameau avant l'arrivée des enquêteurs et enquêtrices dans la communauté a permis de légitimer leur présence et d'annoncer leur venue. Si certains ménages ont refusé de répondre aux enquêtes quantitatives, la majorité d'entre eux s'est montrée ouverte à la discussion et certains ont finalement accepté de participer.

Les réunions journalières entre les enquêteurs et enquêtrices leur ont par ailleurs permis d'échanger sur leurs ressentis et les observations relatives à la perception des communautés vis-à-vis de l'enquête, et ainsi d'adapter leur stratégie de déploiement et leur manière d'aborder les populations.

La section suivante dresse un tableau général des données collectées, notamment du nombre d'enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées, des lieux exacts où se sont déroulées les enquêtes et du profil des répondants.

3.6 APERÇU GÉNÉRAL SUR LA COLLECTE DES DONNÉES QUANTITATIVES

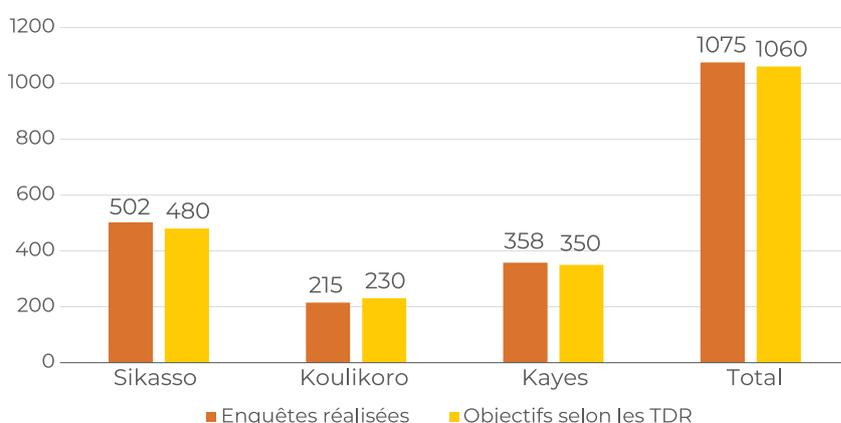
3.6.1 Régions et sites enquêtés

Au total, 1075 enquêtes ménages quantitatives ont été réalisées dans les régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro, pour un objectif fixé à 1060 enquêtes selon les TDR, afin d'obtenir des données représentatives des communautés étudiées dans leur ensemble⁴¹. Le graphique suivant

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

présente le nombre total d'enquêtes quantitatives réalisées dans chaque région et les compare aux objectifs déterminés dans les TDR. Les objectifs des TDR ont été dépassés dans les régions de Kayes et Sikasso, alors que le nombre d'enquêtes réalisées dans la région de Koulikoro est légèrement inférieur aux objectifs fixés, car compte tenu des nombreux mouvements migratoires liés à l'activité d'orpaillage, certains villages étaient moins peuplés que ce qu'indiquaient les données démographiques recueillies en amont du lancement des enquêtes. Au total, le nombre d'enquêtes menées dépasse le seuil minimal d'enquêtes nécessaires pour obtenir des résultats représentatifs.

Figure 5 - Nombre d'enquêtes réalisées par région



Les cartes suivantes présentent la localisation et le nombre d'enquêtes réalisées dans les trois régions ciblées par l'étude.

Figure 6 - Localisation et nombre d'enquêtes réalisées (1/2)

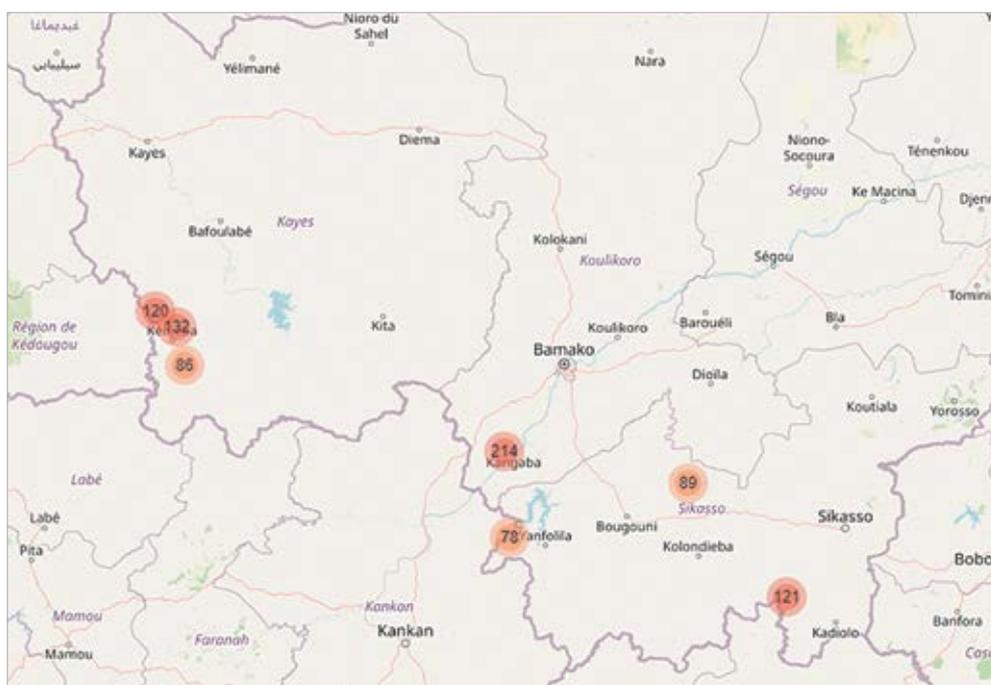
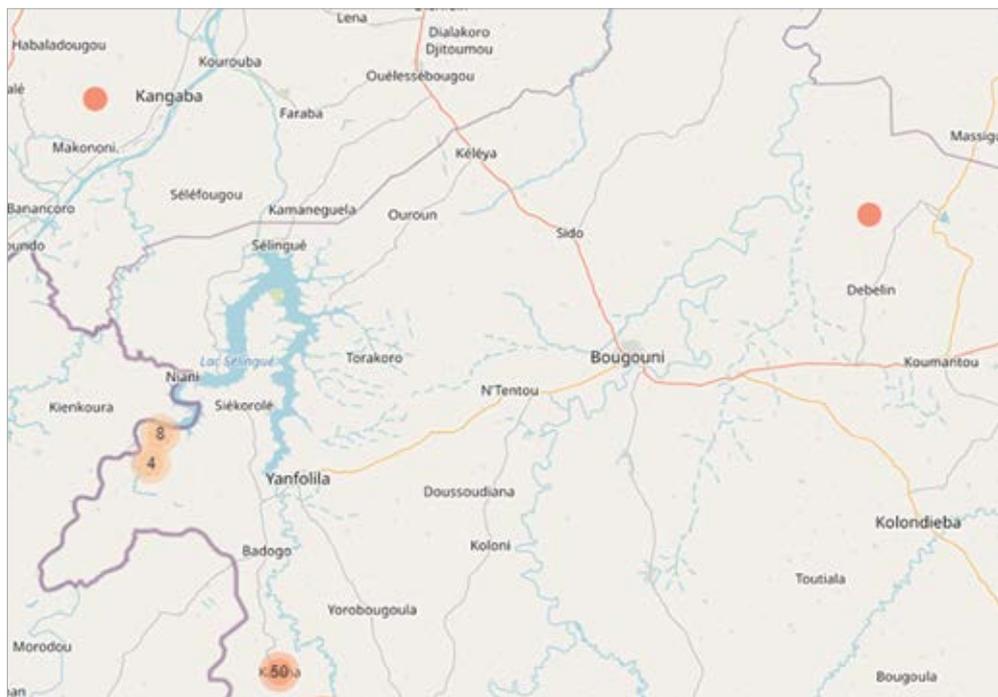


Figure 7 - Localisation et nombre d'enquêtes réalisées (2/2)

Les communautés enquêtées, représentées sur les cartes ci-dessus, ont été sélectionnées en fonction de leur proximité (rayon de 10 km) avec dix sites d'orpaillage, qui ont eux-mêmes été sélectionnés en fonction de différents critères. Ces critères permettent d'assurer que les sites d'orpaillage retenus représentent la diversité du secteur minier des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Ces critères sont les suivants :

- les différentes typologies d'extraction minière artisanale et à petite échelle : l'orpaillage artisanal familial, traditionnel, l'exploitation semi-mécanisée et l'exploitation semi-industrielle;
- la proximité de mines industrielles ainsi que des communautés qui en sont éloignées;
- les zones rurales, périurbaines et urbaines;
- la proximité ou non de zones frontalières.

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de chaque site d'orpaillage sélectionné et compare le nombre d'enquêtes effectivement réalisées autour de chaque site avec les objectifs fixés dans les TDR, en fonction de la population des hameaux et villages ciblés. Le nombre indiqué dans la colonne « nombre d'enquêtes réalisées » correspond au nombre d'enquêtes réalisées avec succès et n'inclut pas les refus de certains membres de la communauté.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Sites d'orpaillage	Caractéristiques du site	Villages et hameaux ciblés	Population approximative (2009)	Nombre d'enquêtes à réaliser	Nombre d'enquêtes réalisées
Sikasso : le site d'orpaillage de Dabaran	<ul style="list-style-type: none"> · Proximité d'une mine industrielle (site situé à 25 km de la mine d'or de Kalana) · Orpaillage traditionnel, pratique ancestrale 	<ul style="list-style-type: none"> · Dadjougoubalan · Dabaran · Faboula · Kalana (chef-lieu de commune) 	11101	150	166
Sikasso : le site d'orpaillage de Tiemba/Bougoudale (Guirin)	<ul style="list-style-type: none"> · Proximité d'une mine industrielle (site situé sur le permis de la SMK, exploité par Hummingbird) · Site proche d'une région frontalière (Mali-Guinée) · Exploitation alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> · Tiemba · Bougoudale · Leba · Komana 	3374	90	95
Sikasso : le site d'orpaillage de Badalabougou	<ul style="list-style-type: none"> · Présence d'orpailleurs étrangers (Burkina Faso, Côte d'Ivoire) · Exploitation alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> · Badala · Lolè · Fourou 	12453	150	151
Sikasso : site de Kobadani (village de Kekoro) situé à 30 km de la commune de Sanso	<ul style="list-style-type: none"> · Présence de différents groupes ethniques maliens · Exploitation semi-mécanisée · Site proche de zones d'habitations 	<ul style="list-style-type: none"> · Fingoua · Zanatoumou · Kafola 	2906	90	90
Kayes : Djidian Kéniéba	<ul style="list-style-type: none"> · Proximité d'une mine industrielle (mine d'or de Loulo, exploitée par Barrick Gold) · Site proche de zones d'habitation occupées par les orpailleurs de la localité et les employés de la mine · Orpaillage éluvio-alluvionnaire par tranchées, puits et galeries et dragage clandestin au fil de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> · Djidian Kéniéba · Loulo · Sakola 	8512	110	126

Sites d'orpaillage	Caractéristiques du site	Villages et hameaux ciblés	Population approximative (2009)	Nombre d'enquêtes à réaliser	Nombre d'enquêtes réalisées
Kayes : Diabarou	<ul style="list-style-type: none"> Présence de mines industrielles (activités d'exploration) Orpaillage par dragage et semi-mécanisé Présence d'exploitants chinois 	<ul style="list-style-type: none"> Diabarou Sekodakoto Dabia 	6 603	90	91
Kayes : Tabakoto	<ul style="list-style-type: none"> Proximité d'une mine industrielle (mine d'or de Tabakoto, exploitée par BCM International) Orpaillage alluvionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> Tabakoto Mouralia Beteya 	10 375	150	141
Koulikoro : site de Salamalé	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'orpailleurs étrangers (Guinée et autres pays voisins du Mali) Orpaillage éluvionnaire et alluvionnaire Site situé à proximité d'une zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Salamalé Fakolenda Sotolo 	2 179	90	69
Koulikoro : site de Sakorola	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'orpailleurs étrangers (Guinée et autres pays voisins du Mali) Site situé à proximité d'une zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Kangaba, Sakorola Tinfra 	7 665	110	110
Koulikoro : Dabalé	<ul style="list-style-type: none"> Orpaillage traditionnel et semi-mécanisé Présence d'orpailleurs étrangers Site situé à proximité d'une zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Dabalé Balandougou Siranikélen 	873	30	36
TOTAL			66 041	1 060	1 075

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les enquêteurs et enquêtrices ont ajusté le nombre d'enquêtes réalisées dans chaque communauté en fonction de leurs observations sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'étendue réelle des hameaux et villages, et des discussions qu'ils ont eues avec les chefs de village concernant le nombre d'habitants. En dehors du village de Faboula situé à proximité du site d'orpillage de Dabaran, dans la région de Sikasso, tous les hameaux et villages retenus dans les TDR ont été enquêtés. Dans l'ensemble, le nombre d'enquêtes réalisées par hameau ou village dépasse les objectifs fixés dans les TDR.

En ce qui concerne le nombre d'habitants exact des hameaux et villages ciblés, les enquêteurs et enquêtrices ont interrogé les maires des villages et les chefs coutumiers des hameaux. Néanmoins, en raison du manque d'informations fiables pour l'ensemble des communautés étudiées, le Consultant a préféré se référer aux statistiques nationales de l'INSTAT datant de 2009. La population exacte des hameaux enquêtés est d'autant plus complexe à estimer qu'ils sont généralement intégrés aux villages et qu'il n'existe pas de données désagrégées officielles sur le nombre d'habitants des hameaux. De plus, les déplacements de population en fonction des saisons d'orpillage sont fréquents et les chefs des hameaux eux-mêmes n'étaient généralement pas en mesure de communiquer des informations précises sur le nombre d'habitants.

3.6.1.1 Région de Sikasso

Au total, 502 enquêtes ont été réalisées dans la région de Sikasso. Les tableaux suivants présentent la répartition des enquêtes menées à Sikasso par cercle et par commune.

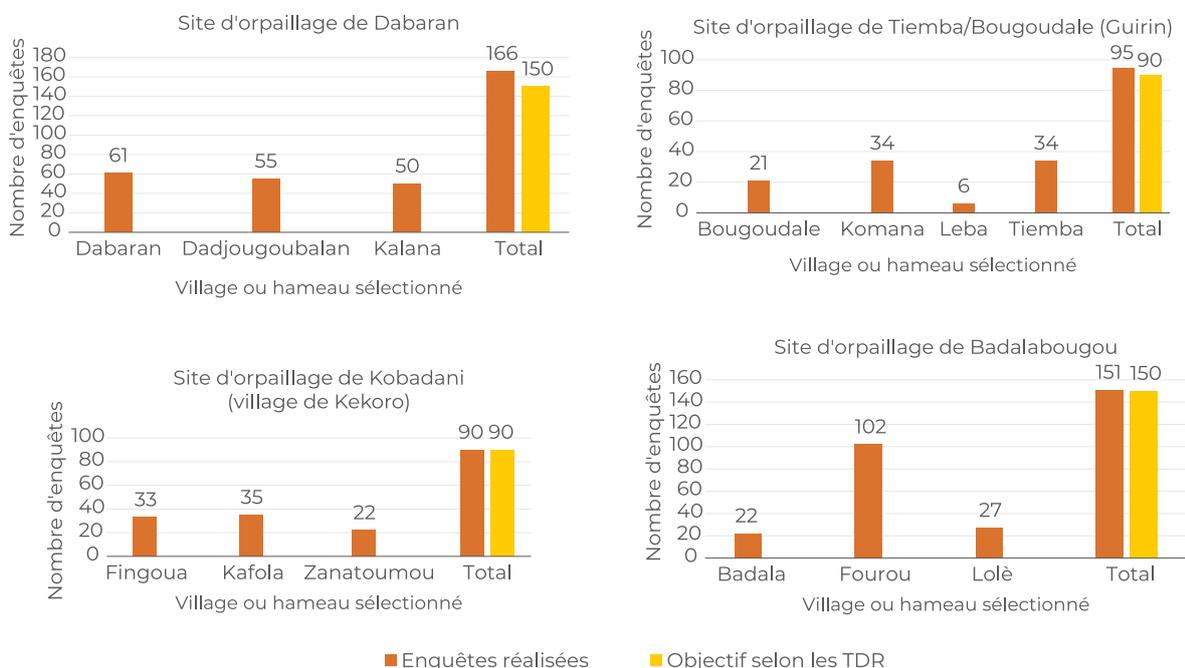
Cercle	Sanso	Yanfolila	Kadiolo	Total
Nombre d'enquêtes	90	261	151	502

Commune	Morila (cercle de Sanso)	Kalana (cercle de Yanfolila)	Yallankoro Soloba (cercle de Yanfolila)	Fourou (cercle de Kadiolo)	Total
Nombre d'enquêtes	90	166	95	151	502

Les communautés minières enquêtées dans la région de Sikasso ont été sélectionnées en fonction de leur proximité (rayon de 10 km) avec les sites d'orpillage de Kobadani, de Dabaran, de Tiemba/Bougoudale et de Badalabougou. Les sites de Dabaran et de Tiemba/Bougoudale sont par ailleurs localisés à proximité de mines industrielles.

Les graphiques suivants illustrent le nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées autour de chaque site d'orpillage.

Figure 8 – Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Sikasso)



3.6.1.2 Région de Kayes

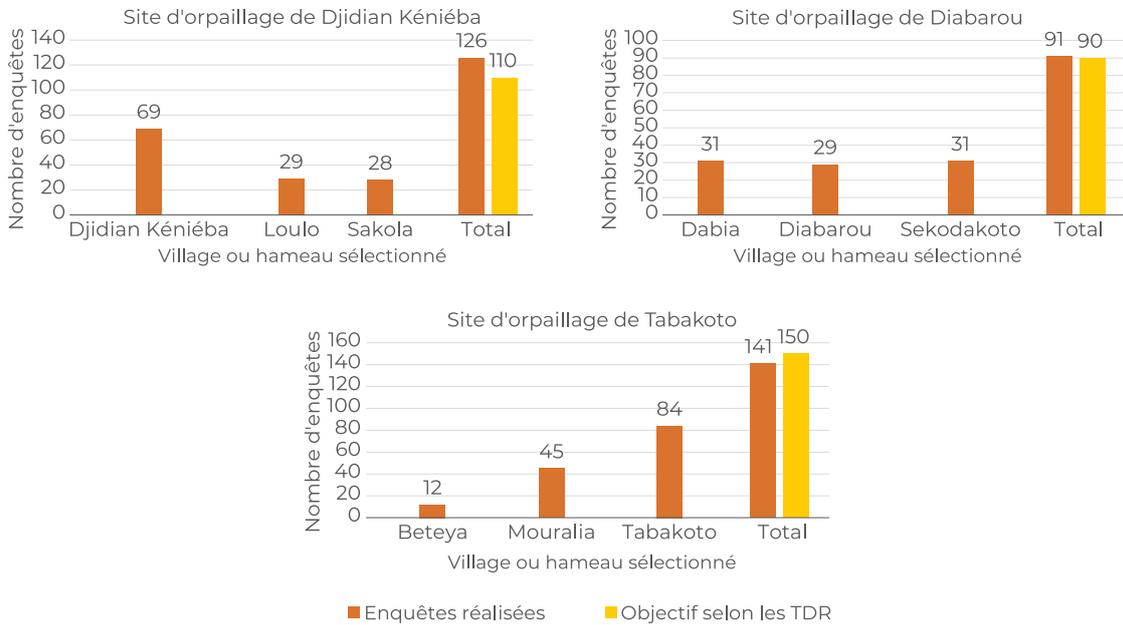
Dans la région de Kayes, la totalité des 358 ménages enquêtés vivent dans le cercle de Kéniéba. La répartition des enquêtes par commune (Dabia et Sitakily) est présentée dans le tableau suivant.

Communes	Dabia <i>(cercle de Kéniéba)</i>	Sitakily <i>(cercle de Kéniéba)</i>	Total
Enquêtes réalisées	232	126	358

Les enquêteurs et enquêtrices ont ciblé des villages et hameaux installés à proximité des sites d'orpaillage de Djidian Kéniéba, de Tabakoto et de Diabarou. Des mines industrielles sont également implantées à proximité de ces trois sites d'orpaillage, en phase d'exploration ou de production. Le nombre d'enquêtes réalisées par village et hameau est présenté dans les graphiques ci-après.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

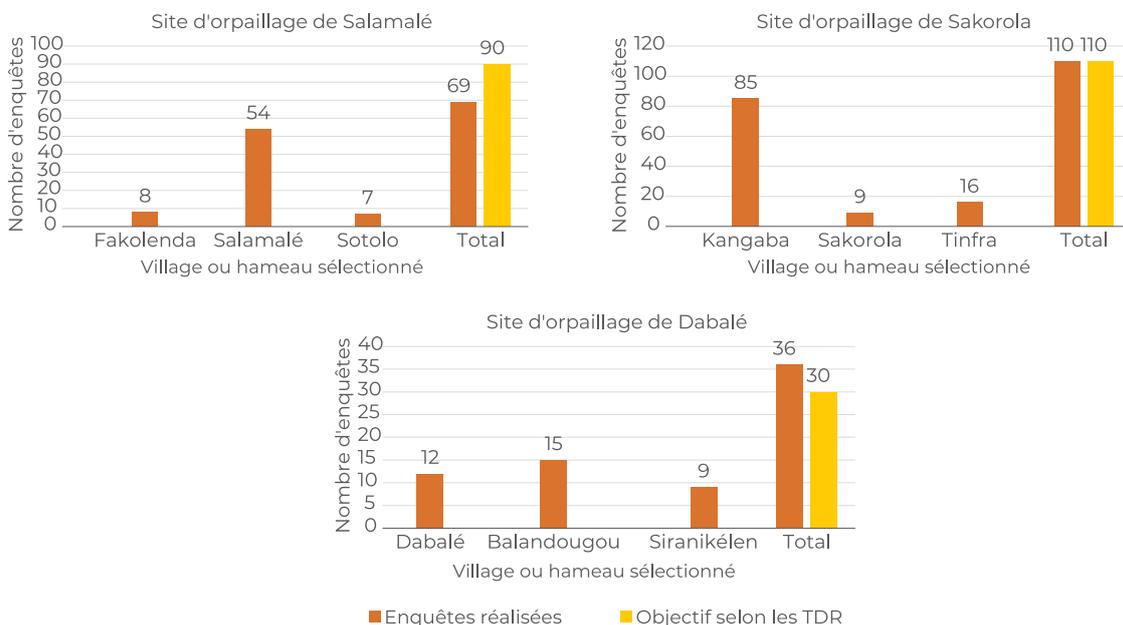
Figure 9 - Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Kayes)



3.6.1.3 Région de Koulikoro

Les 215 enquêtes réalisées dans la région de Koulikoro ont quant à elles été menées intégralement dans la commune de Kangaba, située dans le cercle de Kangaba. Les villages et hameaux enquêtés ont été sélectionnés en fonction de leur proximité avec les sites d'orpaillage de Salamalé, de Sakorola et de Dabalé. Les communautés enquêtées dans la région de Koulikoro présentent la particularité d'être installées à proximité de zones urbaines. Les graphiques ci-après présentent le nombre d'enquêtes réalisées dans chaque communauté minière située à proximité de ces sites d'orpaillage, ainsi que l'objectif défini dans les TDR.

Figure 10 - Nombre d'enquêtes réalisées dans les communautés ciblées (Koulikoro)



3.6.2 Planning des enquêtes

Les enquêtes ont été menées du 14 au 27 décembre 2021, soit 13 jours d'enquêtes au total et un jour de voyage où aucune enquête n'a été réalisée (le 20 décembre 2021).

L'équipe d'enquête était composée de dix enquêteurs, cinq hommes et cinq femmes, dont deux superviseurs. La superviseure de l'ensemble de l'équipe, experte des droits humains dans les zones d'exploitation minière au Mali, a supervisé l'équipe d'enquêteurs et enquêtrices tout au long de la collecte de données. L'équipe d'enquêteurs et enquêtrices disposait de quatre véhicules. Avant de débiter les enquêtes dans chaque village et chaque hameau, la superviseure prenait contact avec le maire de village ou le chef coutumier du hameau afin d'informer les habitants des communautés de l'arrivée des enquêteurs et enquêtrices et de la tenue des enquêtes. Avant le début des enquêtes, un dernier point d'information a été organisé avec l'équipe d'enquêteurs et enquêtrices et pour assurer la synchronisation entre les enquêteurs et enquêtrices et se mettre d'accord sur le déroulé des enquêtes. Chaque jour, les enquêteurs et enquêtrices et les superviseurs se retrouvaient afin de faire un compte-rendu de la journée, évoquer les difficultés ou obstacles rencontrés et adapter la stratégie de déploiement des enquêteurs et enquêtrices et le planning des enquêtes si besoin était. Tout au long de la période d'enquêtes, des échanges réguliers entre les équipes de terrain et le Consultant ont permis d'assurer le suivi des enquêtes à distance.

Le schéma ci-après présente le planning des enquêtes par région.

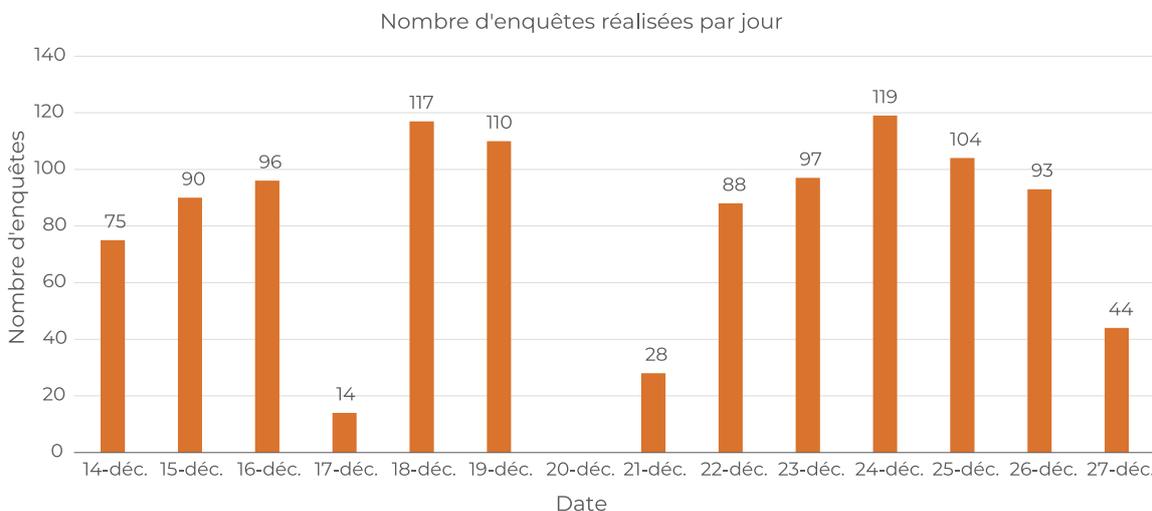


Après avoir assisté à une première session de formation (présentation de l'étude et grands enjeux des enquêtes) organisée les 2 et 4 décembre 2021 à Bamako, puis une deuxième session de formation le 13 décembre 2021 suite à la validation des TDR de l'étude par le comité de pilotage, tous les enquêteurs et enquêtrices ont débuté les enquêtes le 14 décembre 2021 à Sikasso, dans le cercle de Yanfolila, dans les villages et hameaux de Dabaran et de Dadjougoubalan (installés à proximité du site d'orpaillage de Dabaran). Des enquêtes tests ont été réalisées les 13 et 14 décembre 2021 avec le chef de village de Dabaran, la première communauté minière visitée.

Après avoir réalisé 502 enquêtes dans la région de Sikasso du 14 au 19 décembre 2021, l'équipe d'enquêteurs s'est séparée afin qu'un groupe couvre la région de Kayes et l'autre groupe celle de Koulikoro. Kayes étant une zone plus grande à couvrir, six enquêteurs et enquêtrices se sont rendus dans cette région. Les quatre autres enquêteurs et enquêtrices se sont dirigés vers la région de Koulikoro. La superviseure de l'ensemble des enquêteurs a accompagné l'équipe de Koulikoro afin de présenter la lettre de mission et d'établir le contact avec les autorités locales sur place. Les 215 enquêtes réalisées dans la région de Koulikoro ont débuté le 21 décembre en présence de la superviseure, et se sont achevées le 25 décembre. La superviseure a rejoint l'équipe d'enquêteurs de Kayes le 22 décembre. Dans la région de Kayes, les enquêtes ont débuté le 22 décembre et se sont achevées le 27 décembre, pour un total de 358 enquêtes dans la région. Le graphique ci-après présente le nombre d'enquêtes réalisées par jour dans les trois régions.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Figure 11 – Calendrier des enquêtes réalisées



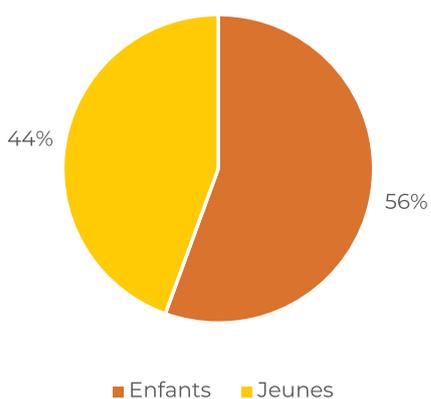
3.6.3 Profil des répondants

Les enquêtes ont été réalisées auprès de 1075 ménages au total. Dans chaque ménage, un adulte et un enfant âgé de 6 à 20 ans ont été interrogés.

Parmi les 1075 enfants enquêtés, 597 sont âgés de 6 à 14 ans et 478 ont entre 15 et 20 ans. Le diagramme ci-après présente les proportions d'enfants interrogés par tranche d'âge.

Figure 12 – Âge des répondants

Proportion d'enfants et de jeunes enquêtés



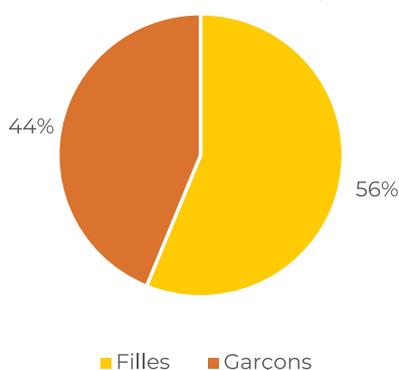
La proportion plus importante dans les enquêtes d'enfants âgés de 6 à 14 ans par rapport aux jeunes âgés de 15 à 20 ans, alors que la technique de tirage aléatoire suivie devait produire une représentation égale des deux groupes d'âge, s'explique notamment par le fait que les jeunes étaient moins disponibles lors du passage des enquêteurs et enquêtrices. En effet, les jeunes âgés de 15 à 20 ans sont plus susceptibles de travailler en dehors du ménage au cours de la journée que les enfants les plus jeunes. Certains jeunes se trouvaient ainsi sur des sites d'orpaillage lors du passage des enquêteurs et enquêtrices dans leur foyer, et la taille des sites rendait leur identification difficile par les enquêteurs et enquêtrices qui ont préféré passer à un

autre ménage ou revenir interroger le jeune plus tard. De plus, les membres du ménage visité par les enquêteurs et enquêtrices n'étaient souvent pas au courant de l'endroit où se trouvait le jeune. Dans la mesure du possible et si le nombre de jours passés dans chaque village ou hameau le permettait, les enquêteurs et enquêtrices sont revenus interroger les jeunes absents lors de leur passage à un autre moment de la journée ou le lendemain. Dans plusieurs foyers, les enquêteurs et enquêtrices ont en effet noté le numéro de téléphone du jeune ou d'une autre personne du ménage afin de planifier un autre horaire de passage pour réaliser l'enquête.

En ce qui concerne la répartition des enfants et jeunes interrogés par sexe, 604 filles et 471 garçons ont été interrogés, ce qui représente les proportions illustrées dans le schéma ci-après.

Figure 13 - Genre des répondants

Proportion de filles et de garçons enquêtés



La relative surreprésentation des filles s'explique notamment par le fait que les jeunes hommes âgés de 15 à 20 ans sont plus susceptibles que les jeunes filles de quitter leur foyer pour trouver un emploi ou bien «partir à l'aventure». Il est ainsi possible qu'il y ait plus de jeunes filles que de jeunes hommes dans la tranche d'âge des 15-20 ans au sein des communautés enquêtées, et que ces proportions soient donc représentatives des caractéristiques des populations étudiées. De plus, les filles ont tendance à se marier plus tôt et vivre chez leur belle-famille où elles réalisent souvent des tâches ménagères pendant que leur mari travaille en dehors du ménage. Les filles étaient donc plus susceptibles d'être présentes au sein des ménages lors du passage des enquêteurs et enquêtrices. Si, comme pour les jeunes, les enquêteurs et enquêtrices ont tenté d'organiser un autre passage si le garçon tiré au sort n'était pas présent, l'organisation d'un second passage n'a pas toujours été possible.

De plus, la proportion plus élevée de filles enquêtées par rapport aux garçons s'explique également par certains mouvements migratoires, notamment l'émigration de jeunes filles pour travailler en tant qu'aide-ménagère dans les communautés minières. Ces dernières résidant souvent dans le ménage où elles travaillent, cela augmente la proportion de filles vivant dans les communautés enquêtées et donc la probabilité de tirer au sort une fille à interroger plutôt qu'un garçon. Ainsi, si la surreprésentation de certains groupes (filles ou enfants par exemple) s'explique en partie par des biais liés aux heures de passage des enquêteurs et enquêtrices ou à la répartition des tâches en fonction du genre, elle est également représentative de certaines caractéristiques des communautés étudiées.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.7 APERÇU GÉNÉRAL SUR LA COLLECTE DES DONNÉES QUALITATIVES

Au total, 67 enquêtes qualitatives ont été réalisées, dont 42 entretiens et 25 focus groups.

Trente-deux entretiens qualitatifs et les 25 focus groups ont été menés dans les communautés minières par l'expert droits humains au Mali et supervisés par la superviseure des enquêtes. Trois enquêteurs et enquêtrices de l'équipe d'enquêtes ont également participé à plusieurs entretiens et focus groups.

Dix entretiens qualitatifs ont été menés par l'expert institutionnel et réseaux des chaînes de valeur de l'or au Mali, à Bamako, notamment avec des représentants des institutions et de mines industrielles.

Le tableau ci-après présente les entretiens réalisés avec les autorités administratives, institutionnelles, coutumières et religieuses, les membres d'organisations de la société civile, les directeurs d'écoles et les employés de centres de santé, ainsi que les directeurs de mines et représentants de mines industrielles.

Entretiens qualitatifs (hors focus groups)				
Catégorie de répondants	Région	Cercle/ commune	Enquêteur(s)	Date
Préfet du cercle de Yanfolila : Mamadou Tembely	Bougouni (Sikasso)	Yanfolila	Massaran Traore	13/12/2021
Maire adjoint et Segal : Moussa Ouattara	Bougouni (Sikasso)	Kalana	Massaran Traore et Romaine Diarra	15/12/2021
Agent de développement communautaire de la mine de Kalana : Bourama DIARRA	Bougouni (Sikasso)	Kalana	Massaran Traore	16/12/2021
Représentants de l'ONG Conseils et Appui pour l'Éducation à la Base (CAEB) et du Comité d'Appui pour le Développement de la Jeunesse (CADJ) : Ramatou KONE et Mamadou KANTE	Bougouni (Sikasso)	Kalana	Massaran Traore et Romaine Diarra	16/12/2021
Comité d'éveil et d'alerte sur les violences basées sur le genre (VGB)	Bougouni (Sikasso)	Kalana	Romaine Diarra	16/12/2021
SOMIKA Directeur de la mine de Kalana : Dieudonné DEMBELE	Bougouni (Sikasso)	Kalana	Massaran Traore	16/12/2021
Association ENDA Soloba : Bourama Koiré	Bougouni (Sikasso)	Yallankoro-Soloba	Romaine Diarra et Amara Niambele	16/12/2021
Responsable santé et sécurité à la mine de Komana SA : Garibou PEROU	Bougouni (Sikasso)	Yallankoro-Soloba	Massaran Traore	16/12/2021
Segal de la mairie : Boubacar Sidibe	Bougouni (Sikasso)	Yallankoro-Soloba	Massaran Traore	16/12/2021

Entretiens qualitatifs (hors focus groups)				
Catégorie de répondants	Région	Cercle/ commune	Enquêteur(s)	Date
Centre de santé de référence (CSREF) de Yanfolila – Médecin Chef CSREF Yanfolila : Salif DIALLO	Bougouni (Sikasso)	Yanfolila	Massaran Traore	17/12/2021
Chef du village de Fingoua	Bougouni (Sikasso)	Sanso	Amara Niambele	17/12/2021
Chef du hameau de Zanatoumou	Bougouni (Sikasso)	Sanso	Massaran Traore	18/12/2021
Tombolomas de Zanatoumou	Bougouni (Sikasso)	Sanso	Massaran Traore	18/12/2021
Chef du village de Fourou	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra et Zoumana Diarra	18/12/2021
Agent de santé	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra et Zoumana Diarra	18/12/2021
Représentant de la mairie de Fourou	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra et Zoumana Diarra	19/12/2021
Directeur d'école	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra et Zoumana Diarra	19/12/2021
ONG opérant à Fourou : Ousmane COULIBALY Organisation de jeune de Fourou	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra	20/12/2021
Tombolomas de Dabalé : Chef Tomboloma Marinfala Diané et Massa Traoré	Koulikoro	Kangaba	Massaran Traore et Romaine Diarra	21/12/2021
Maire de Kangaba Segal : Mahamadou Keita	Koulikoro	Kangaba	Romaine Diarra	22/12/2021
Chef de village Salamalé : Naman Keita Sékou Keita Fofou Keita	Koulikoro	Kangaba	Romaine Diarra	22/12/2021
Notable du village de Badalabougou	Sikasso	Badalabougou	Romaine Diarra	23/12/2021
Chefferie de Dabia : Chef de village	Kayes	Dabia	Massaran Traore	24/12/2021
Chefferie de Balandougou : Chef de village	Koulikoro	Balandougou	Zoumana Diarra	24/12/2021
Gendarmerie de Kéniéba : Adjoint au Commandant de Brigade Drissa SAMAKE	Kayes	Kéniéba	Massaran Traore	24/12/2021
Préfet du Cercle de Kéniéba : Mamadou Dicko	Kayes	Kéniéba	Massaran Traore	24/12/2021
DCAP Kéniéba : Adjoint Brehima KONATE	Kayes	Kéniéba	Massaran Traore	24/12/2021

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Entretiens qualitatifs (hors focus groups)				
Catégorie de répondants	Région	Cercle/ commune	Enquêteur(s)	Date
Segal de mairie de Kéniéba : Mamadou Dabo	Kayes	Kéniéba	Massaran Traore	24/12/2021
Maire de Tabakoto : Mme Goro Hawa BITTAR	Kayes	Tabakoto	Massaran Traore	24/12/2021
OCB Tabakoto Organisation des femmes de Bambou : Djouga Damba, Présidente	Kayes	Tabakoto	Massaran Traore	25/12/2021
Imam Fodé Toure et Alassane Bah	Kayes	Dabia	Massaran Traore et Salimata Saonogo	25/12/2021
Barrick Gold, mine d'or de Loulo-Gounkoto : Directeur de l'environnement et développement communautaire Moussa KANTE	Kayes	Djidian	Massaran Traore	26/12/2021
AngloGold Ashanti : Sékou KONATE et Yacouba KONATE	Bamako	Bamako	Seydou Keita	01/03/2022
Robex-Nampala : Abdel Kader MAIGA	Bamako	Bamako	Seydou Keita	01/03/2022
Fédération des Femmes Minières du Mali, FEMIMA : DJENEBA SAMAKE DIARRA, Rokiatou COULIBALY, Gekobed SOGOBA	Bamako	Bamako	Seydou Keita	02/03/2022
Fédération Nationale des Orpailleurs du Mali (FNOM) : Zoumana TOURE et Bakary MAGASSOUBA				
Projet de Gouvernance du Secteur des Mines, PGSM, Banque Mondiale : Baba Faradji N'DIAYE et Maïga Mariame TOGO	Bamako	Bamako	Seydou Keita	02/03/2022
Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) : Amadou THIAM	Bamako	Bamako	Seydou Keita	02/03/2022
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Harouna SAMAKE	Bamako	Bamako	Seydou Keita	03/03/2022
Marena Gold : Siby Soumaila et Mohamed L. Abouba	Bamako	Bamako	Seydou Keita	03/03/2022
Chambre des Mines du Mali : Ousmane Sina DIALLO et Sékou Dioro DICKO	Bamako	Bamako	Seydou Keita	03/03/2022
Kankou Moussa Refinery (KMR) : Abdou THIAM	Bamako	Bamako	Seydou Keita	10/03/2022
Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau : Conseiller Technique Issa COULIBALY	Bamako	Bamako	Seydou Keita	10/03/2022

Au total, 25 focus groups ont été réalisés dans les communautés enquêtées, dont :

- 10 focus groups avec des filles âgées de 6 à 20 ans;
- 8 focus groups avec des garçons âgés de 6 à 20 ans;
- 2 focus groups mixtes avec des enfants âgés de 6 à 14 ans;
- 5 focus groups avec des adultes de plus de 20 ans membres des communautés, d'Organisations Communautaires de Base (OCB) ou de chefferies de village.

Le tableau ci-après détaille les focus groups réalisés, les participants, leur genre et leur âge, ainsi que les lieux et dates auxquels les focus groups ont été menés.

Focus groups						
Genre des participants	Âge des participants	Nombre de participants	Région	Cercle/commune	Enquêteur(s)	Date
Filles	6-14 ans	4	Bougouni (Sikasso)	Dabaran	Massaran Traore et Romaine Diarra	14/12/2021
Garçons et filles	6-14 ans	3	Bougouni (Sikasso)	Dabaran	Massaran Traore et Romaine Diarra	14/12/2021
Hommes (chefferie)	Adultes (plus de 20 ans)	3	Bougouni (Sikasso)	Dadjougoubalan	Romaine Diarra	15/12/2021
Femmes (membres d'une OCB)	Adultes (plus de 20 ans)	8	Bougouni (Sikasso)	Sanso	Salimata Saonogo	19/12/2021
Hommes (membres de la communauté)	Adultes (plus de 20 ans)	2	Bougouni (Sikasso)	Sanso	Amara Niambele	19/12/2021
Femmes (membres d'une OCB)	Adultes (plus de 20 ans)	4	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra	19/12/2021
Garçons	15-20 ans	3	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra	20/12/2021
Filles	15-20 ans	5	Sikasso	Fourou	Romaine Diarra	20/12/2021
Femmes (membres de la communauté)	Adultes (plus de 20 ans)	4	Koulikoro	Kangaba	Romaine Diarra	22/12/2021
Filles	11-14 ans	3	Koulikoro	Kangaba	Zoumana Diarra	22/12/2021
Garçons	11-14 ans	3	Koulikoro	Kangaba	Romaine Diarra et Zoumana Diarra	22/12/2021
Garçons et filles	11-14 ans	3	Koulikoro	Salamalé	Zoumana Diarra	23/12/2021

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Focus groups						
Genre des participants	Âge des participants	Nombre de participants	Région	Cercle/commune	Enquêteur(s)	Date
Garçons	6-10 ans	5	Kayes	Dabia	Salimata Saonogo	23/12/2021
Garçons	15-20 ans	3	Koulikoro	Sakoro	Romaine Diarra	24/12/2021
Garçons	14-20 ans	3	Koulikoro	Balandougou	Romaine Diarra	24/12/2021
Filles	14-21 ans	2	Koulikoro	Sakoro	Zoumana Diarra	24/12/2021
Filles	6-10 ans	3	Kayes	Tabakoto	Massaran Traore	24/12/2021
Filles	15-20 ans	3	Kayes	Diabarou	Massaran Traore et Salimata Saonogo	24/12/2021
Filles	6-10 ans	2	Kayes	Diabarou	Massaran Traore et Salimata Saonogo	25/12/2021
Garçons	6-11 ans	3	Koulikoro	Salamalé	Romaine Diarra	25/12/2021
Garçons	15-20 ans	3	Koulikoro	Kangaba	Romaine Diarra	25/12/2021
Filles	11-14 ans	5	Kayes	Diabarou	Massaran Traore et Salimata Saonogo	25/12/2021
Filles	11-14 ans	5	Kayes	Loulo	Massaran Traore et Salimata Saonogo	26/12/2021
Garçons	6-10 ans	5	Kayes	Loulo	Massaran Traore et Salimata Saonogo	26/12/2021
Filles	15-20 ans	3	Kayes	Djidian	Massaran Traore et Salimata Saonogo	26/12/2021

3.8 TRAITEMENT, ANALYSE ET PRÉSENTATION DES DONNÉES

Toutes les informations nécessaires collectées ont été triées, contrôlées, traitées et analysées de manière à répondre aux objectifs spécifiques de l'étude. L'analyse et l'interprétation des données ont été faites en utilisant le logiciel Microsoft Excel (MS). Elles ont consisté à calculer les mesures de tendance centrale et la dispersion pour les données quantitatives et les mesures d'homogénéité pour les données qualitatives.

Des tableaux et des graphiques y afférents (les fréquences, les tableaux croisés) ont été tracés pour permettre de décrire les phénomènes observés, de comparer les groupes et de mesurer la perception des enquêtes sur les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les zones d'exploitation minière.

Les paramètres suivants sont notamment analysés :

1. le **profil type des ménages** vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro;
2. les **profils types des filles et garçons âgés de 6 à 20 ans** vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro;
3. les **profils types des enfants âgés de 6 à 14 ans et des jeunes âgés de 15 à 20 ans** vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro.



4. PROFILS TYPES DES MÉNAGES, DES ENFANTS ET DES JEUNES VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES

4.1 PROFIL TYPE DES MÉNAGES VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES

Le profil type des ménages vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro est résumé dans le visuel ci-après.

Figure 14 - Profil type des ménages vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro

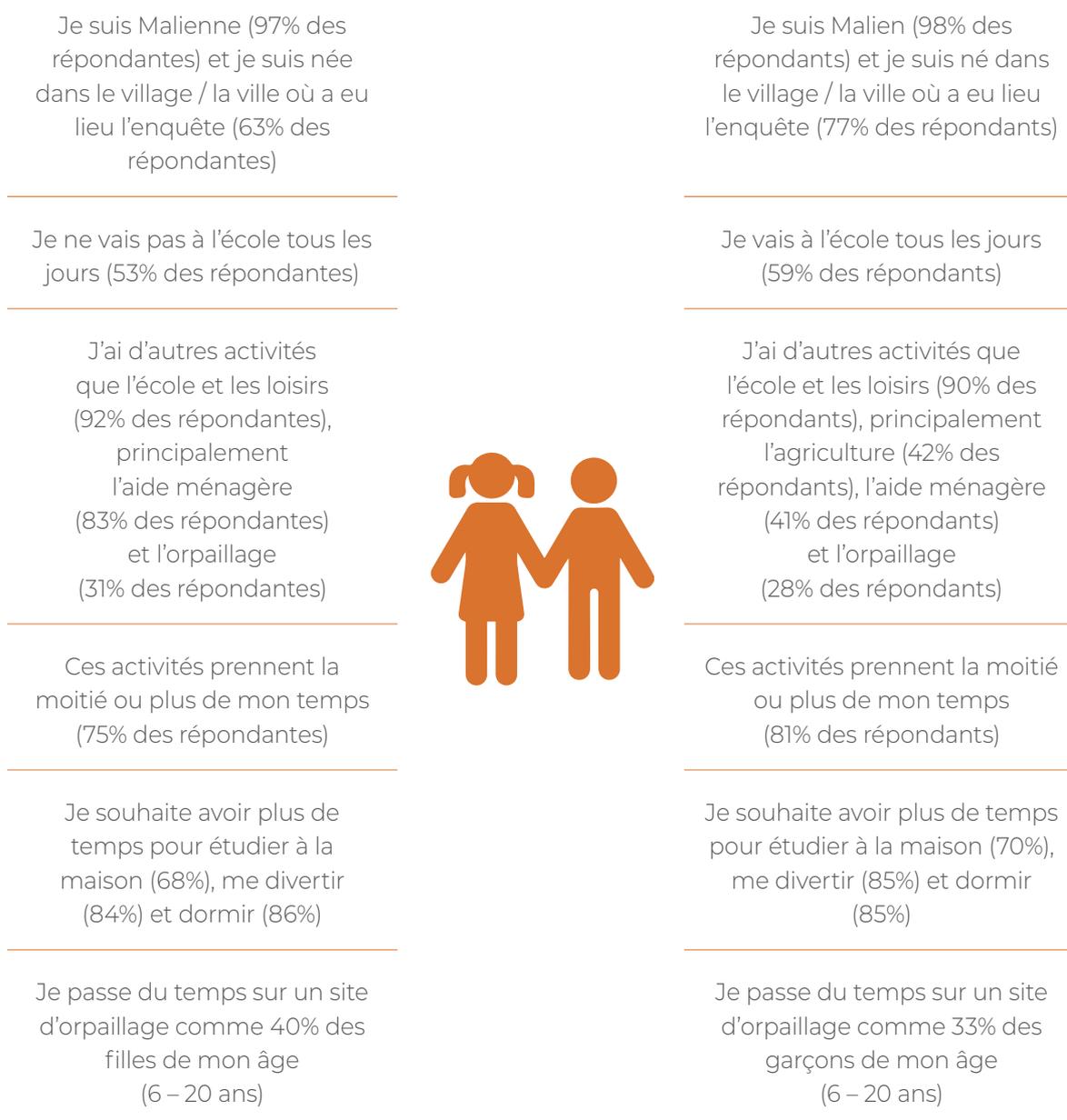


4. PROFILS TYPES DES MÉNAGES, DES ENFANTS ET DES JEUNES VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES

4.2 PROFIL TYPE EN FONCTION DU GENRE DES RÉPONDANT(E)S

Les profils types des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro sont résumés dans le visuel ci-après.

Figure 15 – Profil type des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro



4.3 PROFIL TYPE EN FONCTION DE L'ÂGE DES RÉPONDANT(E)S

Les profils types des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 14 ans et des filles et garçons âgé(e)s de 15 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro sont résumés dans le visuel ci-après.

Figure 16 - Profil type des filles et garçons âgé(e)s de 6 à 14 ans et des filles et garçons âgé(e)s de 15 à 20 ans vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro

6 à 14 ans	15 à 20 ans
Je suis Malien(ne) (97% des répondant(e)s) et je suis né(e) dans le village / la ville où a eu lieu l'enquête (74% des répondant(e)s)	Je suis Malien(ne) (98% des répondant(e)s) et je suis né(e) dans le village / la ville où a eu lieu l'enquête (64% des répondant(e)s)
Je vais à l'école tous les jours (66% des répondant(e)s)	Je ne vais pas à l'école (63% des répondant(e)s)
J'ai d'autres activités que l'école et les loisirs (88% des répondant(e)s), principalement l'aide ménagère (73%) et l'agriculture (42%)	J'ai d'autres activités que l'école et les loisirs (95% des répondant(e)s), principalement l'aide ménagère (55%) et l'orpaillage (45%)
Ces activités prennent moins de la moitié de mon temps (59% des répondant(e)s)	Ces activités prennent la moitié ou plus de mon temps (74% des répondant(e)s)
Je souhaite avoir plus de temps pour étudier à la maison (78%), me divertir (91%) et dormir (89%)	Je souhaite avoir plus de temps pour étudier à la maison (58%), me divertir (76%) et dormir (81%)
Je travaille sur un site d'orpaillage comme 24% des enfants de mon âge (6 à 14 ans)	Je travaille sur un site d'orpaillage comme 53% des jeunes de mon âge (15 à 20 ans)





5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Les impacts de l'industrie minière et de l'orpaillage sur les droits des enfants dans les communautés minières au Mali sont multiples et les exposent à de nombreux risques, ce qui peut contribuer à des **situations alarmantes** dans certaines communautés minières. Le Consultant distingue, dans les sous-sections suivantes, les risques auxquels sont exposés **l'ensemble des enfants de la communauté minière** (maladies respiratoires, paludisme, déscolarisation) et les risques, plus sévères, auxquels sont exposés **les enfants présents sur les sites miniers** (exposition au mercure, travail dangereux, maltraitements et violences, exploitation).

Afin de pouvoir comprendre les **impacts spécifiques** du secteur extractif sur les droits des enfants vivant dans les communautés minières (groupe étudié), il est nécessaire de les comparer aux enfants vivant dans les communautés rurales traditionnelles du Mali (proxy utilisé). Pour ce faire, le Consultant a consulté divers documents, tels que l'enquête menée par le MICS Mali en 2015⁴² et les études et rapports sur le travail des enfants réalisés par le BIT entre 2005 et 2020⁴³, et en a extrait certaines données clés concernant les communautés rurales traditionnelles maliennes (travail des enfants, scolarisation, maladies). Ce travail a permis au Consultant d'émettre des hypothèses et d'effectuer des comparaisons générales entre le statut des droits des enfants vivant dans les communautés minières et celui des enfants vivant dans les communautés rurales traditionnelles.

5.1 ANALYSE DESCRIPTIVE : CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS MINIÈRES

5.1.1 Origine et migrations

Figure 17 - Origine des répondant(e)s

Etes-vous originaire d'ici ?

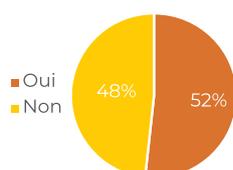
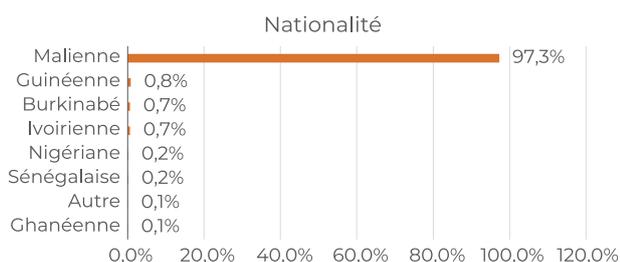


Figure 18 - Nationalité des répondant(e)s



5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

97 % des ménages enquêtés sont d'origine malienne, mais seuls 52 % des ménages enquêtés déclarent être originaires du village ou de la ville où ils vivent actuellement.

Cette part très importante de ménages d'origine malienne, bien que la présence de migrants burkinabés, sénégalais et guinéens, attirés par les opportunités économiques liées à l'orpaillage, ait été confirmée par les entretiens qualitatifs, s'explique notamment par la méthodologie d'enquête quantitative suivie dans le cadre de la présente étude, qui cible prioritairement les enfants et les ménages. Ainsi, les enquêtes quantitatives ont été menées au sein des villages ciblés, où les familles maliennes établies de longue date représentent la majorité des habitants. Selon les observations des enquêteurs sur le terrain, les personnes ayant migré depuis d'autres pays pour travailler dans les mines artisanales au Mali étaient généralement installées dans des habitations de fortune ou des campements installés directement sur les sites miniers ou à proximité immédiate des sites. Ils étaient donc moins susceptibles d'être enquêtés puisque les enquêteurs se rendaient en priorité dans des ménages vivant au sein du village ciblé, et non sur les sites miniers, afin d'éviter de potentiels biais qui auraient pu entraîner une surreprésentation des enfants orpailleurs dans les résultats de l'enquête. Il a cependant été décidé d'inclure les ménages installés à proximité immédiate des sites d'orpaillage au vu de l'importance de ce phénomène, notamment dans la région de Koulikoro (voir section 3.3.1). Les enquêteurs ont également souligné que les migrants sénégalais et guinéens voyageaient rarement en famille; or les ménages ou individus sans enfants n'ont pas été enquêtés, ce qui explique également que les migrants soient sous-représentés dans les résultats de l'étude.

Les ménages originaires d'un autre village ou d'une autre ville se sont majoritairement installés dans la zone il y a plus de dix ans et 48 % d'entre eux viennent d'une autre région du Mali. Il existe donc un **dynamisme migratoire** dans les zones de l'étude, mais les **populations migrantes semblent s'installer dans la durée** dans les zones de l'étude.

Figure 19 - Zone d'origine des répondant(e)s n'étant pas né(e)s dans le village de l'étude

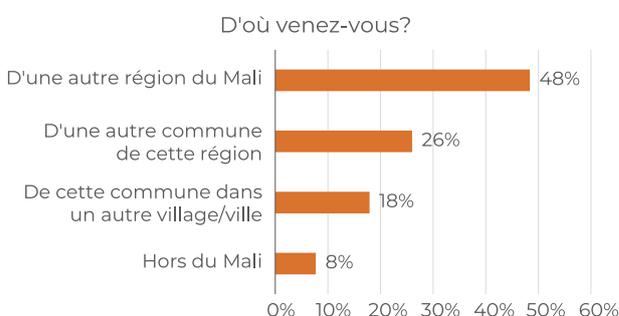
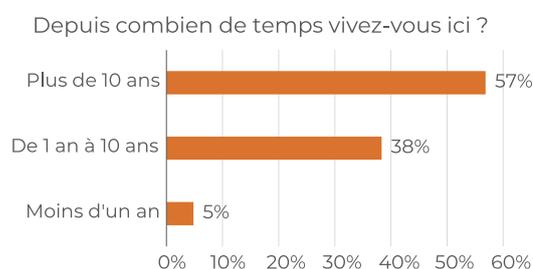
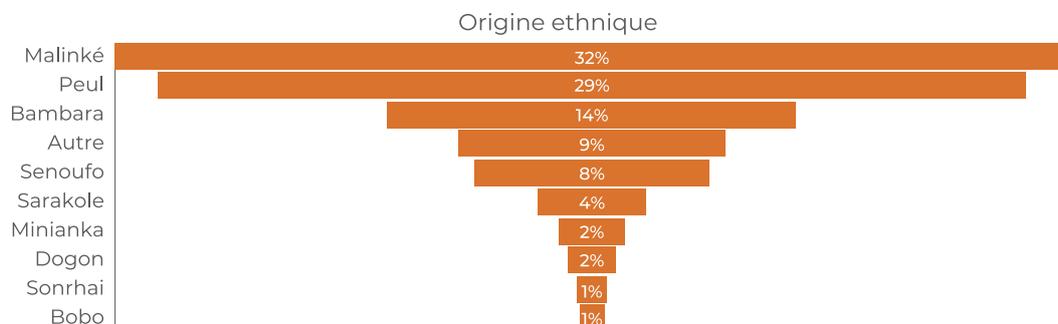


Figure 20 - Temps passé à vivre dans le village d'étude par les répondant(e) n'étant pas né(e)s



Les origines ethniques des ménages enquêtés sont diverses : 32 % des ménages sont Malinkés, 29 % sont Peuls et 14 % sont Bambaras.

Figure 21 - Origine ethnique des répondant(e)s



La grande majorité des ménages enquêtés (96 %) habitent la majeure partie de l'année dans le village ou la ville où ils ont été enquêtés. **Les migrations saisonnières semblent donc rares.**

Figure 22 - Migrations saisonnières des répondant(e)s

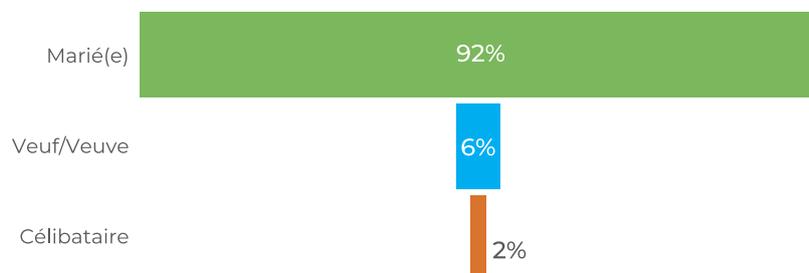
Habitez-vous ici la majeure partie de l'année ?



5.1.2 Statut matrimonial

92 % des adultes enquêtés sont mariés.

Figure 23 - Statut matrimonial des répondant(e)s

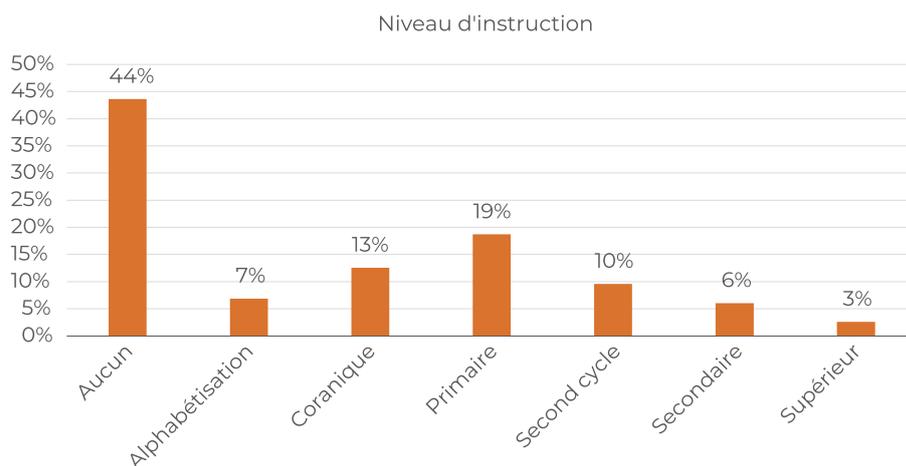


5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

5.1.3 Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des répondants adultes est faible : 44 % des personnes interrogées ne sont jamais allées à l'école, 19 % se sont arrêtées au niveau primaire et seules 9 % des personnes interrogées ont effectué des études au niveau secondaire ou supérieur.

Figure 24 - Niveau d'instruction des répondant(e)s



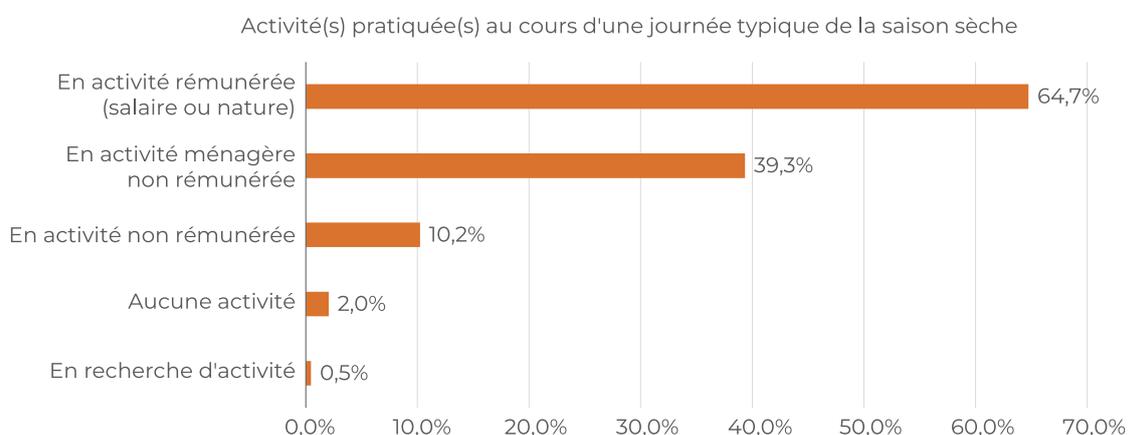
5.1.4 Occupation

5.1.4.1 Activités exercées

98 % des personnes interrogées déclarent exercer une ou plusieurs activités, mais **49 % exercent des activités non rémunérées (ménagères ou autres)**. Il est intéressant de noter que 17 % des personnes interrogées déclarent pratiquer à la fois une activité rémunérée et une activité ménagère non rémunérée.

Par ailleurs, 91 % des personnes interrogées exercent la même activité tout au long de l'année.

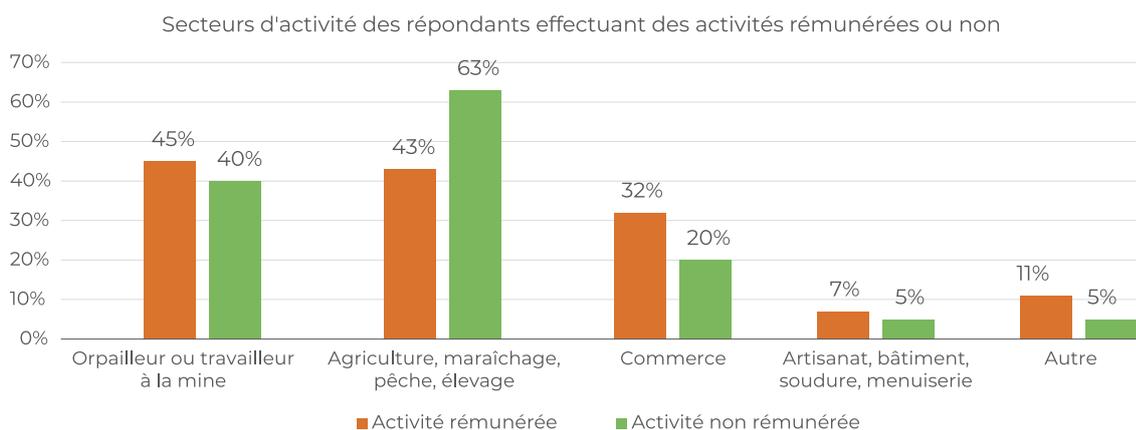
Figure 25 - Activités pratiquées par les répondant(e)s au cours d'une journée typique de la saison sèche



5.1.4.2 Secteurs d'activité

Que les activités exercées soient rémunérées ou non, les principaux secteurs d'activité sont le secteur minier (mine artisanale ou industrielle), le secteur agricole et le secteur du commerce. **Le secteur minier est le premier secteur pour les activités rémunérées.** Cependant, le secteur agricole est davantage représenté dans les activités non rémunérées.

Figure 26 - Secteurs d'activité des répondant(e)s effectuant des activités rémunérées ou non



Par ailleurs, 44 % des personnes exerçant une activité rémunérée et 40 % des personnes exerçant une activité non rémunérée travaillent dans au moins **deux secteurs d'activité différents**.

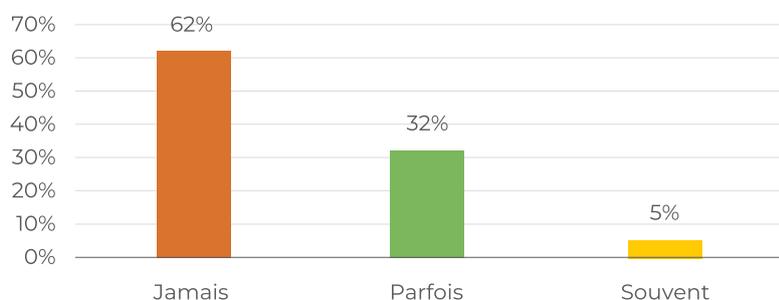
5.1.5 Indicateurs socio-économiques

5.1.5.1 Alimentation

37 % des ménages interrogés sont en insécurité alimentaire : 32 % déclarent avoir parfois manqué de nourriture au cours de la dernière année et 5 % déclarent avoir souvent manqué de nourriture au cours de la dernière année.

Figure 27 - Insécurité alimentaire des ménages

Votre ménage a-t-il manqué de nourriture au cours de la dernière année?



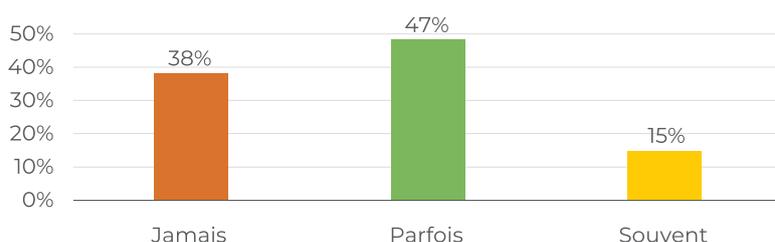
5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

5.1.5.2 Accès aux soins

L'accès aux soins dans les zones de l'étude est insuffisant : 62 % des ménages interrogés déclarent avoir eu des problèmes d'accès aux soins, parfois (47 %) ou souvent (15 %), au cours de la dernière année.

Figure 28 - Accès aux soins des ménages

Votre ménage a-t-il eu des problèmes d'accès aux soins au cours de la dernière année ?

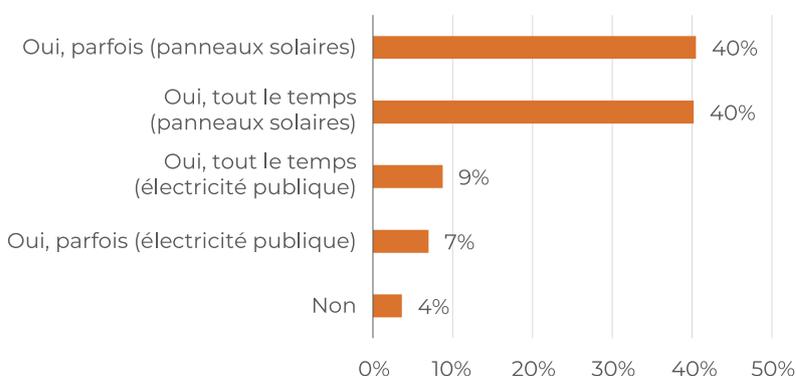


5.1.5.3 Accès à l'électricité et source d'approvisionnement

80 % des ménages ont accès à l'électricité via des panneaux solaires, mais l'accès à l'électricité dans les zones de l'étude est instable : seuls 49 % des ménages ont accès à l'électricité de manière permanente (via des panneaux solaires ou l'électricité publique).

Figure 29 - Accès à l'électricité des ménages

Votre ménage a-t-il accès à l'électricité ?

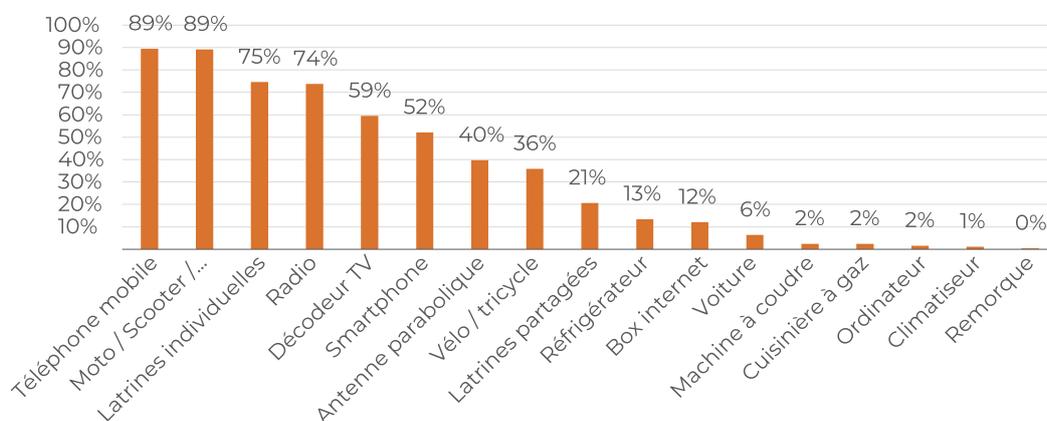


5.1.5.4 Taux d'équipement des ménages

Les équipements mentionnés par les répondants indiquent que les ménages vivant dans les communautés minières de Kayes, Koulikoro et Sikasso sont modestes mais motorisés : 89 % des ménages déclarent posséder au moins un téléphone mobile et une moto/mobylette, mais seuls 13 % déclarent posséder un réfrigérateur, 6 % une voiture et 2 % un ordinateur.

Figure 30 - Taux d'équipement des ménages

Votre ménage possède-t-il les biens d'équipement en état de fonctionner suivants ?

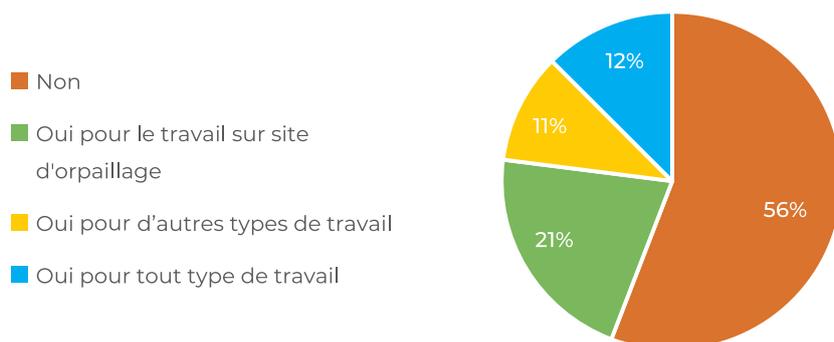


5.1.5.5 Travail des enfants

Un nombre important d'enfants et/ou de jeunes travaillent dans les zones de l'étude : 44 % des ménages déclarent connaître des cas d'enfants ou de jeunes ayant besoin de travailler ou étant forcés à le faire dans leur communauté. Parmi les enfants ou jeunes qui travaillent dans ces communautés, 48 % travaillent sur des sites d'orpaillage.

Figure 31 - Travail des enfants dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro

Connaissez-vous des cas d'enfants (6-14 ans) ou de jeunes (15-20 ans) ayant besoin ou étant forcés à travailler au sein de votre communauté ?



5.2 ANALYSE DES PARAMÈTRES ÉTUDIÉS

5.2.1 Travail des enfants

Pour rappel, l'âge minimum légal pour travailler au Mali, comme défini par le Gouvernement, est de 15 ans et l'âge minimum pour effectuer un travail dangereux est de 18 ans⁴⁴.

Les articles 189.35 et 189.36 du Code du travail malien autorisent les enfants âgés de 12 à 14 ans à effectuer des tâches domestiques ou saisonnières légères, à condition qu'elles n'entravent pas la fréquentation scolaire et ne dépassent pas 4,5 heures de travail par jour. L'encadrement des

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

travaux légers n'est pas conforme aux normes internationales, car il ne fixe pas un âge minimum (qui ne doit pas être inférieur à 13 ans selon les standards internationaux⁴⁵). En outre, la loi ne précise pas les conditions dans lesquelles les travaux légers peuvent être effectués⁴⁶.

L'enquête par grappes à indicateurs multiples au Mali (MICS Mali) de 2015 indique que « dans beaucoup de pays, y compris le Mali, de nombreux enfants sont mis au travail très jeunes, en particulier dans les zones rurales où il n'est pas rare de les voir travailler dès l'âge de 7 à 8 ans. » Elle conclut que « l'emploi d'enfants très jeunes est un problème inquiétant » au Mali⁴⁷. Cette enquête distingue l'implication des enfants dans les activités économiques et l'implication des enfants dans les tâches ménagères.

En ce qui concerne les **activités économiques**, la méthodologie de l'indicateur MICS sur le travail des enfants utilise trois seuils fondés sur l'âge et définit le nombre d'heures d'activité économique qu'un enfant peut effectuer sans que cela soit classé comme travail des enfants. Ainsi, si l'enfant a effectué des activités économiques la semaine précédant l'enquête pendant un nombre d'heures supérieur à celui défini par la norme en fonction de son âge, cela est considéré comme du travail des enfants. La répartition par âge des heures qui sont considérées comme étant des heures de travail s'effectue de la façon suivante :

- entre 5 et 11 ans : 1 heure d'activité économique ou plus;
- entre 12 et 14 ans : 14 heures d'activité économique ou plus.

Sur la base de ces seuils, l'étude MICS précitée⁴⁸ conclut qu'en milieu rural (qui est aussi le milieu de la présente étude), **près d'un enfant âgé de 5 à 11 ans sur deux (47,4 %) et plus d'un tiers des enfants âgés de 12 à 14 ans (35,6 %) sont impliqués dans des activités économiques dans une mesure qui pourrait s'apparenter à du travail des enfants**. Dans les régions concernées par la présente étude, ces taux sont respectivement de 53,4 % et 41,9 % (à Kayes), 46,7 % et 25,5 % (à Koulikoro) et 55,5 % et 47,6 % (à Sikasso). Le taux est significativement plus élevé chez les garçons que chez les filles.

En ce qui concerne les tâches ménagères, l'étude MICS⁴⁹ conclut qu'en milieu rural, **le taux est respectivement de 9,2 % et 19,4 % respectivement pour les tranches d'âges 5-11 ans et 12-14 ans**. Là encore, les moyennes sont plus basses à Koulikoro (3,9 % et 12,6 %) et sensiblement plus hautes dans les provinces de Sikasso (7,6 % et 22,6 %) et de Kayes (10,9 % et 19 %). Le taux est significativement plus élevé chez les filles que chez les garçons.

En conclusion, les données disponibles au niveau national indiquent qu'en milieu rural au Mali, **environ 56 % des enfants âgés de 5 à 11 ans et 55 % des enfants de 12 à 14 ans sont impliqués dans une forme de travail des enfants, avec une prédominance pour le travail domestique chez les filles et pour les activités économiques chez les garçons**.

Ces données sont généralement reflétées dans les résultats de la présente étude. En effet, au cours de notre enquête dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, **88 % des enfants âgés de 6 à 14 ans ont déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs**. Parmi eux, **73 % déclarent effectuer des tâches ménagères et 56 % déclarent effectuer des activités**

économiques (agriculture, orpaillage/mine, artisanat, commerce, transport). Si le nombre d'heures exact pendant lesquelles les enfants de 6 à 14 ans ont effectué ces activités la semaine précédente n'a pas été collecté, il leur a été demandé combien de temps ils passent à effectuer ces activités de manière plus générale. Il en ressort que **41 % d'entre eux ont passé la moitié de leur temps (22 %) ou la plupart de leur temps (19 %) à effectuer ces activités.**

Figure 32 - Proportion des enfants âgés de 6 à 14 ans déclarant avoir d'autres activités que l'école et les loisirs

Dans une journée typique en ce moment, avez-vous d'autres activités que l'école et les loisirs (jouer/se divertir/sport, dormir et manger) ?

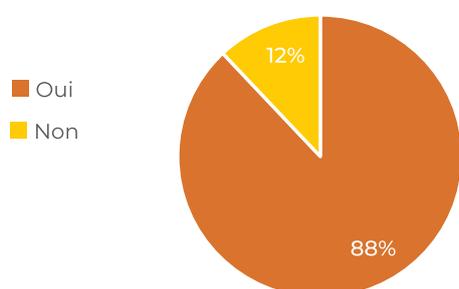
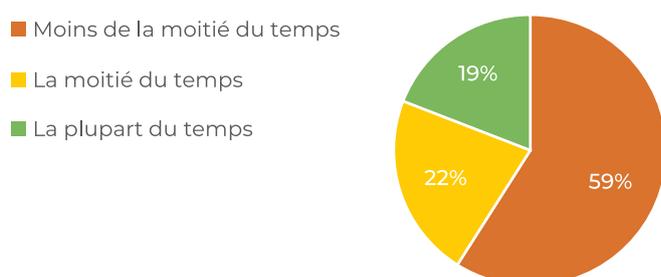


Figure 33 - Temps passé par les enfants âgés de 6 à 14 ans ayant déclaré effectuer des activités autres que l'école et les loisirs

Combien de temps passez-vous à effectuer ces activités ?



Il est également intéressant de noter que la majorité des enfants enquêtés dans le cadre de la présente étude et qui déclarent réaliser d'autres activités que l'école et les loisirs consacrent moins de la moitié de leur temps à ces activités (59 %). Ainsi, si une part importante des enfants interrogés sont impliqués dans une forme de travail des enfants (détail des secteurs d'activité ci-après), le travail apparaît comme une **activité connexe**, que les enfants réalisent en complément de l'école et des loisirs. Les citations suivantes, issues de focus groups, illustrent ce constat :

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Figure 34 - Activités réalisées dans une journée par les enfants interrogés (focus groups)

«**Je lave la vaisselle** le matin avant d'aller à l'école. Après les cours, **je joue avec mes amis**. Quelquefois, **j'accompagne ma mère sur les sites d'orpaillage**. Je fais aussi les **tâches ménagères** (balayage, vaisselle).» (Focus group de filles, 6-11 ans, Tabakoto, 24 décembre 2021.)

«Après **les cours**, nous faisons du **jardinage** et le soir, **des courses pour nos parents**. Nous faisons également **de la soudure et des travaux sur les sites d'orpaillage**.» (Focus group de jeunes garçons, 18-20 ans, Kangaba, 22 décembre 2021.)

Bien que les différences dans les méthodes de collecte de données entre la présente étude et l'enquête MICS ne permettent pas d'effectuer une comparaison directe entre les données statistiques nationales et celles des communautés minières, il est possible d'en déduire que ces données **décrivent la même réalité** : la majorité des enfants maliens (qu'ils vivent dans une communauté minière ou non) sont impliqués dans une activité ménagère ou économique de manière significative et qui peut s'apparenter à du travail des enfants. En d'autres termes, **on note une prévalence très significative du travail des enfants aussi bien au niveau national que dans les communautés minières**.

L'analyse des **activités spécifiques** concernées permet cependant de relever des différences plus significatives concernant les communautés minières.

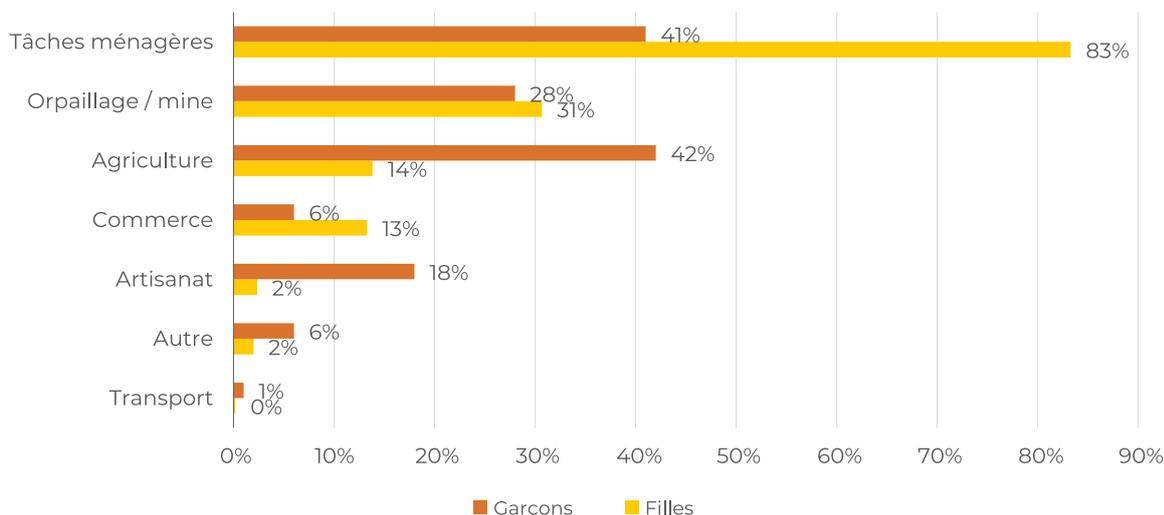
Concernant les secteurs d'activité, l'*Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali*, réalisée en 2007 par le BIT, indique que «*sur dix enfants vivant en milieu rural (et étant considérés comme travailleurs), près de sept sont occupés dans les activités agricoles, de pêche ou d'exploitation forestière*⁵⁰».

La présente enquête met en lumière une réalité différente : **dans les communautés minières, l'orpaillage et les activités minières prennent le pas sur l'agriculture**. Les graphiques ci-dessous présentent les principales activités pratiquées par les enfants et les jeunes interrogés à Kayes, Sikasso et Koulikoro et illustre bien cet élément :

- chez les 6-20 ans, l'orpaillage est le deuxième secteur d'activité des filles (derrière les activités ménagères) et le troisième pour les garçons (derrière l'agriculture et les tâches ménagères) ;
- 16 % des enfants de 6 à 14 ans sont susceptibles de travailler dans une mine, un chiffre déjà élevé qui bondit à 45 % à partir de l'âge de 15 ans (contre 31 % dans l'agriculture).

Figure 35 - Activités pratiquées par les filles et les garçons des communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro

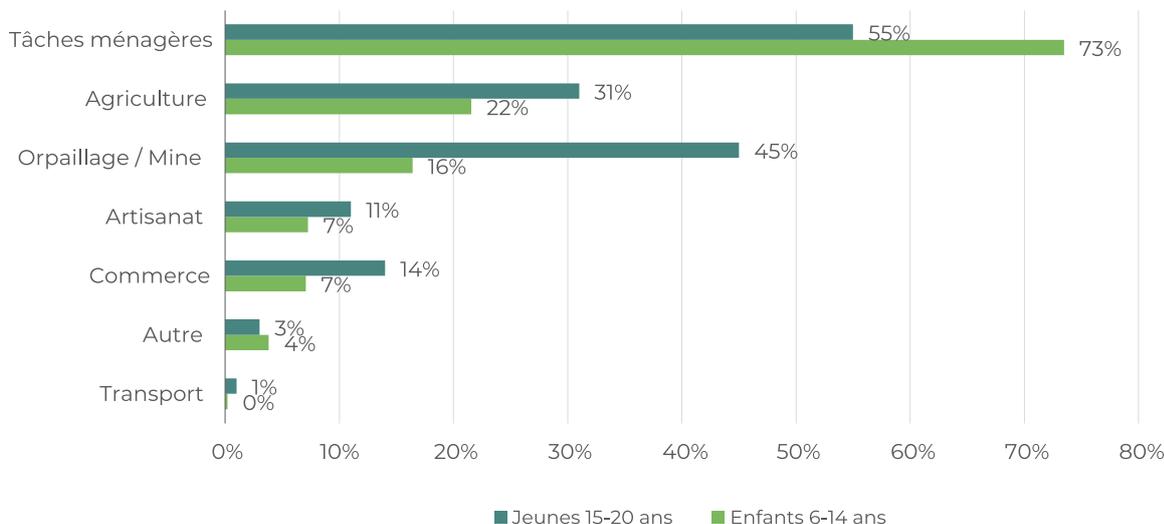
Secteurs d'activité des répondants ayant déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs par genre



« **Les filles font les travaux ménagers**, les garçons vont chercher du bois après l'école. **Il y a des adolescents qui vont sur les sites d'orpaillage**. Ils/elles travaillent pour les grands : ménages, vente d'eau. » (Focus group de filles, 6-11 ans, Diabarou, 23 décembre 2021.)

Figure 36 - Activités pratiquées par les enfants et les jeunes des communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro

Secteurs d'activité des répondants ayant déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs par âge



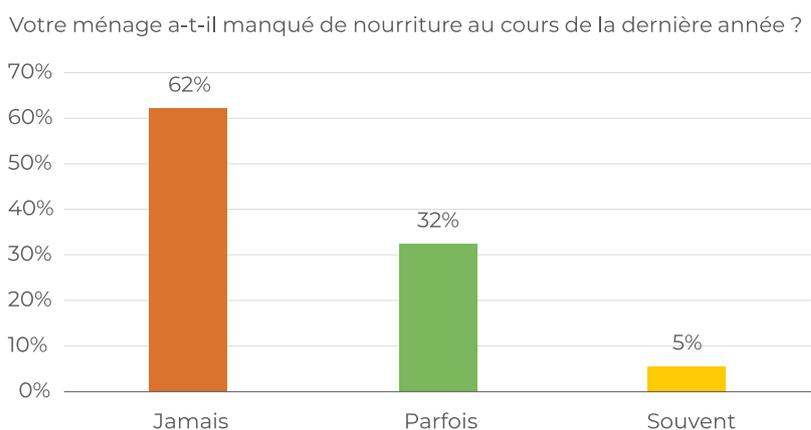
5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Ainsi, un **transfert des activités agricoles vers les activités minières** s'opère dans les communautés minières pour les jeunes de 15-20 ans, mais également pour les filles. Ce phénomène est lié à deux tendances :

- la baisse des rendements agricoles, notamment liée à la baisse de la fertilité des sols et au changement climatique⁵¹ au Mali ;
- l'orpaillage étant une activité génératrice d'argent liquide, il permet de mieux répondre à certains besoins de subsistance immédiats des populations.

Ce transfert pourrait avoir une incidence sur le niveau d'insécurité alimentaire des ménages (privés de l'agriculture de subsistance) vivant dans les communautés minières : **37 % des ménages interrogés au cours de notre étude sont en insécurité alimentaire** (32 % déclarent avoir parfois manqué de nourriture au cours de la dernière année et 5 % déclarent avoir souvent manqué de nourriture au cours de la dernière année).

Figure 37 – Ménages ayant déclaré être en insécurité alimentaire



D'autre part, les entretiens qualitatifs ont permis d'exposer le risque d'exploitation économique et de travail forcé, notamment pour les enfants migrants. Des cas d'enfants migrants forcés de travailler sur les sites d'orpaillage ont notamment été rapportés par la gendarmerie de Kangaba.

Figure 38 – Risques d'exploitation économique et de travail forcé (extraits des entretiens qualitatifs)

« Le travail des enfants sur les sites n'est pas souvent payé par leurs employeurs. [...] Certains enfants sont victimes de **travail forcé**. Les Burkinabés amènent les enfants et les font **travailler dur** à l'âge de 13 à 14 ans; d'autres y vont sans l'avis ou le consentement de leurs parents. » (Gendarmerie de Kangaba, 25 décembre 2021.)

Les focus groups menés ont également permis de mettre en lumière les perceptions qu'ont les communautés enquêtées du travail des enfants. La dimension sociologique et culturelle du travail des enfants doit être considérée afin d'affiner l'analyse des données quantitatives. La citation suivante, issue d'un focus group réalisé à Diabarou, dans la région de Kayes, avec des jeunes filles âgées de 15 à 20 ans montre que le travail domestique n'est pas nécessairement perçu comme une forme de travail des enfants, contrairement aux activités qui ont un impact plus significatif sur la santé et le développement des enfants, comme l'orpaillage.

Figure 39 – Perception des formes de travail des enfants par les communautés

« Nous n'acceptons pas le travail des enfants. Ils peuvent juste aider avec les tâches ménagères. » (Focus group de jeunes femmes, 15-20 ans, Diabarou, 23 décembre 2021.)

Les causes profondes du travail des enfants ont également été évoquées lors des entretiens qualitatifs et des focus groups. Selon différentes catégories de répondants (enfants enquêtés, acteurs institutionnels et membres d'OCB), les principales raisons qui incitent les enfants à travailler sont les suivantes, par ordre d'importance :

- la nécessité économique;
- l'accès limité à une éducation de qualité et le manque d'alternatives;
- l'influence des pairs.

Figure 40 – Principales causes du travail des enfants selon les enquêtes qualitatives

Nécessité économique

« Nous travaillons pour **subvenir à nos besoins et aider nos parents.** » (Focus Group mixte, 15-20 ans, Kangaba, 22 décembre 2021)

« Nous travaillons **pour ne pas dépendre de quelqu'un d'autre et pour satisfaire nos besoins, et aider nos parents** » (Focus Group de filles, 12-14 ans, Lole, 18 décembre 2021)

« **Les parents veulent que leurs enfants aillent sur les sites** pour chercher de l'argent. » (Président du Conseil National des Jeunes de Kangaba, 24 décembre)

« La mentalité locale soutient que **l'enfant est une force de travail au service de la famille et du village.** » (Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants, Bamako, 2 mars 2022)

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Accès limité à l'éducation et manque d'alternatives

« A l'école, on manquait de professeurs et de matériels. C'est pourquoi j'ai redoublé. Finalement, **je me suis découragé et j'ai abandonné l'école**. Actuellement, je suis conducteur de drague sur les sites d'orpaillage » (Focus Group mixte, 15-20 ans, Kangaba, 22 décembre 2021)

Influence des pairs

« On retrouve des enfants qui fréquentent les sites par nécessité, d'autres **par mimétisme du fait qu'ils observent leurs camarades qui possèdent des biens** (motos, téléphones). » (Maire de Kalana, 15 décembre 2021)

« Les **enfants sont très souvent influencés par leurs camarades qui vont sur les placers**, et cela joue sur leur scolarité » (Membre d'une Organisation Communautaire de Base (OCB), Fourou, 19 décembre 2021)

5.2.2 Scolarisation

Pour rappel, l'âge limite de l'enseignement obligatoire au Mali est de 15 ans⁵².

L'enquête MICS⁵³ indique les taux de fréquentation scolaire suivants au Mali.

	Taux de fréquentation au niveau national	Taux de fréquentation dans les communautés rurales
Primaire (7-12 ans)	53 %	46 %
Secondaire (13-18 ans)	29 %	20,8 %

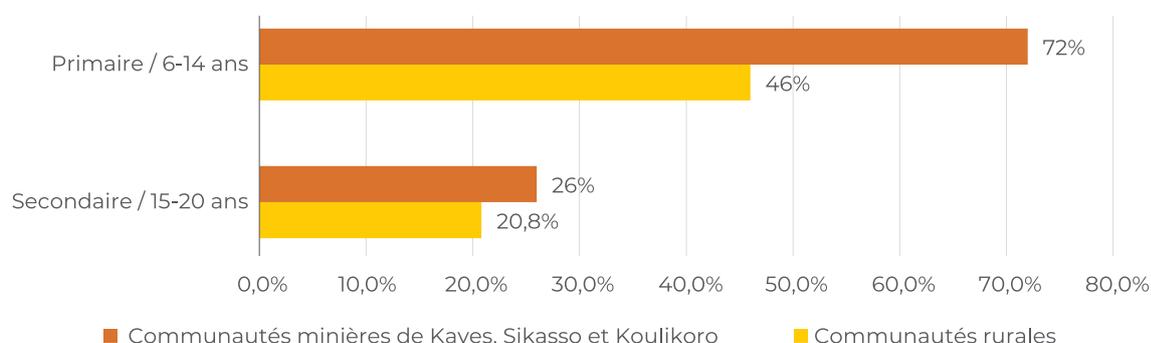
Notre enquête menée dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro révèle quant à elle les données suivantes.

	Taux de fréquentation scolaire dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro
6-14 ans	72 %
15-20 ans	26 %

Le graphique ci-après résume les tableaux présentés ci-dessus.

Figure 41 – Comparaison des taux de fréquentation scolaire dans les communautés rurales et les communautés minières au Mali

Taux de fréquentation scolaire dans les communautés rurales et les communautés minières au Mali



En conclusion, même si l'enquête MICS se base sur le niveau scolaire et que notre étude se base sur les âges, il semblerait que **le taux de scolarisation des enfants et des jeunes soit plus élevé dans les communautés minières étudiées que dans les communautés rurales en général.**

Le fait que les enfants soient impliqués dans le travail des enfants dans les communautés minières ne semble donc pas avoir un impact négatif sur leur taux de scolarisation lorsqu'il est comparé aux communautés rurales traditionnelles, pour lesquelles le taux est extrêmement bas. L'enquête MICS Mali de 2015 indique d'ailleurs : « *La probabilité pour un enfant d'être concerné par le travail des enfants semble très peu liée à son statut de scolarisation : 54 % des enfants de 5-17 ans scolarisés sont impliqués dans le travail des enfants, contre 57 % pour ceux qui ne sont pas scolarisés*⁵⁴. » Il est néanmoins important de préciser que la présente étude n'évalue pas le niveau scolaire des enfants qui déclarent aller à l'école, et que le lien entre le travail des enfants et les résultats scolaires ou l'assiduité des enfants à l'école n'a pas été étudié.

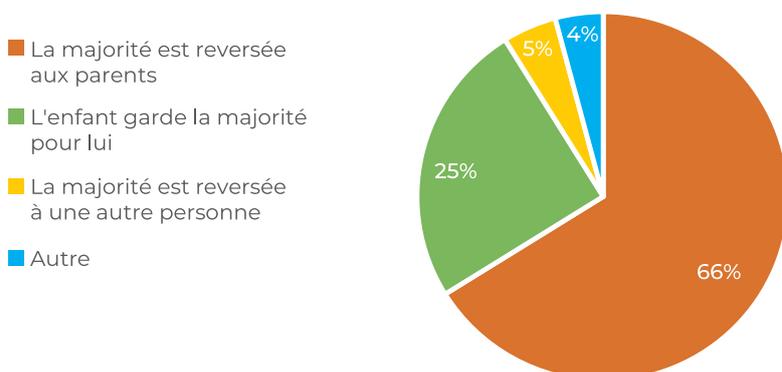
Le taux de scolarisation relativement élevé observé dans les communautés étudiées peut s'expliquer par le fait que l'orpaillage est une activité génératrice d'une quantité importante de « cash », qui permet aux parents de scolariser leurs enfants et de leur acheter les fournitures scolaires nécessaires. Parmi les enfants et les jeunes impliqués dans l'orpaillage (37 % des enfants et jeunes interrogés dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro), 48 % déclarent recevoir de l'argent en échange de leur travail. Parmi ces enfants et ces jeunes qui perçoivent de l'argent, **66 % déclarent reverser la majorité de la rémunération perçue à leurs parents et 25 % déclarent garder la majorité pour eux.**

Néanmoins, les analyses du lien entre orpaillage et scolarisation diffèrent entre les deux classes d'âge enquêtées (6-14 ans et 15-20 ans). Certains jeunes âgés de 15 ans et plus interrogés ont déclaré avoir l'impression de « perdre leur temps à l'école » faute de débouchés économiques et à cause de la qualité insuffisante du système scolaire (manque de professeurs, de locaux, de matériels), ce qui peut expliquer que certains jeunes soient attirés par les sommes d'argent générées par l'orpaillage, imitent leurs aînés et quittent l'école pour gagner leur vie⁵⁵.

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Figure 42 - Utilisation de la rémunération perçue par les enfants et les jeunes passant du temps sur un site d'orpaillage

Si la rémunération perçue est de l'argent, comment l'utilisez-vous ?



Si l'analyse des données issues des enquêtes quantitatives semble indiquer que le taux de scolarisation des enfants est relativement élevé dans les communautés étudiées malgré une forte implication des enfants enquêtés dans une forme de travail des enfants, il est intéressant de noter que de nombreux répondants interrogés dans les entretiens qualitatifs perçoivent de manière négative le lien entre l'orpaillage et la scolarisation des enfants. Comme en témoignent les citations suivantes, plusieurs membres des communautés (enfants et adultes) et autorités locales considèrent que l'orpaillage contribue à la déscolarisation et l'abandon scolaire des enfants.

Figure 43 - Perception du lien entre orpaillage et scolarisation par les communautés et autorités locales

« Les enfants n'ont **qu'une seule occupation, c'est d'aller sur les sites d'orpaillage**. On note des cas d'abandon scolaire, de non-scolarisation. » (Maire de Fourou, 18 décembre 2021.)

« Il y a beaucoup de **cas d'abandon scolaire au profit des sites d'orpaillage**; les enfants n'aiment plus étudier, ils sont pressés d'avoir de l'argent. » (Focus group de jeunes, 15-20 ans, Sakorola, 22 décembre 2021.)

« **À cause de l'orpaillage, nos enfants n'étudient plus.** » (Focus group de femmes adultes, Komana, 16 décembre 2021.)

« Beaucoup d'enfants ont abandonné l'école à cause des sites. Il y a **des parents qui exigent que leurs enfants les accompagnent sur les sites** alors que l'enfant préfère étudier. » (Focus group de femmes adultes, Fourou, 19 décembre 2021.)

Les entretiens qualitatifs ont également permis d'identifier des initiatives menées par des organisations de la société civile, des entreprises minières et les autorités locales en lien avec la scolarisation des enfants vivant dans les communautés minières. À titre d'exemple, un

programme financé par la Fondation Stromme a été mis en œuvre par l'ONG GRAADECOR (Groupe de Recherche d'Actions et d'Assistance pour le Développement Communautaire) entre 2015 et 2021 afin de former environ 1 400 enfants déscolarisés⁵⁶. Les enquêteurs ont également recensé des initiatives de formation professionnelle visant à développer les compétences des jeunes dans les métiers de l'artisanat et ainsi leur offrir des alternatives à l'orpaillage, ainsi que des initiatives communautaires, dont des écoles installées sur des sites d'orpaillage pour les enfants accompagnant leurs parents. Quant aux mines industrielles, Barrick et B2Gold investissent dans des projets de soutien à l'éducation des enfants dans les zones d'exploitation minière⁵⁷. Les actions de RSE et de développement communautaire menées par les entreprises minières dans les zones étudiées ciblent également l'accès des enfants à d'autres services sociaux de base, tels que la santé et l'hygiène et l'assainissement, et le développement de moyens de subsistance alternatifs (voir section 5.4.1).

5.2.3 Santé

5.2.3.1 Risques sanitaires et accès aux soins dans les communautés minières

L'extraction minière compte parmi les secteurs et occupations les plus dangereux pour la santé⁵⁸. Selon les termes de la Convention sur les pires formes de travail des enfants, les travaux dangereux comprennent :

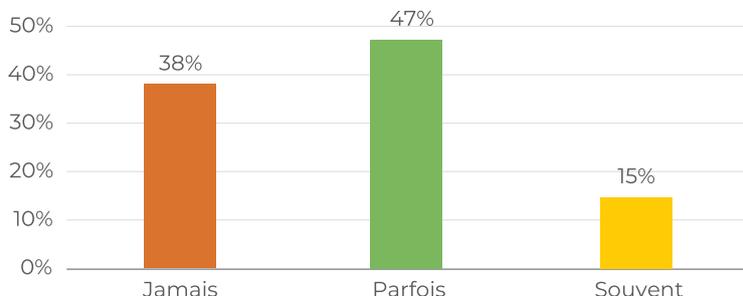
- « Les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels;
- les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés;
- les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges;
- les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé;
- les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur⁵⁹. »

Les données collectées dans les communautés de Kayes, Sikasso et Koulikoro indiquent que **62 % des ménages interrogés déclarent avoir eu des problèmes d'accès aux soins**, parfois (47 %) ou souvent (15 %), au cours de la dernière année. Dans certaines communautés minières, notamment celles à proximité de grands sites d'orpaillage ou de grands sites industriels, des postes de santé privés tenus par des infirmiers ont été créés, mais les installations techniques de ces centres de santé sont très limitées et les soins et médicaments coûtent cher⁶⁰. En dehors des sites, les premiers centres de santé disponibles sont les centres de santé communautaires (CSCOM). Les sites miniers sont généralement éloignés des grands centres urbains où se trouvent des infrastructures plus adaptées⁶¹. Les femmes de Salamale ont par exemple indiqué qu'il n'existait qu'un seul dispensaire dans leur zone et que ce dernier n'avait pas les moyens nécessaires pour soigner leurs enfants⁶².

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Figure 44 - Accès aux soins des ménages vivant dans les communautés minières

Votre ménage a-t-il eu des problèmes d'accès aux soins au cours de la dernière année ?



Le Consultant retient des entretiens réalisés deux grandes catégories de risques sanitaires : les traumatismes physiques et les maladies. Les risques pour les enfants et les jeunes travailleurs ainsi que pour les enfants et les jeunes vivant dans les communautés minières sont pris en compte. Chacune de ces catégories est détaillée dans les sous-sections suivantes. Il convient de garder en tête les difficultés d'accès aux soins rencontrées par les communautés minières lors de la lecture des sous-sections suivantes.

5.2.3.2 Les traumatismes physiques

5.2.3.2.1 Secteur artisanal

Les conditions de travail sur les sites d'orpaillage sont inadaptées pour les enfants. Il s'agit d'un travail très exigeant physiquement : les enfants travaillent pendant de longues heures, dans des conditions climatiques parfois extrêmes, portent des charges trop lourdes, sont en contact et manipulent des outils et des machines dangereuses et ne portent pas les équipements adéquats pour être protégés au mieux, comme en témoigne cette citation issue d'un focus group mené avec des jeunes orpailleurs âgés de 15 à 20 ans à Kangaba, dans la région de Koulikoro (figure 46).

Figure 45 - Extrait d'un entretien qualitatif concernant les risques sanitaires liés à l'orpaillage

*« Actuellement, il fait très froid, je travaille dans l'eau du puits, **je suis tout le temps enrhumé ; je tombe souvent malade ; on est très exposé à des dangers** sur nos sites d'orpaillage, comme des accidents. » (Focus group de jeunes, 15-20 ans, Kangaba, 22 décembre 2021.)*

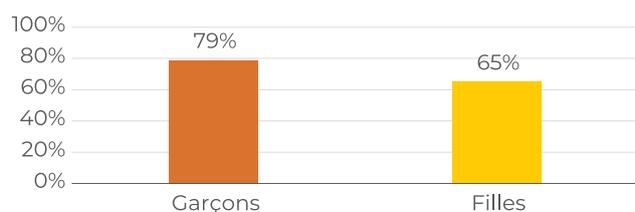
Parmi les risques auxquels sont exposés les enfants, on note : les accidents, notamment lors d'éboulements, les risques de surdité par le bruit permanent du pilon ou du marteau, la fatigue et les efforts intenses pour écraser et broyer le minerai, les risques de blessures par les éclats de pierre dans les yeux, les affections oculaires et dermatologiques⁶³.

Au cours de notre enquête menée dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, la première difficulté mentionnée par les enfants et les jeunes passant du temps sur un site d'orpaillage concerne les **risques d'accidents : 70 %** d'entre eux déclarent connaître des cas ou avoir subi des accidents, et la statistique est croissante avec l'âge (63 % pour les 6-14 ans et 74 % pour les 15-20 ans). Ce chiffre monte à 79 % chez les garçons, ce qui peut être expliqué par le fait que les activités pratiquées par les garçons sur les sites (extraction des minerais et

forage des puits) sont les activités où les risques d'accidents sont les plus élevés (éboulements, manipulation de machines et d'outils dangereux).

Figure 46 – Risques d'accidents sur les sites d'orpaillage

Proportion des garçons et des filles déclarant connaître ou avoir subi des accidents sur les sites d'orpaillage



5.2.3.2 Secteur industriel

Les enfants et les jeunes sont également exposés à des risques liés à la présence de mines industrielles dans ou aux abords des communautés minières. Les risques sur les sites, pour les travailleurs ou pour les membres de la communauté entrant illégalement sur les sites, peuvent provenir de l'exposition aux machines, aux puits ouverts, aux puits de mine, aux bassins, aux explosions et à d'autres aspects des opérations minières. Les sites disposent généralement d'un plan de gestion de la santé et de la sécurité pour faire face à ces risques⁶⁴. Par ailleurs, les opérations minières entraînent également des changements d'environnement en dehors du site d'exploitation, les entreprises doivent donc s'assurer que les enfants sont également protégés au-delà du périmètre. Les nouvelles infrastructures de transport et l'utilisation accrue des infrastructures existantes, telles que les routes et les chemins de fer, peuvent constituer une menace pour la sécurité des enfants vivant dans les communautés minières⁶⁵.

Les conditions de travail dans les mines industrielles

Les mines industrielles n'emploient pas d'enfants. Les principaux impacts sur les enfants spécifiques à l'industrie minière sont liés aux conditions de travail des parents et des personnes en charge des enfants. Les impacts sur les parents et les autres personnes chargées de s'occuper des enfants, avec les conséquences qui en découlent pour l'enfant, comprennent :

- les conditions de travail des parents qui les empêchent de s'occuper de leurs enfants physiquement, financièrement ou socialement;
- les conflits entre employés;
- le comportement du personnel dans la communauté.

Offrir des conditions de travail décentes aux femmes et aux hommes qui ont un rôle de parents inclut d'accorder une attention particulière aux conditions de travail telles que le paiement d'un salaire décent, la durée et la flexibilité des heures de travail, la prise de dispositions spécifiques concernant les femmes enceintes et les femmes qui allaitent, la nécessité d'un congé parental, le soutien aux travailleurs migrants et saisonniers en matière de parentalité à distance, et la facilitation de l'accès à des services de garde d'enfants, de soins de santé et d'éducation de bonne qualité pour les personnes à charge.

Par ailleurs, des conditions de travail décentes doivent également être offertes aux jeunes qui sont employés dans les mines (équipements de protection, horaires de travail, salaires, etc.).

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

5.2.3.3 Maladies

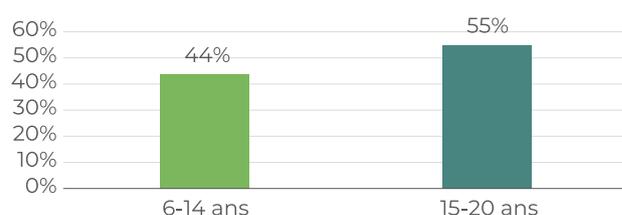
Selon l'enquête MICS Mali de 2015, les maladies les plus répandues chez les enfants au Mali sont la diarrhée, les infections respiratoires et la fièvre/le paludisme⁶⁶. Ces maladies sont également présentes dans les communautés minières^{67,68}. Cependant, la santé des communautés minières est caractérisée par une incidence particulièrement élevée de certaines maladies directement liées aux risques sanitaires associés (i) au travail dans les mines d'or et (ii) à la proximité avec un ou plusieurs sites d'orpaillage/sites industriels (pollution de l'eau, de l'air et des sols)⁶⁹, à savoir :

- les infections respiratoires aiguës;
- les épidémies, notamment la rougeole, la fièvre jaune et les gastro-entérites (amibiase, salmonellose et autres intoxications alimentaires);
- les problèmes neurologiques, digestifs et immunitaires liés à l'utilisation de produits chimiques (mercure et cyanure notamment);
- le paludisme;
- les troubles mentaux et les accidents psychiatriques.

Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces pathologies. Dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, les **maladies** sont la deuxième difficulté mentionnée par les enfants et les jeunes passant du temps sur un site d'orpaillage : **51 %** d'entre eux déclarent connaître des cas ou avoir subi des maladies (sans différences entre les filles et les garçons).

Figure 47 - Risques de maladies sur les sites d'orpaillage

Proportion des enfants et des jeunes déclarant connaître ou avoir subi des maladies sur les sites d'orpaillage



Lors de la collecte de données quantitatives et qualitatives, les enquêteurs ont également constaté que des jeunes enfants (âgés de moins de 6 ans) accompagnaient leurs mères sur les sites d'orpaillage. Les enquêteurs ont notamment observé des mères portant leurs bébés sur le dos et revenant des sites d'orpaillage. Les enfants les plus jeunes sont donc également exposés aux risques sanitaires liés à l'utilisation de produits chimiques sur les sites, notamment du fait du manque d'alternatives existantes concernant la garde des enfants.

5.2.3.4 Infections respiratoires

5.2.3.4.1 Secteur artisanal

Le rapport *Un mélange toxique : travail des enfants, mercure et orpaillage au Mali*, publié en 2011 par Human Rights Watch, indique que les enfants vivant dans les communautés minières

souffrent de maladies respiratoires qui vont de la bronchite à la pneumonie, en passant par la tuberculose. Ces maladies sont majoritairement liées aux émissions de poussière des sites miniers artisanaux qui affectent à la fois les enfants présents ou travaillant sur les sites ainsi que les enfants vivant dans les communautés autour des sites. La silicose, maladie pulmonaire provoquée par l'inhalation de particules de poussières de silice (silice cristalline) dans les mines, est probablement une maladie respiratoire également répandue chez les enfants des communautés minières, mais les médecins n'ont ni l'équipement ni les capacités nécessaires pour la diagnostiquer; aucune donnée n'est donc disponible sur cette maladie⁷⁰.

5.2.3.4.2 Secteur industriel

La santé des enfants vivant dans les communautés minières peut être directement affectée par les opérations minières industrielles, notamment la pollution de l'air (particules) liée aux activités minières⁷¹.

5.2.3.5 Épidémies

Des problèmes d'hygiène sont constatés dans les communautés minières et peuvent contribuer à la propagation de maladies potentiellement épidémiques, auxquelles les enfants sont particulièrement vulnérables. La forte densité de population et les fortes migrations (liées au secteur artisanal et/ou industriel) ayant lieu au sein des communautés minières ont un impact sur l'évolution des maladies. Le bureau de zone de Kayes de l'UNICEF a notamment rapporté que, chaque année, une épidémie de rougeole frappe la région de Kayes. Selon le MICS Mali de 2015, 58,8 % des enfants sont vaccinés contre la rougeole en milieu rural. La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre le virus⁷².

Dynamisme migratoire dans la zone de l'étude

Seuls 52 % des ménages enquêtés déclarent être originaires du village ou de la ville où ils vivent actuellement :

- 5 % d'entre eux sont arrivés il y a moins d'un an et 38 % sont arrivés depuis 1 à 10 ans;
- 48 % d'entre eux viennent d'une autre région du Mali et 26 % viennent de la même région, mais d'une autre commune.

Par ailleurs, même si de l'eau conditionnée en bidons ou en sachets est disponible sur les sites d'orpaillage, certains orpailleurs boivent l'eau provenant de puits miniers désaffectés. De plus, le lavage des mains au savon avant les repas pris à la main, ainsi que l'hygiène corporelle, restent largement insuffisants sur et aux abords des sites. Ces situations favorisent la transmission de maladies, notamment les infections digestives, en particulier les maladies du péril fécal et certaines dermatoses communautaires comme la gale⁷³.

5.2.3.6 Problèmes neurologiques, digestifs et immunitaires

Les problèmes neurologiques, digestifs et immunitaires sont des risques sanitaires liés à l'exposition à des substances dangereuses comme le mercure, le cyanure ou d'autres métaux lourds.

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

5.2.3.6.1 Secteur artisanal

Le mercure et le cyanure sont utilisés pour traiter l'or extrait artisanalement. Le Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali – conformément à la Convention de Minamata sur le mercure –, élaboré en 2020, indique qu'environ **33 tonnes de mercure** sont utilisées dans le secteur artisanal de l'or au Mali. Cette estimation est répartie comme suit entre les trois régions :

- 28 t/an sont utilisées dans la région de Kayes;
- 3,2 t/an dans la région de Sikasso;
- 2,1 t/an dans la région de Koulikoro.

L'or produit sur les sites d'orpaillage est vendu par les **orpailleurs** à des **collecteurs** installés sur les sites ou à des **acheteurs itinérants**, qui vont par la suite revendre l'or à des **négociants indépendants** et aux **comptoirs d'achat**, le plus souvent situés dans les grandes agglomérations. Ce sont les négociants et les comptoirs qui acheminent l'or à Bamako. L'or est finalement vendu à des **raffineries** d'or et/ou directement **exporté à l'étranger**.

Le mercure est utilisé dans plus de 80 % des sites, expliquant ainsi sa forte demande. Le mercure est vendu par les acheteurs d'or qui s'approvisionnent sur les sites d'orpaillage auprès de grossistes ou de semi-grossistes, dont la plupart viennent de Bamako. Les boules de mercure de dix grammes vendues sur les sites coûtent entre 1500 et 2000 FCFA. Selon le Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali – conformément à la Convention de Minamata sur le mercure –, élaboré en 2020, le mercure, en provenance du Ghana, serait importé depuis le Burkina Faso. Mais **ce circuit est illégal** puisque l'importation de mercure est interdite au Mali⁷⁴.

Le **mercure** est considéré par l'OMS comme l'un des dix produits chimiques ou groupes de produits chimiques extrêmement préoccupants pour la santé publique⁷⁵. L'évaluation initiale de la Convention de Minamata sur le mercure de 2019, menée par le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable du Mali sur financement du Global Environment Fund (GEF), indique qu'il s'agit d'un «*métal liquide volatil à la température ambiante. Les émissions de mercure peuvent être transportées par les vents, sous forme de vapeur ou fixées aux particules. La vapeur de mercure métallique, lorsqu'elle est inhalée, pénètre facilement dans l'organisme. La contamination par inhalation est plus fréquente au niveau des lieux où la présence du mercure est très élevée [...], notamment lors de l'extraction et du traitement de l'or à l'aide de mercure*⁷⁶. »

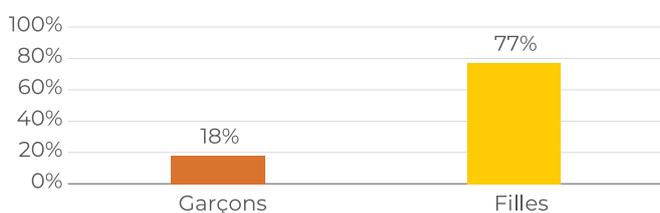
La **cyanuration** est une pratique courante pour le traitement de l'or dans les sites de l'EMAPE d'or au Mali. Le Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali, conformément à la Convention de Minamata sur le mercure, a montré que la cyanuration ne se pratique que dans les régions de Kayes et de Sikasso. Lorsque le cyanure est utilisé, l'or est mélangé à celui-ci dans des bassins. Ce mélange se transforme en liquide, qui sera filtré et désoxygéné. Enfin, du zinc est ajouté au mélange pour récupérer l'or. Le cyanure est majoritairement utilisé par les Burkinabés⁷⁷.

Les enfants sont exposés aux **vapeurs de mercure** de deux manières :

- le lavage/traitement des minerais est la principale activité exercée par les enfants et les jeunes passant du temps sur des sites d'orpaillage : 54 % d'entre eux déclarent effectuer cette activité. Les filles sont bien plus exposées aux vapeurs de mercure que les garçons, car elles pratiquent en plus grande proportion cette activité ;

Figure 48 - Proportion de filles et de garçons impliqués dans le lavage/traitement des minerais

Proportion de filles et de garçons impliqués dans le lavage/traitement des minerais sur les sites d'orpaillage



- **l'amalgamation de l'or** étant une étape spectaculaire et très attendue du processus de traitement de l'or, il arrive fréquemment que l'entourage familial y assiste dans des **lieux fermés**. Les vapeurs de mercure sont directement inhalées et imprègnent les cheveux, les vêtements, le logement. Le mercure peut aussi être absorbé directement par la peau puisque le processus d'amalgamation est généralement entrepris à la main sans aucune mesure de protection. De plus, l'amalgamation peut être effectuée par les communautés minières à la maison sur des fours de cuisson, en utilisant des ustensiles de cuisine qui seront réutilisés pour la préparation des repas⁷⁸.

L'utilisation de produits chimiques sur les sites d'orpaillage situés à proximité des communautés minières enquêtées a été confirmée par plusieurs répondants lors des entretiens qualitatifs et focus groups.

Figure 49 - Risques liés à l'utilisation des produits chimiques sur les sites d'orpaillage selon les répondants

«Les enfants peuvent avoir de graves maladies dues au travail, notamment à cause de l'utilisation des produits chimiques.» (Chef du village de Badalabougou, 23 décembre 2021.)

«Les enfants travaillant sur les sites d'orpaillage souffrent parfois de malnutrition, de diarrhée, de paludisme, et l'utilisation des produits chimiques peut jouer sur leur santé.» (Focus group de jeunes, 15-20 ans, Sakorola, 22 décembre 2021.)

Par ailleurs, l'exposition des communautés minières dans l'ensemble au mercure et aux risques sanitaires liés est surtout la conséquence de la **consommation de poisson ou de crustacés contaminés par du méthylmercure**.

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

En effet, l'évaluation initiale de la Convention de Minamata sur le mercure de 2019 indique :

*«Le mercure rejeté dans l'environnement peut s'accumuler dans l'eau où des microorganismes peuvent contribuer à le transformer en **méthylmercure**, une forme de mercure hautement toxique qui risque de s'accumuler dans les tissus vivants. Les petits organismes et les végétaux absorbent le mercure en s'alimentant. Les espèces supérieures de la chaîne alimentaire consomment ces végétaux et organismes et absorbent le méthylmercure qui se dépose de nouveau dans les tissus à des concentrations plus élevées. Ce phénomène s'accroît en aval de la chaîne alimentaire et les niveaux de mercure vont en progressant chez les espèces de plus grande taille et les prédateurs (poisson et autres). Les personnes qui consomment du poisson et des mammifères marins dans leur régime quotidien sont davantage exposées à cause des niveaux de méthylmercure potentiellement élevés chez certaines espèces pouvant être transmis à l'homme⁷⁹.»*

Les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exposition au mercure. Les **risques pour leur santé** peuvent se résumer ainsi⁸⁰ :

- l'inhalation de vapeur de mercure peut produire des **effets nocifs sur les systèmes nerveux** (tremblements, insomnie, pertes de mémoire, dysfonctionnements neuromusculaires, maux de tête et dysfonctionnements cognitifs et moteurs), **digestifs et immunitaires**, les poumons et les reins, et peut être fatale ;
- le méthylmercure bioaccumulé dans le poisson et consommé par les femmes enceintes peut entraîner des **problèmes neurologiques chez le fœtus** en développement. L'exposition du placenta est la plus dangereuse, car le cerveau du fœtus est très sensible à ce stade. Les symptômes neurologiques comprennent le retard mental, les convulsions, la perte de vision et d'audition, le retard de développement, les troubles du langage et la perte de mémoire. Chez les enfants, il a été rapporté qu'un syndrome caractérisé par des extrémités rouges et douloureuses, appelé acrodynie, résulte d'une exposition chronique au mercure.

5.2.3.6.2 Secteur industriel

En matière d'impacts environnementaux et d'impacts sur la santé publique, la majorité des problèmes rapportés par les communautés lors des focus groups et entretiens qualitatifs menés durant cette étude sont liés aux impacts des mines artisanales (notamment concernant le mercure, voir ci-dessus). Cependant, une minorité de répondants⁸¹ a aussi pointé du doigt les impacts environnementaux négatifs les plus visibles des mines industrielles : la poussière et ses conséquences sur la santé et la qualité de vie. Ainsi, un répondant a notamment affirmé que *«les activités de la mine produisent beaucoup de poussières jusqu'à ce que les femmes ne puissent plus préparer dehors et que nos enfants soient tous enrhumés»*. Un autre répondant affirme : *«Notre communauté est submergée de poussière, des cas de maladies respiratoires affectent tout le monde, et les enfants y sont particulièrement vulnérables.»*

En parallèle de ces impacts les plus visibles, des **pollutions de l'eau et des sols** liées aux activités minières industrielles peuvent également contaminer la chaîne alimentaire par les **métaux lourds**⁸² et ainsi affecter la santé des enfants.

5.2.3.7 Paludisme

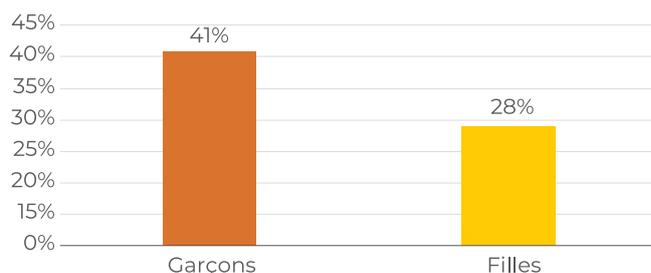
L'orpaillage crée des **gîtes larvaires**⁸³ pour les moustiques et favorise leur développement. Cette situation, combinée à des logements inadaptés et à la non-utilisation systématique de moustiquaires imprégnées, expose les communautés minières à certaines maladies à transmission vectorielle, principalement le paludisme. Les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes sont les populations les plus vulnérables.

5.2.3.8 Troubles mentaux et accidents psychiatriques

La vente et la consommation d'alcool, de drogues et de tabac sont très répandues sur les sites d'orpaillage, et plus largement au sein des communautés minières. Les enfants des communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro y sont également exposés, comme le montre le graphique ci-après.

Figure 50 – Usage de stupéfiants sur les sites d'orpaillage

Proportion de filles et de garçons déclarant connaître des cas ou avoir utilisé des stupéfiants sur les sites d'orpaillage



Certains jeunes en consomment avant de descendre dans les puits. Il est raconté que cela «donne du courage avant de pénétrer dans les entrailles de la Terre⁸⁴». Ces substances sont très dangereuses pour les enfants, elles causent des troubles mentaux et des accidents psychiatriques. Par ailleurs, la consommation de stupéfiants contribue à l'insécurité⁸⁵.

Les risques sanitaires évoqués précédemment sont accentués par un accès aux soins insuffisant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro.

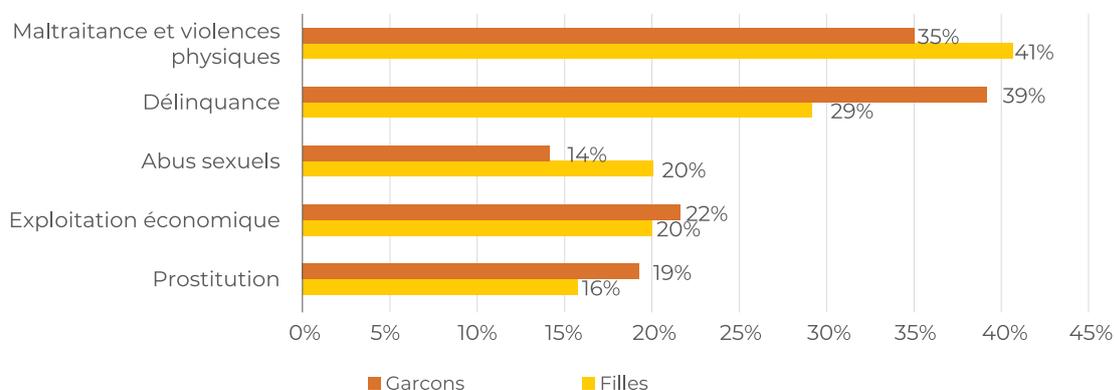
5.2.4 Exposition à la violence

Les enfants vivant dans les communautés minières sont exposés à différentes formes de violences, présentées dans le graphique ci-après. La violence entrave le développement des enfants, leurs capacités d'apprentissage et leurs performances scolaires; elle inhibe également les relations positives et peut provoquer une faible estime de soi, la détresse et la dépression émotionnelles⁸⁶.

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Figure 51 – Risques de violence sur les sites d'orpaillage

Proportion de filles et garçons déclarant connaître des cas ou avoir subi des violences sur les sites d'orpaillage



De manière générale, les caractéristiques suivantes des communautés minières au Mali en font des environnements propices à l'émergence de la violence :

- des inégalités socio-économiques fortes se côtoient (extrême pauvreté et enrichissement rapide);
- une forte densité de population et des migrations importantes, qui permettent aux travailleurs de se sentir anonymes. De nombreux travailleurs et entrepreneurs sont présents sur les sites d'orpaillage ou sur les sites miniers industriels et donc dans les communautés minières, notamment pendant les phases de construction pour les mines industrielles. Ces phénomènes peuvent entraîner des lacunes dans la supervision et la gestion des risques pour les enfants de la part des entreprises, des tombolomas et des autorités locales (par exemple en n'identifiant pas les membres de la communauté ou le personnel ayant des antécédents d'abus sexuels sur les enfants);
- les enfants vivent ou travaillent dans la rue, près des bidonvilles et des lieux de divertissement nocturne, et sont en contact avec des environnements où la violence sexuelle est plus susceptible de se produire;
- les faibles niveaux de protection des enfants et la fragilisation de l'État de droit dans certaines zones du Mali permettent aux auteurs de violations de penser qu'ils seront à l'abri de poursuites judiciaires.

5.2.4.1 Secteur artisanal

Lors des enquêtes de terrain, les enfants et jeunes interrogés ayant déclaré passer du temps sur un site d'orpaillage ont indiqué connaître des cas ou avoir subi des difficultés liées à leur exposition directe ou indirecte à différentes formes de violence :

- 39 % des jeunes et enfants interrogés et passant du temps sur un site d'orpaillage indiquent connaître des cas ou avoir subi des **maltraitements ou des violences physiques**;
- 20 % des jeunes et enfants interrogés et passant du temps sur un site d'orpaillage indiquent connaître des cas ou avoir subi de **l'exploitation économique**.

Des enfants et des jeunes isolés et en manque de repères

- Parmi les enfants et les jeunes n'étant pas originaires de la zone de l'étude, 5 % sont venus s'installer seuls.
- 26 % des enfants et jeunes interrogés déclarent venir sur les sites d'orpaillage avec une autre connaissance qu'un membre de la famille.
- Parmi les répondants ayant déclaré être rémunérés, 5 % indiquent que la majorité de la somme est reversée à une autre personne que leurs parents.

De plus, lors des entretiens qualitatifs, de nombreux répondants ont établi un lien direct entre la présence des enfants et des jeunes sur les sites d'orpaillage et la délinquance, ce qui peut accentuer les risques de violence envers les enfants sur les sites miniers.

Figure 52 – Délinquance sur les sites d'orpaillage

*« Il y a des enfants qui deviennent des criminels, des délinquants, d'autres ne respectent plus leurs **parents à cause des mauvaises fréquentations sur les sites.** » (Focus group de jeunes, 16-17 ans, Sakorola, 24 décembre 2021.)*

*« **Un enfant qui fréquente les sites ne peut avoir une bonne éducation.** Quand ils sont à la maison, les parents peuvent les surveiller, mais sur les sites c'est quasiment impossible. **Des enfants deviennent des délinquants.** » (Membre d'une OCB, Fourou, 19 décembre 2021.)*

Par ailleurs, l'exploitation sexuelle et la prostitution sont fréquemment constatées dans les zones minières, en particulier sur les grands sites d'orpaillage qui connaissent des phénomènes migratoires importants. Des jeunes filles se livrent à des rapports sexuels pour échapper à la pauvreté, et échangent des faveurs sexuelles contre de la nourriture ou d'autres produits. Certaines jeunes filles viennent dans les communautés minières pour travailler dans des activités connexes aux sites miniers (restaurant, petits commerces), mais elles sont encouragées par leurs employeurs à se livrer à des rapports sexuels. Dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, 18 % des jeunes et enfants interrogés et passant du temps sur un site d'orpaillage indiquent connaître des cas ou avoir subi des **abus sexuels**. Des cas de viols sont également rapportés dans les zones de mines artisanales; le chef de village de Lolè, les maires de Tabakoto et de Fourou et la brigade de gendarmerie de Kangaba ont rapporté des cas de viol de jeunes filles dans leur communauté⁸⁷.

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Figure 53 – Prévalence du risque de violence sexuelle envers les filles sur les sites d'orpaillage

« **Les violations de droits touchent particulièrement les filles**; celles qui font du commerce ambulante dans les marchés et les rues de la ville. Il y a des risques de **violences physiques, verbales, d'atteintes à la pudeur**. Il y a des **cas de viols, mais les gens ont peur de dénoncer**. » (Maire de Tabakoto, 24 décembre 2021.)

« Les principaux risques sur les sites d'orpaillage sont les **grossesses non désirées, la violence physique, la prostitution, le viol et les maladies sexuellement transmissibles**. » (Focus group de filles, 12-14 ans, Lolè, 18 décembre 2021.)

De plus, 17 % des jeunes et enfants interrogés et passant du temps sur un site d'orpaillage indiquent connaître des cas ou avoir subi la **prostitution**. Ces enfants et ces jeunes sont exposés à un risque accru d'infection par le VIH.

Les migrations et l'arrivée de populations étrangères peuvent également être des vecteurs de violences. Les femmes de Salamale ont mentionné, lors d'un focus group, des risques de conflits entre les populations migrantes et les communautés autochtones autour de l'accès aux puits⁸⁸.

En termes de responsabilités concernant la gestion de l'ordre et des conflits sur et autour des sites d'orpaillage, la majorité des répondants lors des focus groups et entretiens qualitatifs⁸⁹ ont mentionné, dans cet ordre, les acteurs suivants : **les tombolomas (police minière), la gendarmerie, les mairies, les chefs de village et les inspecteurs du travail**. Selon la majorité des répondants, ces acteurs peuvent constituer des voies de recours pour les enfants ou jeunes qui seraient victimes de violences ou d'abus. Si certains répondants⁹⁰ ont mentionné des exemples de collaboration entre des mairies, des chefs de village et des tombolomas pour la gestion de la sécurité et des incidents sur les sites d'orpaillage (par exemple sur la question du travail des enfants), la plupart ont fait allusion à un manque de collaboration effective entre ces acteurs, notamment entre la préfecture et les tombolomas. Ainsi, si les préfectures «font intervenir, en dernier ressort, les forces de l'ordre pour maintenir l'ordre en cas de conflits», il y a peu de collaboration et de dialogue entre ces acteurs concernant la gestion quotidienne de la sécurité et de la violence sur et autour des sites d'orpaillage.

Enfin, les services techniques centraux et régionaux sont très limités dans leur capacité de supervision, d'encadrement ou d'organisation du secteur d'or artisanal, et ne possèdent que des moyens très réduits pour assurer certaines activités régaliennes, comme la délimitation des couloirs d'orpaillage, le suivi/contrôle des activités d'orpaillage et la production de statistiques fiables sur la production d'or.

5.2.4.2 Secteur industriel

Les principales interactions entre les services de sécurité d'une entreprise minière et les enfants se produisent dans les cas de **protestation, d'intrusion, de vol, de vandalisme, d'exploitation minière artisanale ou de violence sexuelle**⁹¹. Les enfants peuvent également être affectés par la perte temporaire ou permanente (détention, blessure ou décès) d'un parent, tuteur ou autre membre de la famille en raison des conditions de travail ou des activités de sécurité⁹². Lors des

focus groups et entretiens qualitatifs menés dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, des tensions ou des conflits avec les mines industrielles ont en effet été rapportés. Ces tensions sont le plus souvent liées aux questions de **contenu local** (de nombreux intervenants ont déploré un manque d'opportunités d'emploi), de foncier (liés à des activités de réinstallation/d'expropriation des entreprises industrielles) et **d'accès à la terre** (par exemple quand des conflits d'usage surgissent entre orpailleurs et entreprises industrielles sur les concessions industrielles)⁹³. Ces tensions sont souvent «résolues grâce au dialogue», mais peuvent parfois aussi mener, selon des propos collectés lors d'entretiens qualitatifs, à des «grèves, protestations ou blocages de routes». Les entreprises qui cherchent à respecter et à faire progresser les droits de l'enfant doivent considérer les risques d'abus commis par les acteurs suivants :

- les services de sécurité des entreprises ou les prestataires privés sous contrat;
- les prestataires de services de sécurité publique, tels que la police ou les forces armées, qui détiennent des enfants de manière inappropriée ou répondent aux protestations de la communauté par la violence;
- les autorités gouvernementales, dans les zones où le système juridique ne protège pas les droits de l'enfant ou les droits de l'homme en matière de détention et de condamnation⁹⁴.

Le manque d'encadrement du secteur artisanal et les défis qui y sont liés peuvent par ailleurs accentuer les risques de conflits entre les compagnies minières et les communautés ou les orpailleurs. Il ressort des entretiens menés à Bamako en mars 2022 auprès d'acteurs institutionnels que les dispositions actuelles du Code minier en vigueur ont transféré la responsabilité de la gestion de l'exploitation artisanale aux collectivités territoriales, et que ces dernières manquent de capacités techniques, financières et humaines pour gérer efficacement la filière. Cette situation entraîne des conflits récurrents entre les orpailleurs et les compagnies minières industrielles détentrices de titres miniers. En effet, avec le transfert de la gestion de l'orpaillage conférée aux collectivités territoriales, on assiste à une désorganisation de la filière, se traduisant notamment par une augmentation de l'envahissement des permis miniers par les exploitants miniers artisanaux.

5.2.5 Limitations de l'accès à la terre et aux ressources

Les activités minières artisanales et industrielles ont un impact fort sur l'accès à la terre et aux ressources agricoles des communautés minières. À moins de se diversifier pour travailler dans la mine ou autour (petits commerces), les communautés agricoles locales risquent une fragilisation de leurs moyens de subsistance, une perte de revenus, une nutrition et un accès aux services sociaux perturbés. Lors d'un entretien qualitatif avec un chef de village d'une communauté minière⁹⁵, il fut notamment rapporté que si, «*globalement, les relations sont bonnes entre la communauté et les orpailleurs*», il y avait cependant «*un conflit entre la communauté et les sites d'orpaillage, car à cause d'un manque de parcelles exploitables, les habitants [d'une autre communauté] quittent leur lieu de vie pour [venir extraire de l'or et] gaspiller nos terres cultivables*».

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Les enfants sont particulièrement sensibles à ces impacts parce qu'ils sont généralement dépendants des adultes et en pleine phase de croissance, une phase déterminante à la fois physiquement et psychologiquement pour leur future vie d'adultes⁹⁶ :

- les impacts sur le revenu et les moyens de subsistance des ménages peuvent entraîner des impacts disproportionnés sur les enfants (par exemple, sécurité alimentaire, soins quotidiens, travail des enfants, scolarisation);
- les changements dans l'accès des parents aux services publics ou sociaux affecteront à leur tour les enfants (insécurité, santé);
- les répercussions sur la cohésion sociale de la communauté (par exemple, les relations entre les ménages, les modalités de garde des enfants) peuvent affecter les enfants de manière disproportionnée;
- les impacts négatifs sur les femmes, tels que les violences basées sur le genre, affecteront également les enfants. Les impacts connexes sur la sécurité alimentaire affecteront particulièrement les bébés/enfants allaités.

Les problèmes liés à l'accès à la terre et aux ressources accentuent également les risques de conflits et de violences au sein des communautés minières et entre les communautés minières et les mines industrielles. Des cas de conflits entre les communautés et les mines industrielles concernant l'accès à la terre ont été mentionnés par le maire de Kalana et des jeunes de Sakorola (figure 55).

Figure 54 - Conflits entre les communautés et les mines industrielles autour de l'accès à la terre

« Il y a des **conflits souvent constatés entre les communautés et la mine industrielle pour l'accès aux sites** qui sont installés sur les permis miniers. » (Maire de Kalana, 15 décembre 2021.)

« Les relations avec la mine industrielle sont bonnes, mais il y a un **problème de parcelle (terrain) entre la communauté et la mine industrielle.** » (Focus group de jeunes, 15-20 ans, Sakorola, 22 décembre 2021.)

Par ailleurs, les **processus de réinstallation** de populations menés par les mines industrielles peuvent avoir des impacts importants sur les enfants, car ils sont susceptibles d'être plus dépendants que les adultes aux infrastructures sociales. Par ailleurs, les changements dans l'accès aux services sociaux tels que la santé et l'éducation peuvent affecter les enfants plus sévèrement. Ils sont également plus vulnérables à des changements négatifs dans la consommation alimentaire qui peuvent être liés à la perte d'accès aux ressources naturelles et avoir des effets irréversibles sur leur santé. Les autres impacts directs sont les suivants⁹⁷ :

- les enfants sont psychologiquement plus vulnérables au changement et peuvent ne pas s'adapter en conséquence;
- les enfants travaillent souvent dans le secteur informel et sont tout aussi concernés par la recherche de moyens de subsistance, mais peuvent être victimes de discrimination dans l'accès aux compensations lorsque leurs opportunités sont perturbées;
- les enfants vulnérables (chefs de famille, orphelins, enfants vivant ou travaillant dans la rue) peuvent ne pas avoir de droits de propriété et/ou souffrir de discrimination dans l'accès aux compensations et aux recours.

Enfin, les fermetures de mine peuvent également avoir un impact sur les revenus des ménages, ce qui contribue au risque d'augmentation du travail des enfants.

5.3 MATRICE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF SUR LES DROITS DES ENFANTS, DES MESURES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION RECOMMANDÉES, AINSI QUE DES OBJECTIFS DE L'UNICEF AU MALI

L'analyse des impacts du secteur extractif sur les enfants vivant dans les communautés minières et de leurs probables facteurs explicatifs a mené le Consultant à définir les **mesures d'atténuation et de prévention** nécessaires au respect de leurs droits. Ces mesures sont présentées dans le tableau ci-après et liées au respect des droits de l'enfant au Mali.

Impacts	Mesures d'atténuation et de prévention	Respect des droits de l'enfant ⁹⁸
Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la sécurité alimentaire · Développer des moyens de subsistance alternatifs · Créer des garderies, des centres de loisirs et d'études · Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal · Promouvoir des politiques d'approvisionnement responsable · Renforcer les cadres légaux et leur mise en œuvre · Collecter des données · Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> · La survie et le développement pour chaque enfant · L'éducation pour chaque enfant · Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant · La protection de chaque enfant contre la violence et l'exploitation · Des chances égales pour chaque enfant
Déscolarisation	<ul style="list-style-type: none"> · Réduire les barrières financières à l'éducation · Renforcer la qualité de l'éducation et son adéquation avec les opportunités de l'environnement et du contexte professionnel · Proposer un accès à la formation professionnelle · Collecter des données · Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> · L'éducation pour chaque enfant, notamment le maintien des filles à l'école

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Impacts	Mesures d'atténuation et de prévention	Respect des droits de l'enfant ⁹⁸
Traumatismes physiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Promouvoir des politiques d'approvisionnement responsable Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant
Infections respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant
Épidémies	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Assurer un accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant
Problèmes neurologiques, digestifs et immunitaires	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Assurer un accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Renforcer les cadres légaux et leur mise en œuvre Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant
Paludisme	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Assurer un accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant
Exposition aux stupéfiants	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Fournir de l'aide psychosociale et renforcer les systèmes de protection de l'enfant Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant Un environnement de vie sûr et propre pour chaque enfant La protection de chaque enfant contre la violence et l'exploitation

Impacts	Mesures d'atténuation et de prévention	Respect des droits de l'enfant ⁹⁸
Exposition à la violence	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès aux services de santé de base Fournir de l'aide psychosociale et renforcer les systèmes de protection de l'enfant Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Promouvoir des politiques d'approvisionnement responsable Renforcer les cadres légaux et leur mise en œuvre Collecter des données Sensibiliser les communautés, les pouvoirs publics et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> La protection de chaque enfant contre la violence et l'exploitation
Limitations de l'accès à la terre et aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la sécurité alimentaire Développer des moyens de subsistance alternatifs Promouvoir la formalisation du secteur minier artisanal Promouvoir des politiques d'approvisionnement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> La survie et le développement pour chaque enfant

5.4 CARTOGRAPHIE DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'OR AU MALI

5.4.1 Cartographie au niveau micro

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Damantigui (chef ou propriétaire de la mine)	Propriétaire de la terre où se situe le site minier. Donne l'autorisation d'occuper une place sur la bande de terre érigée en placer, perçoit des droits d'accès au site d'orpaillage. Touche une redevance des orpailleurs pour l'accès au site. Donne l'autorisation aux orpailleurs d'accéder au site.	<ul style="list-style-type: none"> Motivation économique : perception d'une redevance de la part des enfants de plus de 15 ans qui souhaitent accéder au site minier Le damantigui peut être soumis à des pressions communautaires visant à améliorer le respect des droits des enfants sur site ou à restreindre/ne pas restreindre l'accès au site aux enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'exploitation économique des enfants ou d'imposition d'une taxe (monétaire ou représentant une proportion de l'or extrait) Potentiels impacts positifs sur le travail des enfants : restriction de l'accès du site aux enfants ou encadrement du type d'activités réalisées par les enfants

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Tomboloma (police de la mine)	Assistent les damantiguis dans le maintien de l'ordre et la coordination des activités sur site (prélèvement des taxes sur les exploitants intervenant sur le site, application des mesures de sécurité et de prévention des conflits, accidents et vols, exercice de la justice en tranchant tous les litiges qui surviennent sur le site)	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : perception d'une redevance/taxe de la part des enfants de plus de 15 ans qui souhaitent accéder au site minier 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque d'exploitation économique des enfants ou d'imposition d'une taxe (monétaire ou représentant une proportion de l'or extrait) · Risque de violences et de maltraitance à l'égard des enfants, d'abus sexuels, spécifiquement sur les filles, et de violences morales · Risque de manquement à leur devoir de protection et de sécurisation des sites miniers (accidents, conflits débouchant sur des violences envers les enfants, jugements arbitraires) · Potentiels impacts positifs : maintien de l'ordre et de la sécurité sur site, possible voie de recours pour des enfants/jeunes ayant fait l'objet de violences ou de maltraitements
Dozos (police coutumière)	Chasseurs traditionnels, bras armés des tombolomas	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : perception d'une redevance de la part des jeunes de plus de 15 ans qui souhaitent accéder au site minier · Les dozos peuvent être soumis à des pressions communautaires visant à améliorer le respect des droits des enfants sur site ou à restreindre/ne pas restreindre l'accès du site aux enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de violences et de maltraitance à l'égard des enfants, d'abus sexuels, spécifiquement sur les filles, violences morales · Risque de manquement à leur devoir de protection et de sécurisation des sites miniers (conflits débouchant sur des violences envers les enfants) · Potentiels impacts positifs : maintien de l'ordre et de la sécurité sur site
Parents des enfants travailleurs	Peuvent accompagner leurs enfants sur les sites d'orpaillage et travailler eux-mêmes dans les mines ou réaliser des activités connexes sur site	<ul style="list-style-type: none"> · Nécessité économique : contribution des enfants aux besoins de la famille (augmentation des moyens de subsistance), notamment au sein des foyers les plus démunis · Absence d'alternative concernant la garde des enfants (surtout pour les jeunes enfants) 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de travail des enfants (volontaire ou forcé) : de nombreux enfants travaillant sur des sites d'orpaillage s'y rendent avec leurs parents ou un membre de leur famille (coercition/influence/choix des enfants) · Risque d'exploitation économique : reversement du salaire perçu par l'enfant ou le jeune à ses parents (notamment quand le lien de parenté est plus éloigné ; par ex. : oncles/tantes, cousins) · Potentiels impacts positifs : les parents/la famille peuvent avoir une influence positive sur les enfants travailleurs (incitation à aller à l'école, à suivre des formations professionnelles)

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Employeurs des orpailleurs	Peuvent être des chefs de famille ou d'autres membres de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : les travailleurs jeunes coûtent moins cher (potentiels déséquilibres dans la négociation de la rémunération, rapport de force en faveur des employeurs) · La taille des enfants peut être adaptée à certains travaux spécifiques (par exemple, pour récupérer de l'or dans des puits étroits) 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque d'exploitation économique · Risque de violences physiques, sexuelles ou morales · Potentiels impacts positifs : meilleur encadrement et rémunération des jeunes orpailleurs (en âge de travailler dans les mines, à partir de 18 ans)
Orpailleurs adultes (en dehors des parents des enfants)	Hommes et femmes, proportion élevée d'immigrés. Certains travaillent pour des employeurs, d'autres sont à leur compte. Types d'activités réalisées : forage des puits (jalansennaw), extraction des minerais (tigèlikèlaw), remontée des minerais hors du puits (jurusamanaw), transport des minerais vers l'aire de lavage et les véhicules/villages (bogodoninaw), concassage/tamisage (susulikèlaw), lavage (kokilèlaw), « américains » (offrent leur force de travail à toutes fins utiles, pas de rôle précis)	<ul style="list-style-type: none"> · Il peut être dans l'intérêt des orpailleurs adultes de sous-traiter certaines tâches aux enfants afin de réduire leur propre charge de travail 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de travail des enfants (sous-traitance par des adultes) · Risque d'exploitation économique des enfants par des adultes orpailleurs · Risque de violences physiques, morales, sexuelles envers les enfants, et spécifiquement sur les filles · Pression sociale exercée sur les garçons orpailleurs (doivent se montrer courageux, se comporter en « homme ») qui peut les inciter à réaliser des tâches dangereuses (comme le creusement des puits, l'extraction des minerais, etc.) · Les dégradations environnementales causées par l'EMAPE peuvent limiter l'accès à la terre, causer des pertes de revenus et avoir des impacts néfastes sur la santé des enfants vivant dans les communautés minières · Potentiels impacts positifs : soutien, aide ou bienveillance à l'égard des enfants présents sur site

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Enfants orpailleurs	Les enfants réalisent généralement des activités liées au transport, au lavage et au traitement des minerais. Les plus jeunes accompagnent souvent leurs parents ou un autre membre de la famille sur site.	<ul style="list-style-type: none"> · Les enfants orpailleurs travaillent souvent par nécessité économique (afin de subvenir à leurs propres besoins ou ceux de leur famille), notamment au sein des foyers les plus démunis · Certains enfants orpailleurs accompagnent leurs parents sur site (coercition/influence/choix) · L'absence d'alternatives en termes d'activités génératrices de revenus (les autres secteurs rémunèrent potentiellement moins bien) ou d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle peut inciter les enfants et les jeunes à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de travail forcé · Conditions de travail : risque d'épuisement, accidents, réalisation de tâches dépassant les capacités physiques des enfants · Risque d'exploitation économique · Risque de violences physiques, morales, sexuelles par différents types d'acteurs, et spécifiquement sur les filles · Risques sanitaires : exposition à des substances chimiques (cyanure, mercure, etc.), poussières fines · Accès à l'éducation limité
Commerçants ambulants	Principaux fournisseurs de biens et de services sur les sites miniers : vente de produits de première nécessité, denrées alimentaires, etc.	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : les commerçants adultes qui embauchent des enfants peuvent le faire pour des raisons économiques (main-d'œuvre généralement moins rémunérée, potentiels déséquilibres dans la négociation de la rémunération, rapport de force en faveur des employeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque d'exploitation économique des enfants · Risque de travail forcé · Risque de violences physiques, morales, sexuelles envers les enfants, et spécifiquement sur les filles · Potentiels impacts positifs sur les enfants employés par des commerçants : meilleur encadrement ou rémunération des jeunes en âge de travailler
Enfants travaillant sur site (en dehors des activités d'orpaillage)	Commerce ou services divers	<ul style="list-style-type: none"> · Les enfants peuvent travailler sur site par nécessité économique : contribution des enfants aux besoins de la famille (augmentation des moyens de subsistance), notamment au sein des foyers les plus démunis · L'absence d'alternatives en termes d'activités génératrices de revenus (les autres secteurs rémunèrent potentiellement moins bien) ou d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle peut inciter les enfants et les jeunes à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de travail forcé · Risque d'exploitation économique · Risque de violences physiques, morales et sexuelles par différents types d'acteurs · Risques sanitaires : exposition à des substances chimiques (cyanure, mercure, etc.), poussières fines · Accès à l'éducation limité

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Autorités religieuses et spirituelles	Protection spirituelle contre les « mauvais esprits », les « diables », les risques et les accidents	<ul style="list-style-type: none"> · Peuvent tirer avantage de l'isolement et du manque de repères de certains enfants/jeunes travaillant sur les sites d'orpaillage, notamment les enfants migrants 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de violences et de maltraitance à l'égard des enfants, abus sexuels, violences morales · Potentiels impacts positifs : appui moral et protection des enfants migrants
Forgeron et mécanicien	Entretien des outils (réparation des pioches, des pelles ou d'autres équipements rudimentaires de travail)	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : ils peuvent employer des enfants (main-d'œuvre moins chère) ou leur sous-traiter certaines tâches 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de violences et de maltraitance à l'égard des enfants, abus sexuels, violences morales · Risque de travail forcé · Risque d'exploitation économique
« Riches exploitants » (propriétaires d'équipements)	Louent des machines aux orpailleurs, susceptibles de leur accorder des prêts	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : location d'équipements aux jeunes orpailleurs et prêts financiers; les prix appliqués pour les jeunes peuvent être plus élevés que pour les orpailleurs adultes (déséquilibres dans la négociation, rapport de force en faveur des exploitants) 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de violences et de maltraitance à l'égard des enfants, abus sexuels, violences morales · Risque d'endettement des enfants
Acheteurs sur site (« petits acheteurs » ou collecteurs ou « business »)	Acheteurs d'or qui achètent directement sur site, en général pour le compte de plus gros acheteurs. Peuvent être propriétaires des puits	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : les jeunes sont des parties vulnérables dans les négociations (les acheteurs peuvent plus facilement faire baisser les prix, déséquilibres dans les rapports de force) · Les enfants et les jeunes représentent une main-d'œuvre moins chère (baisse des coûts d'extraction donc potentiellement du prix de vente de l'or) 	<ul style="list-style-type: none"> · Les achats d'or en dessous de sa valeur réelle réduisent les revenus économiques des enfants orpailleurs

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Mines industrielles	<ul style="list-style-type: none"> · Fournisseurs d'emplois aux membres des communautés · Acheteurs de nombreux biens et services aux niveaux régional et national · Gèrent des forces de sécurité qui peuvent interagir avec les communautés · Activités (extraction, transformation, transport) sources d'impacts environnementaux · Acheteurs et utilisateurs de terres · Possibles contacts avec les orpailleurs, qui sont parfois implantés sur un site détenu par une mine industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque pour les mines industrielles d'être associées au travail des enfants et aux violations des droits de l'enfant sur les sites d'orpaillage (risque réputationnel) · Intérêt pour les mines industrielles de protéger leur réputation et leur licence sociale d'opérer, donc de se montrer responsables et respectueuses des droits des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de conflits et de violences entre les mineurs industriels, les forces de sécurité privées de la mine et les orpailleurs · Les dégradations environnementales liées aux activités industrielles peuvent causer des pertes de revenus et avoir des impacts néfastes sur la santé des enfants vivant à proximité du site industriel · Potentielle limitation de l'accès à la terre liée aux activités industrielles (réinstallations) <p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promotion de pratiques respectueuses des droits des enfants vivant/travaillant à proximité des mines et des jeunes travaillant au sein des mines industrielles · Politiques de RSE et contribution au développement communautaire à travers la mise en place de cadres de concertation avec les autorités locales et les communautés⁹⁹ et le financement de projets communautaires (par exemple, la mine de Kalana a financé un programme de lutte contre le travail des enfants et intervient également dans le cadre de la santé, l'éducation, la circulation, l'hydraulique et les activités génératrices de revenus pour les femmes¹⁰⁰) · Source de revenus pour les jeunes en âge de travailler et les parents des enfants vivant dans les communautés minières

5.4.2 Cartographie au niveau méso

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Communautés minières	Communautés implantées à proximité des sites d'orpaillage et qui sont impactées par l'orpaillage au niveau économique, social et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité économique : contribution des enfants aux besoins de la famille (augmentation des moyens de subsistance), notamment au sein des foyers les plus démunis 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'exploitation économique : reversement du salaire perçu par l'enfant ou le jeune à ses parents (notamment quand le lien de parenté est plus éloigné ; par ex. : oncles/tantes, cousins) Les dégradations environnementales liées à l'EMAPE ont des impacts sur l'accès à la terre, la génération des revenus et la santé des populations vivant à proximité des sites ; les enfants sont susceptibles d'être impactés de manière disproportionnée Potentiels impacts positifs : la famille, les amis et la communauté peuvent avoir une influence positive sur les enfants travailleurs (incitation à aller à l'école, à suivre des formations professionnelles)
Autorités coutumières dont « Dougoutigui » (chef de village)	Le dougoutigui est responsable du village et des hameaux riverains	<ul style="list-style-type: none"> Le dougoutigui peut être soumis à des pressions communautaires visant à s'opposer/ ne pas s'opposer au travail des enfants Motivation économique s'il perçoit des taxes sur l'extraction d'or 	<ul style="list-style-type: none"> Les potentielles taxes sur l'extraction d'or ou sur d'autres activités économiques des enfants réduisent leurs revenus Risque d'exploitation économique des enfants Potentiels impacts positifs : promotion de pratiques respectueuses des droits des enfants au sein de la communauté et plaidoyer contre le travail des enfants
Autorités communales (dont les maires)	<p>Elles organisent les couloirs dédiés à la pratique de l'orpaillage selon les prescriptions des textes applicables en la matière.</p> <p>Les autorités communales ne perçoivent pas de taxes de délivrance, mais elles s'organisent pour percevoir des taxes sur l'utilisation des appareils (comme les détecteurs de métaux) et sur les activités commerciales.</p> <p>En raison de la réticence des personnes concernées à payer parfois ces taxes, elles se font aider par les tombolomas présents sur le site.</p> <p>Les maires font parfois payer pour les puits ou perçoivent d'autres revenus de la mine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités communales peuvent être soumises à des pressions communautaires visant à s'opposer/ ne pas s'opposer au travail des enfants Motivation économique si les maires perçoivent des taxes sur l'extraction d'or 	<ul style="list-style-type: none"> Les potentielles taxes sur l'extraction d'or ou autre activité économique des enfants réduisent leurs revenus Potentiels impacts positifs : <ul style="list-style-type: none"> Application des lois relatives au travail des enfants dans leur circonscription Élaboration et mise en œuvre de projets et programmes de développement communautaire, et investissement dans les services sociaux de base (tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, etc.) susceptibles d'améliorer les conditions socio-économiques des communautés minières et donc de réduire les risques de travail des enfants Implication des communautés et des jeunes dans la gestion et l'utilisation des revenus issus de la taxation des activités minières, notamment à travers des cadres de débats citoyens (voir projet PGSM de la Banque Mondiale) Élaboration et mise en œuvre de programmes de lutte contre le travail des enfants dans les communautés minières Soutien à la formalisation de l'EMAPE

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Collectivités territoriales et autorités administratives locales	Censées délivrer les autorisations d'exploitations artisanales, participer à la définition des cartes d'orpillage pour le cercle, la mise en place de couloirs	<ul style="list-style-type: none"> Potentielles pressions sociales visant à s'opposer/ ne pas s'opposer au travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de capacités institutionnelles limite la régulation adéquate du secteur et l'encadrement de la présence des enfants dans l'EMAPE Manque de moyens humains/financiers : investissements dans les services publics et les infrastructures insuffisants, dont l'éducation et la santé Conflits institutionnels, confusion sur l'attribution des responsabilités entre les entités administratives à différentes échelles, duplication des efforts : l'efficacité limitée des autorités locales nuit à la régulation de l'EMAPE et à la protection des enfants dans les communautés minières <p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Application des lois relatives au travail des enfants dans leur circonscription Élaboration et mise en œuvre de projets et programmes de développement communautaire, et investissement dans les services sociaux de base (tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, etc.) susceptibles d'améliorer les conditions socio-économiques des communautés minières et donc de réduire les risques de travail des enfants Élaboration et mise en œuvre de programmes de protection des enfants¹⁰¹ et de lutte contre le travail des enfants dans les communautés minières Soutien à la formalisation de l'EMAPE
Organisations de la société civile et ONG intervenant au niveau local	ONG et organisations spécialisées dans la protection des enfants et la lutte contre le travail des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le travail des enfants fait partie de leur mission sociale 	<p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de programmes locaux visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base des enfants (éducation, santé, eau et assainissement, infrastructures, etc.) (voir initiatives citées en section 5.2) Soutien à des projets de formalisation de l'EMAPE visant à améliorer les techniques de production et les conditions de travail des jeunes en âge de travailler Actions de plaidoyer auprès des entreprises au niveau local et partenariats visant à assurer une meilleure prise en compte de leurs impacts sur les droits des enfants dans les communautés minières Construction de capacités et plaidoyer auprès des acteurs institutionnels locaux afin de soutenir la protection des droits des enfants dans les communautés minières

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Brokers et dealers	Achètent l'or directement aux orpailleurs ou à des acheteurs/négociants intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> · Motivation économique : les enfants sont des parties vulnérables dans les négociations (les acheteurs peuvent plus facilement faire baisser les prix, déséquilibres dans les rapports de force) · Les enfants et les jeunes représentent une main-d'œuvre moins chère (baisse des coûts d'extraction) 	<ul style="list-style-type: none"> · L'achat de l'or en dessous de sa valeur réelle réduit les revenus des enfants orpailleurs · Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur
Centres d'achat publics	Achat de l'or artisanal	<ul style="list-style-type: none"> · Les jeunes peuvent représenter une main-d'œuvre moins chère (baisse des coûts d'extraction) 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur
Coopératives et associations de creuseurs	Défense des droits et intérêts des orpailleurs. Volonté du gouvernement d'organiser les creuseurs en coopératives qui travailleraient en circuit clos avec deux ou trois centrales d'achat pour faire évoluer le secteur de l'or vers des petites mines. Les associations sont responsables de l'encadrement et de la professionnalisation des orpailleurs	<ul style="list-style-type: none"> · Selon le mandat, s'opposer au travail des enfants sur les sites miniers 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiels impacts positifs : promotion du respect des droits des enfants, de la lutte contre le travail des enfants et de l'amélioration des conditions de travail des jeunes en âge de travailler
Associations de ressortissants étrangers	Défense des intérêts des creuseurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> · Selon le mandat, s'opposer au travail des enfants migrants sur les sites miniers 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiels impacts positifs : promotion du respect des droits des enfants migrants, de la lutte contre le travail des enfants et de l'amélioration des conditions de travail des jeunes migrants en âge de travailler

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Mines industrielles	Communautés minières et orpailleurs parfois implantés sur un site détenu par une mine industrielle	<ul style="list-style-type: none"> · Risque d'être associées au travail des enfants et aux violations des droits de l'enfant sur les sites d'orpaillage (risque réputationnel) · Intérêt pour les mines industrielles de protéger leur réputation et leur licence sociale d'opérer, donc de se montrer responsables et respectueuses des droits des enfants · Éviter les conflits sociaux et maintenir la productivité minière 	<ul style="list-style-type: none"> · Risque de conflits et violences entre les mineurs industriels, les forces de sécurité privées de la mine et les enfants vivant dans les communautés minières · Les dégradations environnementales liées aux activités industrielles peuvent causer des pertes de revenus et avoir des impacts néfastes sur la santé des enfants · Potentielle limitation de l'accès à la terre liée aux activités industrielles (réinstallation) <p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promotion de pratiques respectueuses des droits des enfants vivant/travaillant à proximité des mines et des jeunes travaillant au sein des mines industrielles · Politiques de RSE et contribution au développement communautaire (voir exemples cités en section 5.4.1) · Source de revenus pour les jeunes en âge de travailler et les parents des enfants vivant dans les communautés minières
FOPEM (Association des Fournisseurs et Prestataires de Services pour le Secteur Minier)	Association créée pour favoriser l'approvisionnement local et les TPE/PME maliennes	<ul style="list-style-type: none"> · Acteur du développement économique local 	<ul style="list-style-type: none"> · Accès au crédit pour développer le tissu économique local · Augmentation de la durée des contrats avec les entreprises industrielles
Forces de sécurité privées et publiques au niveau local	Chargées du maintien de l'ordre au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> · Les jeunes travailleurs peuvent être une source de revenus (imposition d'une taxe contre des services de protection) 	<ul style="list-style-type: none"> · Risques de violences physiques et sexuelles envers les enfants, et spécifiquement sur les filles · Risque d'extorsion des enfants travailleurs par les forces de sécurité publiques et privées locales
Radios locales et leaders d'opinion	Diffusion des informations entre les sites miniers et au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> · La sensibilisation ou la lutte contre le travail des enfants peut être un de leurs objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiels impacts positifs : plaidoyer en faveur de la lutte contre le travail des enfants et la protection de leurs droits, sensibilisation de différents acteurs à l'échelle locale

5.4.3 Cartographie au niveau macro

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Gouvernement	Application des lois relatives au travail des enfants et au secteur minier artisanal. Chargé d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire et de délivrer un certain nombre de services sociaux de base à la population	<ul style="list-style-type: none"> · L'État peut être soumis à des pressions sociales visant à lutter contre le travail des enfants ou au contraire à ne pas le réguler davantage · La protection des enfants et l'application des lois relatives au travail et à la protection des enfants sont une responsabilité de l'État malien 	<ul style="list-style-type: none"> · Capacités institutionnelles et d'application des lois limitées, manque de moyens humains, techniques et financiers pour lutter efficacement contre le travail des enfants dans les communautés minières · Problématiques sécuritaires et risque sécuritaire pour les enfants, notamment dans le nord du pays · Les autorités judiciaires du gouvernement ne sont pas en mesure de fournir des statistiques exhaustives et complètes sur le nombre de cas de travail des enfants ayant fait l'objet d'une enquête, de poursuites ou de condamnations pendant la période considérée <p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Formalisation du secteur artisanal (conditions de travail, informalité, techniques de production, etc.) et encadrement plus strict de la présence des enfants sur site · Investissements dans les services sociaux visant à améliorer les conditions socio-économiques des enfants et offrir des opportunités alternatives au travail des enfants · Imposition de règles plus strictes aux entreprises minières industrielles afin qu'elles intègrent la protection des droits de l'enfant dans leurs pratiques de devoir de diligence et qu'elles atténuent les impacts négatifs de leurs activités sur les enfants vivant au sein des communautés minières · Augmentation de l'assiette fiscale liée aux revenus extractifs (réduction des ventes frauduleuses d'or artisanal) afin de renforcer les investissements dans les services sociaux de base

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
<p>Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants (CNLTE)</p>	<p>Coordonne et fait respecter les efforts du Mali pour éliminer le travail des enfants, en particulier ses pires formes. Présidée par le Ministère du Travail et comprend des représentants d'autres Ministères, de la société civile et des organisations de travailleurs et d'employeurs. Un inspecteur du travail dans chaque région est désigné comme point focal pour la CNLTE afin de faciliter la coordination régionale. La CNLTE compte également 16 inspecteurs et deux contrôleurs spécialisés dans le travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Lutte contre le travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · La Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants (CNLTE) a reçu un budget de 56 000 dollars (30 millions de CFA) en 2020, ce qui représente une diminution de 40 % par rapport au budget 2019, en raison de la nécessité de réaffecter des fonds en réponse à la pandémie. La CNLTE estime que son budget est insuffisant compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème du travail des enfants au Mali, car elle manque de fonds pour répondre aux besoins de son bureau et il ne dispose pas d'un véhicule ou de carburant pour que son personnel puisse mener à bien sa mission · Le nombre d'inspecteurs du travail est probablement insuffisant par rapport à la taille de la main-d'œuvre malienne, qui compte environ 6,5 millions de travailleurs. Selon les conseils techniques de l'OIT, qui préconise un ratio d'environ un inspecteur pour 40 000 travailleurs dans les pays moins développés, le Mali emploierait environ 161 inspecteurs, alors qu'ils sont 113 en 2020. En outre, les rapports indiquent qu'un manque de personnel formé, d'équipement, de transport et de financement a entravé la capacité de la CNLTE et de l'inspection du travail à mener des inspections et des procédures judiciaires sur le travail des enfants, en particulier dans les zones reculées du nord du Mali · Les recherches indiquent que le gouvernement collecte rarement des statistiques sur le sujet, et qu'il n'existe pas de base de données centrale pour maintenir les données relatives aux pires formes de travail des enfants · Les employés de la CNLTE ont reçu une formation liée au travail des enfants en 2020 · La CNLTE a organisé deux missions de recherche visant à identifier les enfants en situation de travail. Elle a également organisé des formations et des campagnes de sensibilisation sur l'exploitation artisanale de l'or dans le sud du Mali · La CNLTE a apporté son soutien aux agences et organisations luttant contre le travail des enfants, a organisé une dizaine d'activités avec des ONG et des associations concernées par la prévention du travail des enfants, et a tenu deux réunions du Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)	Élaboration et mise en œuvre des actions visant à assurer une meilleure insertion économique, sociale et culturelle des femmes et des enfants par la prise en charge de leurs besoins spécifiques, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la promotion de la famille	<ul style="list-style-type: none"> · Élabore et met en œuvre des programmes visant à protéger les enfants vulnérables et surveiller les violations présumées des lois sur le travail des enfants, y compris celles liées aux pires formes de travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Manque de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le travail des enfants · Potentiels impacts positifs : développement de programmes visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base des enfants en coordination avec le Ministère des Mines
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Élaboration et mise en œuvre des textes visant à encadrer les conditions de travail des employés du secteur industriel et des orpailleurs, y compris des enfants âgés de 15 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> · Développement et application des textes réglementaires encadrant le travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiel manque de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le travail des enfants · Potentiels impacts positifs : développement de programmes visant à améliorer les conditions de travail des employés des mines industrielles et des orpailleurs et à lutter contre le travail des enfants, développement de programmes de formation professionnelle visant à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et leur offrir des alternatives à l'orpaillage
Acteurs publics et institutionnels chargés de l'encadrement du secteur minier (notamment Ministère des Mines, Direction Nationale de la Géologie et des Mines [DNGM], Chambre des Mines, Cellule de Planification et de Statistique du secteur mines et énergie [CPS])	Encadrement des secteurs miniers industriel et artisanal	<ul style="list-style-type: none"> · Développement des textes réglementaires qui encadrent le secteur minier industriel et artisanal et interdisent le travail des enfants dans les mines 	<ul style="list-style-type: none"> · Capacités institutionnelles et d'application des lois limitées, manque de moyens humains, techniques et financiers pour lutter efficacement contre le travail des enfants dans les communautés minières · Potentiels impacts positifs : développement de politiques/programmes visant à soutenir la régulation et la formalisation du secteur minier artisanal, mise en relation et création du dialogue entre tous les acteurs du secteur minier sur la prise en compte des droits de l'enfant

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Négociants	Acheteurs (système de préfinancement basé sur la confiance, le réseau et la concurrence des prix). Les acheteurs sont souvent préfinancés par des acteurs en aval (ex. : raffineries dans les Émirats Arabes Unis). Les négociants sont basés à Bamako. La majorité sont des Maliens (Partenariat Afrique Canada [PAC], 2016)	<ul style="list-style-type: none"> · Acheter de l'or à un prix attractif 	<ul style="list-style-type: none"> · Manque de transparence sur l'approvisionnement de l'or et la traçabilité des minerais, risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement · Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur
Exportateurs	Achètent l'or aux négociants et le revendent à des acheteurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts potentiels liés à la traçabilité et à la diligence raisonnable · Risques réputationnels 	<ul style="list-style-type: none"> · Manque de transparence sur l'approvisionnement de l'or et la traçabilité des minerais, risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement · Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur
Fonderies et raffineries	Achètent l'or à un acheteur intermédiaire ou à un exportateur, traitent et raffinent l'or et le revendent à un client industriel/une banque/des bijoutiers	<ul style="list-style-type: none"> · Coûts potentiels liés à la traçabilité et à la diligence raisonnable · Risques réputationnels 	<ul style="list-style-type: none"> · Manque de transparence et de visibilité sur l'approvisionnement de l'or et la traçabilité des minerais, risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement · Potentiels impacts positifs : <ul style="list-style-type: none"> · Devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur¹⁰². · Appui à la formalisation de l'orpaillage et financement de projets orientés vers l'éducation, la scolarisation des enfants et l'amélioration des conditions de vie des femmes sur les sites miniers¹⁰³
Organisations de la société civile et ONG intervenant au niveau national et international	ONG et organisations spécialisées dans la protection des enfants et la lutte contre le travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> · La lutte contre le travail des enfants fait partie de leur mission sociale 	<ul style="list-style-type: none"> · Potentiels impacts positifs : <ul style="list-style-type: none"> · Développement de programmes nationaux visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base des enfants (éducation, santé, eau et assainissement, infrastructures, etc.) · Soutien à des projets de formalisation de l'EMAPE visant à améliorer les techniques de production et les conditions de travail des jeunes en âge de travailler · Actions de plaidoyer auprès des entreprises au niveau national et partenariats visant à assurer une meilleure prise en compte de leurs impacts sur les droits des enfants dans les communautés minières · Construction de capacités et plaidoyer auprès des acteurs institutionnels nationaux afin de soutenir la protection des droits des enfants dans les communautés minières

Acteurs	Rôles et activités	Enjeux pour l'acteur concerné	Impacts potentiels sur les enfants
Bailleurs de fonds et institutions financières internationales	Financement de programmes et d'interventions liés au secteur artisanal de l'or au Mali et à la protection des droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le travail des enfants peut être l'une de leurs priorités, ainsi que la création d'un environnement favorable pour les enfants (éducation, formations, etc.) Développement du Mali 	<ul style="list-style-type: none"> Financement de programmes locaux et nationaux visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base, la formalisation de l'EMAPE (notamment le projet PGSM de la Banque Mondiale, voir 2.3.2), le renforcement des capacités des acteurs institutionnels nationaux et locaux, ou encore le renforcement du cadre législatif national en lien avec les droits des enfants
Centrales d'achat et comptoirs	En plus de l'achat et de la revente de l'or, les centrales d'achat et comptoirs accrédités réalisent un contrôle de la qualité de l'or à l'exportation en lieu et place de la DNGM qui assurait par le passé l'exclusivité de la délivrance des certificats de titrage. La délivrance de certificat est conditionnée au paiement d'une taxe calculée en fonction du poids de l'or testé	<ul style="list-style-type: none"> Achat et vente de l'or à un prix attractif Coûts potentiels liés à la traçabilité et à la diligence raisonnable Risques réputationnels 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transparence sur l'approvisionnement de l'or et la traçabilité des minerais, risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur
Organisations minières nationales (dont UNOMIN-Mali, FNOM)	Défense des droits et intérêts des orpailleurs	<ul style="list-style-type: none"> S'opposent au travail des enfants sur les sites miniers Avoir de meilleures conditions de travail et un rendement économique 	<p>Potentiels impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion du respect des droits des enfants, de la lutte contre le travail des enfants et de l'amélioration des conditions de travail des jeunes en âge de travailler sur les sites miniers Traduction des principes internationaux des droits de l'enfant dans le contexte local pour une appropriation de ceux-ci par les acteurs clés du secteur
FOPEM (Association des Fournisseurs et Prestataires de Services pour le Secteur Minier)	Association créée pour favoriser l'approvisionnement local et les TPE/PME maliennes	<ul style="list-style-type: none"> Acteur du développement économique local Accès au crédit pour développer le tissu économique local Augmentation de la durée des contrats avec les entreprises industrielles 	
Bijoutiers et autres acheteurs d'or	Achat de l'or à des exportateurs ou des affineriers et transformation en bijoux, conservation au sein des banques centrales ou transformation en composants industriels	<ul style="list-style-type: none"> L'approvisionnement responsable en or permet aux acheteurs d'améliorer leur image (outil de communication, RSE), mais les consommateurs ne sont parfois pas informés/sensibles aux conditions d'extraction de l'or des biens qu'ils achètent 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transparence sur l'approvisionnement de l'or et la traçabilité des minerais, risque de travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement Potentiels impacts positifs : devoir de diligence visant à s'assurer de l'approvisionnement responsable en minerais, sans intervention d'enfants travailleurs le long de la chaîne de valeur

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

5.5 CONCLUSION

Comme le montrent les résultats de cette étude, les impacts de l'industrie minière et de l'orpaillage sur les droits des enfants dans les communautés minières au Mali sont significatifs et prennent des formes multiples. Bien que difficilement quantifiable, le nombre élevé de communautés rurales pouvant être qualifiées de « minières » dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro (selon la définition retenue dans la présente étude, voir section 3) témoigne de l'ampleur des impacts du secteur minier artisanal et industriel sur les enfants.

Une mise en perspective des résultats obtenus dans la présente étude avec les résultats du MICS et de plusieurs enquêtes de l'OIT, citées dans ce rapport, permet de confirmer la prévalence du phénomène de travail des enfants dans les communautés rurales au Mali et la nature des impacts du secteur minier sur les droits des enfants, bien que les différences en termes de méthodologie d'enquêtes et de définition des principaux paramètres étudiés ne permettent pas d'effectuer une comparaison directe entre ces travaux de recherche et la présente étude.

L'analyse des impacts du secteur industriel et de l'orpaillage sur les droits et le bien-être des enfants dans les communautés minières ciblées permet de faire émerger cinq catégories d'impact principales, détaillées ci-après, qui affectent les enfants de manière différenciée en fonction de différents critères, dont le genre et l'âge.

Travail des enfants

La présente étude montre que la majorité des enfants vivant dans les communautés minières ciblées sont impliqués de manière significative dans une forme de travail des enfants, qu'elle soit rémunérée ou non. Si les taux d'implication des filles et des garçons dans l'orpaillage sont similaires, les filles sont sensiblement plus susceptibles d'être impliquées dans le travail domestique que les garçons. Les jeunes âgés de 15 à 20 ans sont quant à eux plus représentés dans le secteur de l'orpaillage que les enfants plus jeunes, âgés de 6 à 14 ans. Les entretiens qualitatifs menés ont par ailleurs permis d'affiner l'analyse des causes profondes du travail des enfants et des perceptions des communautés concernées. Il en ressort que les enfants travaillent majoritairement par nécessité économique, mais également du fait du manque d'alternatives et de l'accès insuffisant à des services éducatifs de qualité. On observe également un phénomène de mimétisme social, qui incite certains jeunes à travailler dans l'orpaillage sous l'influence de leurs pairs. Il est donc essentiel de considérer la dimension socioculturelle du travail des enfants dans les communautés minières afin d'agir efficacement sur les causes profondes de ce phénomène, et notamment de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages.

Scolarisation

Le rôle économique de l'orpaillage, qui est l'une des principales activités génératrices de revenus dans les zones étudiées, peut notamment permettre aux ménages de payer les frais de scolarité des enfants. Si les taux de scolarisation des enfants enquêtés paraissent relativement élevés par rapport aux résultats des autres études citées, il est néanmoins important de souligner que les enquêtes menées n'ont pas mesuré le niveau et l'assiduité scolaire des enfants. Lors des entretiens qualitatifs et focus groups, la majorité des répondants a souligné que l'orpaillage était une source d'abandon scolaire, notamment pour les jeunes âgés de 15 ans et plus.

Santé

En termes d'impacts sanitaires, les activités minières industrielles et artisanales exposent les enfants des communautés minières à des risques significatifs qui prennent différentes formes. Les enfants travaillant sur des sites d'orpaillage sont significativement plus exposés aux risques de traumatismes physiques et d'accidents, notamment les enfants âgés de 15 à 20 ans et les garçons, qui sont plus susceptibles de descendre dans les puits. Les filles et les enfants les plus jeunes (6-14 ans), plus impliqués dans le lavage et le traitement des minerais, sont quant à eux plus exposés aux substances chimiques telles que le mercure. Les impacts environnementaux des activités artisanales et industrielles, notamment la contamination des eaux et des sols et l'émission de poussière, accentuent les risques de maladies infectieuses, d'épidémie, de troubles digestifs et immunitaires et de troubles mentaux pour les enfants travaillant sur des sites d'orpaillage ainsi que pour ceux vivant dans les communautés avoisinantes.

Exposition à la violence

L'industrie minière et l'orpaillage exposent les enfants à des risques de violence physique, sexuelle et morale de différentes manières. Selon les enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées, les enfants travaillant sur des sites aurifères artisanaux sont exposés à des risques d'exploitation économique, de travail forcé, notamment pour les enfants migrants, et de violence. Les filles, selon la grande majorité des répondants interrogés lors des entretiens qualitatifs, sont significativement plus exposées aux risques de violence sexuelle et de viol sur les sites d'orpaillage. De plus, les tensions entre les orpailleurs et les communautés, les mines industrielles et les communautés, et les orpailleurs et les mines industrielles, qui portent notamment autour de l'accès à la terre et aux ressources, peuvent générer des conflits qui exposent les enfants vivant dans les communautés minières à des risques de violation de leurs droits.

Limitations de l'accès à la terre et aux ressources

Il ressort de la présente étude que les enfants sont impactés de manière disproportionnée par les risques liés aux restrictions d'accès à la terre et aux ressources, ainsi qu'aux services sociaux de base. D'une part, les tensions entre les activités agricoles et les activités minières autour de l'accès à la terre peuvent provoquer des pertes de revenus agricoles. On observe en effet un transfert des activités agricoles vers l'orpaillage dans la présente étude, qui peut nuire à la sécurité alimentaire des enfants vivant dans les communautés minières. D'autre part, les impacts environnementaux des activités minières industrielles et artisanales et la dégradation des sols et des eaux qui en découle limitent l'accès des enfants à une alimentation saine et de qualité, et représentent donc un risque pour le développement de leur système immunitaire. Enfin, les flux migratoires internes et internationaux liés aux activités industrielles et artisanales peuvent engendrer une congestion des services sociaux et des tensions au sein des communautés.

Si la présente étude a permis de qualifier et d'analyser les risques associés au secteur minier auxquels sont exposés les enfants vivant dans les communautés minières, les entretiens qualitatifs menés ont également fait ressortir des points d'entrée pour agir sur la question des droits des enfants dans les communautés minières au Mali. La cartographie des parties prenantes de la chaîne de valeur de l'or, aux niveaux micro, méso et macro, et les entretiens avec des acteurs institutionnels du secteur minier malien ont notamment permis d'identifier des acteurs clés à engager. Afin de protéger les enfants dans les communautés minières, il est essentiel de travailler

5. ANALYSE DES IMPACTS DU SECTEUR EXTRACTIF DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES ET RECOMMANDATIONS DE MESURES DE GESTION

avec toutes les parties prenantes du secteur, dans le cadre d'actions bilatérales et de cadres de concertation multipartites, notamment afin de :

- soutenir l'encadrement et la formalisation de l'EMAPE à travers une collaboration étroite avec les acteurs institutionnels nationaux, régionaux et locaux, tout en contribuant au renforcement de leurs capacités;
- explorer les opportunités de financement et de collaboration avec les entreprises privées, notamment les compagnies minières et les raffineries, et exploiter les synergies entre les mandats des membres du Consortium et les initiatives de RSE et de développement communautaire des entreprises;
- capitaliser sur les initiatives passées et existantes, et explorer les axes de partenariat avec les membres de la société civile et les partenaires sociaux, notamment concernant les projets et programmes identifiés dans la présente étude en lien avec l'accès des enfants aux services sociaux de base et l'encadrement du secteur minier artisanal.

Les axes d'intervention proposés sont détaillés dans la section suivante.





6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

6.1 CADRE D'INTERVENTION THÉMATIQUE

Compte tenu de la complexité des impacts du secteur extractif sur les droits des enfants vivant dans les communautés minières au Mali, agir sur la question des droits des enfants dans les communautés minières au Mali nécessite d'intervenir de manière transversale et holistique, sur plusieurs thématiques, complémentaires les unes des autres. Le Consultant propose le cadre d'intervention thématique ci-dessous. Ce cadre d'intervention est divisé en quatre catégories d'interventions définies à partir des mesures de prévention et d'atténuation présentées ci-contre, à savoir :

1. produire et partager des données sur les enfants selon le genre et l'âge dans les communautés minières;
2. agir sur les causes des impacts sur les droits des filles et des garçons dans les communautés minières;
3. atténuer les impacts du secteur minier sur les droits de l'enfant dans les communautés minières;
4. créer un environnement favorable à la sauvegarde des droits de l'enfant dans les communautés minières.

6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

Figure 55 - Cadre d'intervention thématique



La catégorie « Produire des données et les partager » correspond à deux activités distinctes, à savoir la collecte de données et la sensibilisation des communautés :

- la collecte de données, y compris la collecte et l'analyse systématiques de données désagrégées par genre et par âge, est nécessaire pour prévenir et/ou atténuer les impacts sur les droits des filles et des garçons respectivement identifiés au cours de cette étude et formuler des réponses adéquates;
- la sensibilisation des communautés, des pouvoirs publics et du secteur privé donne l'opportunité de faire évoluer les normes sociales et de genre et de mobiliser les acteurs pertinents autour des enjeux liés au respect des droits des enfants vivant dans les communautés minières au Mali.

La catégorie « Agir sur les causes » correspond à cinq activités distinctes, à savoir :

- la réduction des barrières financières à l'éducation a pour but d'augmenter le taux de scolarisation au niveau local par des incitations financières et/ou sociales, par exemple auprès des parents. Les enfants peuvent en effet décider de travailler dans les mines afin de générer

un revenu qui leur servira à payer leurs frais de scolarité. Une **éducation de qualité accessible** augmente le coût d'opportunité de la scolarisation et permettra aux parents d'accepter et de soutenir financièrement et moralement leurs enfants dans leur éducation ;

- l'**accès à la formation professionnelle** est destiné aux jeunes n'étant plus en âge d'aller à l'école primaire, mais ayant besoin d'un soutien dans leurs efforts de réinsertion. Des formations professionnelles amenant à des métiers permettant une intégration rapide au marché du travail local permettent d'offrir des opportunités professionnelles alternatives à ces jeunes. Les métiers valorisables sur le marché du travail local et les plus demandés par les jeunes garçons et jeunes filles doivent être identifiés ;
- l'**accès à des garderies, des centres de loisirs et des centres d'études** permet d'empêcher les enfants d'être présents sur les sites miniers par le simple fait qu'ils y accompagnent leurs parents, ou d'y retourner lorsqu'ils n'y travaillent plus. Un taux élevé de fréquentation de ces structures permettra la mise en place de campagnes de vaccination ou d'enregistrement des naissances ;
- la **sécurité alimentaire** est également l'un des facteurs poussant les enfants à travailler afin de générer un revenu leur permettant de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Fournir de l'aide alimentaire permet aux enfants de ne pas avoir à travailler pour se nourrir ;
- le **développement de programmes sociaux de transferts monétaires aux ménages** en termes de subventions catalytiques pour la création ou le développement des activités génératrices de revenus selon le type et la taille des activités visées, diminuant ainsi le besoin de revenus supplémentaires et le travail des enfants.

La catégorie «Atténuer les impacts» correspond à trois activités spécifiques, à savoir l'accès à des services de santé de base, l'accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement, et la fourniture d'aide socio-psychologique ainsi que le renforcement des systèmes de protection de l'enfant :

- l'**accès à des services de santé**, *via* la construction de centres de santé, leur équipement, la formation de personnel soignant et la donation en médicaments, afin d'améliorer la fourniture de services de santé préventifs et curatifs, et ainsi d'atténuer les impacts des activités minières sur la santé des enfants et de leurs parents, comme le sida, le paludisme ou les maladies respiratoires ;
- l'**accès à l'eau et aux services d'hygiène et d'assainissement**, afin de réduire la diffusion des maladies contagieuses ;
- la **fourniture d'aide sociopsychologique et le renforcement des systèmes de protection de l'enfant** permettent aux enfants victimes de traumatismes liés à des violences physiques ou psychiques, à la prostitution et aux abus d'alcool et de drogue, fréquents sur les sites miniers, de bénéficier d'aide pour surmonter ces traumatismes et ainsi d'améliorer leur bien-être.

La catégorie «Créer un environnement favorable» correspond à trois activités spécifiques, à savoir la promotion de la formalisation de l'orpillage, le renforcement des cadres légaux et la promotion de politiques d'approvisionnement responsable :

6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

- **la promotion de la formalisation de l'orpaillage** permet de développer ou d'améliorer la conformité aux réglementations environnementales et sociales adéquates, particulièrement dans les domaines de la santé et de la sécurité, réduisant ainsi l'exposition des enfants et de leurs parents à ces risques;
- **le renforcement des cadres légaux et de leur mise en œuvre**, en particulier les cadres juridiques, permet d'assurer le fonctionnement des services gouvernementaux, des services judiciaires et de police et ainsi de renforcer les systèmes de protection des enfants en pénalisant les acteurs de violence. Le renforcement des cadres légaux liés à la transparence de la gestion des revenus extractifs, ainsi que la participation des communautés dans l'orientation des décisions budgétaires et le suivi des dépenses, représentent également un levier pour inciter les autorités locales et régionales à investir dans le bien-être des enfants vivant dans les communautés minières;
- **la promotion de politiques d'approvisionnement responsable** permet, grâce à un dialogue multipartite soutenu, d'insister et de promouvoir la responsabilité des acheteurs des produits miniers dans les chaînes d'approvisionnement en minerais, notamment afin d'aborder la question du travail des enfants dans les mines. Des opportunités de collaboration peuvent être explorées pour améliorer les conditions de sécurité sur les sites, ou encore atténuer les impacts environnementaux.

6.2 PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action proposé est présenté dans le tableau ci-après. Il vient préciser la stratégie d'engagement du secteur extractif développée dans le cadre de l'étude régionale.

Le Plan d'Action présente les activités à mener et les parties prenantes impliquées.

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
Mobiliser le Consortium TPAE et chacun de ses membres	· Révision de l'étude et dissémination des résultats à l'ensemble des acteurs clés	Tous les membres du Consortium, incluant les bureaux en région de chaque membre
	· Développement des outils de plaidoyer (deux brochures présentant l'étude et ses résultats et un PowerPoint pour l'atelier de lancement)	Tous les membres du Consortium, incluant les bureaux en région de chaque membre, et Synergy
	· Organisation d'ateliers de travail internes visant l'appropriation de l'étude et l'identification des responsabilités et ressources de chaque membre pour la mise en œuvre des activités proposées dans le Plan d'Action	Tous les membres du Consortium, incluant les bureaux en région de chaque membre
	· Organisation d'ateliers de travail réunissant l'ensemble des membres du Consortium et visant la mise en commun des résultats des ateliers de travail internes, la répartition des responsabilités et l'identification des ressources humaines et financières manquantes pour la mise en œuvre des activités proposées dans le Plan d'Action	Tous les membres du Consortium

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
	<ul style="list-style-type: none"> Partage avant validation de l'étude avec les différents membres du COPIL de l'étude 	Tous les membres du COPIL
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'étude à tous les membres du COPIL et prise en compte de leurs commentaires 	Tous les membres du COPIL
<p>Mobiliser les parties prenantes externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de l'atelier de lancement de l'étude avec toutes les parties prenantes pertinentes de la chaîne de valeur de l'or, identification des synergies entre les différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des activités présentées dans ce Plan d'Action et élaboration d'un calendrier de travail 	<p>Tous les membres du COPIL, ainsi que (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation Ministère de la Santé et du Développement Social Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Ministère du Développement Rural Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable Direction Nationale de la Géologie et des Mines Groupements professionnels (FNOM, UNOMIN, FEMIMA, ARDI) Les raffineries Marena Gold et Kankou Moussa Les entreprises industrielles, notamment Barrick Gold, B2Gold, AGG, Robex, etc. La Banque Mondiale Le Fonds pour l'Environnement Mondial Les partenaires techniques et financiers (GIZ, Canada, etc.) ITIE Mali
	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des résultats clés de l'étude au cours de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants organisée à Johannesburg du 15 au 20 mai 2022 	Représentants du Consortium participant à la conférence
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'ateliers de travail spécifiques entre les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs activité(s) proposée(s) dans le Plan d'Action 	<p>Les parties prenantes identifiées au cours des différents ateliers organisés, incluant les bureaux et institutions pertinents basés en région</p> <p>Ces ateliers de travail spécifiques auront un objectif clair pour notamment « Agir sur les causes ». Ils viseront à déterminer les rôles et responsabilités de chaque partie prenante pour mettre en place un plan d'action conjoint clair</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux événements organisés par le gouvernement, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile ou autres initiatives autour de la question des droits des enfants dans les communautés minières 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone ENDA Save The Children SNEC

6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
<p>Évaluer et analyser les besoins au niveau local selon le genre et l'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre à jour la cartographie des sites d'orpaillage dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'or au Mali, conformément à la Convention de Minamata sur le mercure, et collecter les données suivantes dans le cadre de cette cartographie : - le nombre d'écoles, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement (notamment les cantines scolaires et les logements pour les enseignants) - le nombre de centres pour la formation professionnelle, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement - le nombre de centres de santé, les pathologies traitées, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement - le nombre de structures spécialisées dans les services prénatals, de maternités et de services spécialistes de la santé sexuelle et génésique, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement - le nombre de structures dédiées à l'aide psychosociale et à la prise en charge des enfants victimes de violence, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement - le nombre de centres de loisirs et garderies, leur capacité humaine et financière et leur taux d'équipement · Mener une étude spécifique sur les impacts du mercure, notamment le niveau de contamination au mercure lié aux poissons · Mener une étude spécifique sur la silicose afin d'identifier son taux de prévalence dans les communautés minières · Mener une étude spécifique sur l'impact de l'orpaillage sur le niveau scolaire des enfants dans les communautés minières · Réaliser une analyse de conflit sur la base du concept du « <i>Do No Harm</i> » pour les actions recommandées, et développer des méthodologies de suivi des risques liés à la sensibilité au conflit 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Ministère des Mines · Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable · Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation · Ministère de la Santé et du Développement Social · Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille · Directions régionales et locales · Autorités coutumières · Organisations de la société civile · Bailleurs de fonds

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser des sessions de sensibilisation dans les communautés minières, en veillant aux contraintes de langues et aux besoins en traduction, sur : - les risques liés au travail des enfants, l'interdiction des pires formes de travail des enfants dans l'extraction minière artisanale, l'importance de l'éducation et de la loi sur l'enseignement obligatoire - les droits des enfants travailleurs, notamment le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé et les droits du travail, ainsi que les infractions passibles de poursuites judiciaires pour tous les types de violences à l'encontre des enfants (exploitation et traite des enfants, violences sexuelles, maltraitements et violences physiques) - les dangers pour la santé de l'utilisation du mercure dans les zones d'orpaillage, en mettant l'accent sur les risques encourus par les enfants, et les méthodes d'amalgamation sans mercure - les risques liés à la consommation de stupéfiants - les équipements nécessaires au travail, notamment sur les sites d'orpaillage - l'éducation à la santé nutritionnelle, aux causes de la malnutrition et aux règles sanitaires de base pour prévenir les épidémies 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Directions régionales et locales · Autorités coutumières · CSCOM · Les groupements professionnels (FNOM, UNOMIN, FEMIMA, ARDI) · Ministères concernés
Intervenir dans les communautés minières	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser des sessions de sensibilisation auprès des acteurs de la chaîne de valeur de l'or sur : - les risques liés au travail des enfants, l'interdiction des pires formes de travail des enfants dans l'extraction minière artisanale au Mali, l'importance de l'éducation et de la loi sur l'enseignement obligatoire - les droits des enfants travailleurs, notamment le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé et les droits du travail, ainsi que les infractions passibles de poursuites judiciaires pour tous les types de violences à l'encontre des enfants (exploitation et traite des enfants, violences sexuelles, maltraitements et violences physiques) - les dangers pour la santé de l'utilisation du mercure dans les zones d'orpaillage, en mettant l'accent sur les risques encourus par les enfants, et les méthodes d'amalgamation sans mercure - les équipements nécessaires au travail, notamment sur les sites d'orpaillage 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Autorités locales · Inspecteurs du travail · Tombolomas · Chefs de puits · Négociants · Raffineries · Groupements professionnels · Potentiels partenaires à déterminer, par exemple l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place ou intégrer/collaborer avec des plateformes existantes de dialogue, tels que les comités de vigilance locaux, regroupant tous les acteurs impliqués sur la question des droits des enfants dans les communautés minières, et collaborer étroitement et de manière régulière avec ces derniers dans le cadre de ces plateformes · Mettre en place un système de supervision communautaire des violences envers les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Autorités locales · Services de police · Services judiciaires · Organisations de la société civile · Entreprises industrielles · Groupements professionnels · Ministères concernés

6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser	
Intervenir dans les communautés minières	<ul style="list-style-type: none"> · Construire ou réhabiliter des infrastructures scolaires · Financer des écoles mobiles qui suivent les enfants migrants · Distribuer des kits scolaires · Organiser des cours de rattrapage gratuits · Appuyer et suivre les enseignants · Diffuser des outils pédagogiques à base de matériaux locaux · Développer les cantines scolaires gratuites dans les communautés minières · Organiser des campagnes de vaccination et d'enregistrement des naissances au sein des écoles 		
	<ul style="list-style-type: none"> · Construire, réhabiliter ou mettre à disposition des bâtiments pour des garderies, des centres de loisirs et d'études · Recruter et former le personnel · Organiser des sessions d'études après l'école · Organiser des ateliers de loisirs (chorale, théâtre, dessin, peinture, jeux divers) · Équiper les structures · Organiser des campagnes de vaccination et d'enregistrement des naissances au sein de ces structures 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone 	
	<ul style="list-style-type: none"> · Fournir de l'aide alimentaire aux enfants et ménages les plus démunis · Approvisionner les communautés minières en intrants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> · ENDA · Save The Children · SNEC 	
	Contribuer à :	<ul style="list-style-type: none"> · Autorités locales 	
	<ul style="list-style-type: none"> · distribuer des colis sanitaires aux ménages · distribuer des préservatifs · construire ou réhabiliter des infrastructures de santé · financer des cliniques mobiles · assurer la présence de personnel de santé · équiper les centres de santé · organiser des campagnes de vaccination et d'enregistrement des naissances au sein des centres de santé 	<ul style="list-style-type: none"> · Organisations de la société civile · Entreprises industrielles · Bailleurs de fonds · Ministères concernés 	
	<ul style="list-style-type: none"> · Construire ou réhabiliter des infrastructures pour la formation professionnelle · Fournir le matériel nécessaire · Appuyer et suivre les enseignants · Diffuser des outils pédagogiques à base de matériaux locaux 		
	<ul style="list-style-type: none"> · Construire ou réhabiliter des infrastructures pour l'accompagnement psychosocial des enfants victimes de violence · Fournir le matériel nécessaire · Appui psychosocial · Développer les mécanismes de soutien psychosocial à base communautaire 		

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
Intervenir dans les communautés minières	<ul style="list-style-type: none"> · Développer des projets de lutte contre le travail des enfants (voir plus haut pour plus de détails, par exemple sur des activités de sensibilisation) avec les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'or et les appuyer dans le cadre de leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Inspecteurs du travail · Tombolomas · Négociants · Raffineries · Groupements professionnels · Mines industrielles · Ministères concernés
Intervenir sur le cadre de gestion des revenus et des impacts au niveau local et national avec les acteurs institutionnels et le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> · Veiller à ce que les droits de l'enfant soient correctement pris en compte dans les politiques et processus de gestion de l'impact des entreprises privées, et à ce que leurs initiatives de RSE soient coordonnées avec les priorités de développement des collectivités locales et des communautés (voir l'étude régionale, objectif stratégique n° 3) 	<ul style="list-style-type: none"> · Mines industrielles (B2Gold, AngloGold Ashanti, Barrick) · Chambre des Mines · Autorités locales (préfets, Comités de Développement Local, maires, leaders communautaires) · Autres bureaux UNICEF de la région (Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, RDC) · Ministères concernés
	<ul style="list-style-type: none"> · Renforcer le cadre de transparence et de responsabilité autour de la gestion des revenus de l'industrie extractive et aider les parties prenantes nationales et locales à gérer les revenus de l'industrie extractive de manière à renforcer les droits de l'enfant, en prenant des décisions budgétaires adaptées aux enfants (voir l'étude régionale, objectif stratégique n° 4). · Explorer les potentielles synergies avec le projet PGSM de la Banque Mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> · ITIE · NRGi · ICF · Coalition « Publiez ce Que Vous Payez » · Ministère de l'Économie et des Finances · Autorités locales (préfets, CDL, maires, leaders communautaires) · Autres bureaux UNICEF de la région (Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, RDC) · Partenaires techniques et financiers (dont la Banque Mondiale) · Ministères concernés

6. RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION POUR LE CONSORTIUM TPAE

Étape	Activités	Parties prenantes impliquées/à mobiliser
Intervenir sur le cadre de gestion des revenus et des impacts au niveau local et national avec les acteurs institutionnels et le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagner l'État dans le cadre du développement des textes réglementaires spécifiques à l'artisanat minier, afin d'assurer la prise en compte des droits des enfants vivant dans les communautés minières 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Ministère des Mines · Chambre des Mines · CNLTE · Groupements professionnels · Ministères concernés
	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagner l'État pour renforcer le cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation du mercure sur les sites d'orpaillage et dans les communautés minières et dans la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali, conformément à la Convention de Minamata sur le mercure · Surveiller l'exposition et l'intoxication au mercure dans les communautés d'orpailleurs, en mettant spécialement l'accent sur la santé des enfants · Dispenser une formation sur l'intoxication au mercure aux autorités sanitaires et aux prestataires de soins de santé dans les zones minières · Lancer un programme pilote de dépistage et de traitement de l'intoxication au mercure chez les enfants dans une zone d'orpaillage, dans la perspective d'étendre le programme à toutes les zones affectées · Financer la construction et l'opérationnalisation d'un laboratoire de toxicologie et/ou de centres antipoison 	<ul style="list-style-type: none"> · Le bureau UNICEF de Bamako et les représentants des sections éducation, santé, WASH et protection de l'UNICEF de chaque bureau de zone · ENDA · Save The Children · SNEC · Ministère des Mines · Chambre des Mines · Ministère de l'Environnement et du Développement Durable · Groupements professionnels · Fonds pour l'Environnement Mondial · Partenaires techniques et financiers · Entreprises minières · Ministères concernés
Intervenir sur le cadre judiciaire en matière de protection des enfants	<ul style="list-style-type: none"> · Renforcer les services de protection judiciaire de l'enfance dans des régions, cercles et communes à forte prévalence du travail des enfants à travers les actions suivantes : (i) faire un plaidoyer pour l'extension des services de protection de l'enfance à tous les tribunaux; (ii) organiser deux sessions de formation de 72 agents sociaux et judiciaires sur la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violence et exploitation, y compris les enfants en mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> · Ministère des Mines · Ministère de la Justice · Ministère de la Santé et du Développement Social, etc. · Autres Ministères concernés



7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrêté n° 09-0151/MTFPRE-SG du 4 février 2009 complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.
- Arrêté n° 2017-4388 MTFP-SG du 29 décembre 2017 complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.
- Bazillier Rémi, Girard Victoire, *The gold digger and the machine. Evidence on the distributive effect of the artisanal and industrial gold rushes in Burkina Faso*, AFD, 2017.
- Code du travail : Loi n° 2017-021 du 12 juin 2017 portant modification de la loi n° 92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail en République du Mali.
- Code minier du Mali, 2019.
- DNPEF, Sous-Cluster Protection de l'Enfance, *Rapport d'évaluation de la portée et des effets de la crise sur la protection de l'enfance au Mali*, 2014.
- Étude conjointe OIT, UNICEF, Banque Mondiale (UCW), *Comprendre le travail des enfants au Mali*, 2009.
- Faber Benjamin, Krause Benjamin, De La Sierra Raúl Sánchez, *Artisanal Mining, Livelihoods, and Child Labor in the Cobalt Supply Chain of the Democratic Republic of Congo*, CEGA, Berkeley, 2017.
- Farafina Radio, « L'exploitation des enfants perdure dans les mines du Mali », 7 décembre 2011.
- FIDH, *L'exploitation minière et les droits humains : Mission internationale d'enquête*, septembre 2007, n° 477.
- Gaulin Yannick, « Le travail des enfants dans les mines d'or du Mali », *Perspective Monde*, 7 février 2012. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=1396>
- Human Rights Watch Mali, *Les mines artisanales d'or recourent au travail des enfants : Travaux dangereux, intoxication au mercure et maladies*, 6 décembre 2011.
- Human Rights Watch, *Un mélange toxique : Travail des enfants, mercure et orpaillage au Mali*, 2011.
- IMPACT, *L'eldorado ouest-africain : Cartographie du commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso*, 2016.
- IPEC/BIT, *Combattre le travail des enfants par l'éducation : Note d'orientation*, mars 2015.
- IPEC/BIT, *Enquête nationale sur le travail des enfants*, 2007.
- Keita Amadou, *Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali*, CIRDIS, UQAM, 2017.
- Keita Seydou, *Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali*, 2001.

- Mbodj Faty Bineta, *Boom aurifère à l'est du Sénégal, l'ouest du Mali et au nord-est de la Guinée : mutations socio-économiques et spatiales d'anciennes marges géographiques et économiques*, Thèse de doctorat de géographie, 2011.
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable du Mali, *Évaluation de la Convention de Minamata sur le mercure*, juin 2018.
- Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest, *La protection sociale et les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : le cas du Mali*, février 2009.
- Ministère du Travail et de la Fonction Publique, *Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants au Mali*, avril 2010.
- OCDE, *L'or à la croisée des chemins. Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, 2018.
- OIT, *Cartographie des interventions en lien avec le travail des enfants et les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement artisanales de minerais*, 2020.
- OIT, *Étude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, 2009.
- OIT, *Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, 2016.
- Organisation internationale de la francophonie, *Guide pratique pour entendre et écouter l'enfant victime de violences*, 2015.
- Oxfam America, *Trésor caché ? À la recherche des revenus de l'exploitation aurifère du Mali*, Boston, Oxfam, 2006.
- Pan-African Support to the EuroGeoSurveys (PanAfGeo), *La mine artisanale en Afrique de l'Ouest francophone : Guide pratique*, 2019.
- PNUE/ONUDI, *Guide pratique : Réduire l'utilisation du mercure dans le secteur de l'orpaillage et de l'exploitation minière artisanale*, 2016.
- UNICEF Mali, *Les risques et besoins de la protection de l'enfant au Mali, Revue des données secondaires*, Child Protection, Global Protection Cluster, septembre 2018.
- UNICEF, *Boîte à outils sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière*, 2017.
- UNICEF, *Engaged and Heard! Guidelines on adolescent participation and civic engagement*, 2020.
- UNICEF, *Guide sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière*, 2015.
- Valjean Louis, « Des enfants dans des mines d'or », 7 décembre 2011.

8. ANNEXES

8.1 LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES ET IDENTIFICATION DES POINTS FOCaux DU COMITÉ DE PILOTAGE

N°	Date	Groupes Cibles	Prénoms et noms des points focaux	Structures	Contacts	
					Téléphone	E-mail
1	01/03/2022	Entreprises minières industrielles	M. Sékou KONATE	ACG	76 11 29 03	sekoukonate@hotmail.com
			M. Abdel Kader MAIGA	Robex-Nampala	76 41 20 21	abdelfall@yahoo.fr
2	02/03/2022	Groupements d'orpailleurs	Mme Djeneba SAMAKE DIARRA	FEMIMA	66 47 82 82	femimaf@gmail.com
			M. Adam BOCOUM	ARDI	76 76 55 13	adama.bocoum@gmail.com
			M. Zoumana TOURE	FNOM	76 06 51 52	zouboutango8@gmail.com
3	02/03/2022	Projet Banque Mondiale/PGSM	M. Baba Faradji N'DIAYE	PGSM	76 46 09 83	baba_faradji@yahoo.fr
4	02/03/2022	Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants	Amadou THIAM	Point focal de la CNLTE	76 75 75 76	amadoust@yahoo.fr
5		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	M. Harouna SAMAKE	MPFEF	76 10 77 75	harounasam15@yahoo.fr
6	03/03/2022	Raffineries	M. Siby SOUMAILA	Marena Gold	93 79 81 23	siby@marenagold.com
	10/03/2022		M. Abdou THIAM	Kankou Moussa	75 20 32 87	abdouthiam@kankoumoussarefinery.com
7	03/03/2022	Chambre des Mines du Mali	M. Ousmane Sina DIALLO	Chambre des Mines du Mali	66 73 75 93	dialloous2000@gmail.com
8	10/03/2022	Ministère des Mines	M. Issa COULIBALY	Conseiller Technique du Ministère des Mines	78 80 24 56	coulibalyissa2009@gmail.com

8.2 PROFIL DES ENFANTS ET DES JEUNES VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS MINIÈRES

8.2.1 Genre et âge

Parmi tous les enfants et jeunes interrogés :

- 56 % sont des filles et 44 % sont des garçons;
- 56 % ont entre 6 et 14 ans et 44 % ont entre 15 et 20 ans.

Malgré une sélection aléatoire des répondants, les filles et les enfants de 6 à 14 ans étant plus souvent à la maison que les garçons et les jeunes de 15 à 20 ans, les filles et les enfants de 6 à 14 ans ont été surreprésentés dans les résultats de l'enquête enfant/jeune.

Cependant, ces chiffres ne représentent pas la réalité de la répartition des genres dans les communautés minières. Lors des enquêtes, la question du genre et de l'âge de tous les enfants et jeunes âgés de 6 à 20 ans vivant au sein du ménage a été posée au répondant adulte. L'analyse de ces données montre que les **communautés minières sont composées à 50 % de filles et 50 % de garçons âgés de 6 à 20 ans et que 66 % des enfants/jeunes ont entre 6 et 14 ans tandis que 34 % d'entre eux ont entre 15 et 20 ans.**

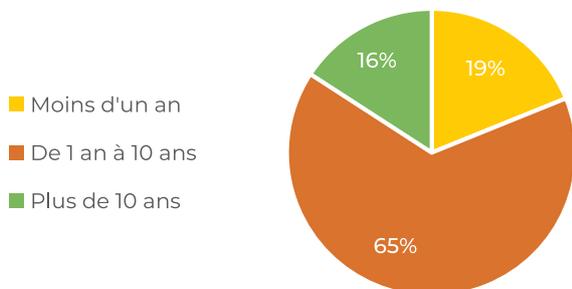
8.2.2 Nationalité et origine géographique

97 % des enfants et jeunes interrogés sont Maliens, les autres nationalités représentées sont les Burkinabés (1 %), les Ivoiriens (1 %) et les Guinéens (1 %) ; **69 % des enfants et jeunes interrogés sont nés dans le village où l'enquête a eu lieu.**

Parmi les enfants et les jeunes qui ne viennent pas du village où a eu lieu l'enquête, **la majorité (53 %) vient d'une autre région du Mali et 84 % sont arrivés depuis moins de 10 ans**, période durant laquelle le secteur minier artisanal dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro a connu un réel boom¹⁰⁵.

Figure 56 - Temps passé dans le village depuis que les répondant(e)s s'y sont installé(e)s

Depuis quand vivez-vous ici ?



8. ANNEXES

8.2.3 Scolarisation

Un peu plus de la moitié des enfants et des jeunes âgés de 6 à 20 ans déclarent aller à l'école tous les jours (52 %) et 5 % y vont parfois.

La fréquentation de l'école varie également en fonction du sexe et de l'âge des répondants, comme présenté dans les graphiques ci-après :

- les filles âgées de 6 à 20 ans fréquentent moins l'école que les garçons de la même tranche d'âge : 53 % des filles et 41 % des garçons ne vont pas à l'école tous les jours;

Figure 57 – Scolarisation des garçons âgés de 6 à 20 ans

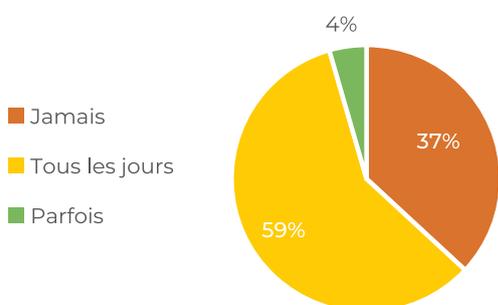
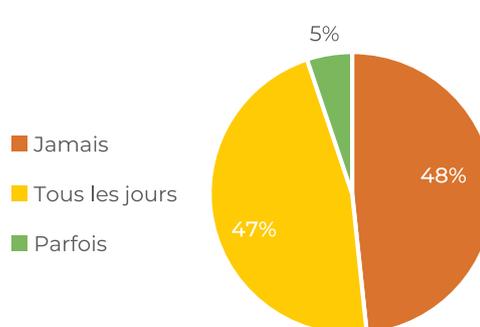


Figure 58 – Scolarisation des filles âgées de 6 à 20 ans



- les enfants âgés de 6 à 14 ans fréquentent plus l'école que les jeunes âgés de 15 à 20 ans : un enfant âgé de 6 à 14 ans sur trois ne va pas à l'école tous les jours alors que les jeunes âgés de 15 à 20 ans sont deux sur trois à ne pas aller à l'école tous les jours.

Figure 59 – Scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans

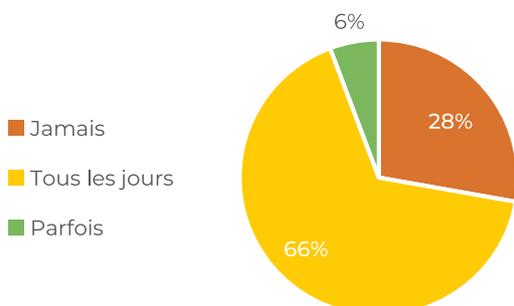
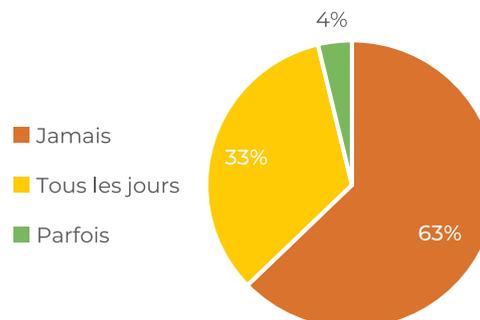
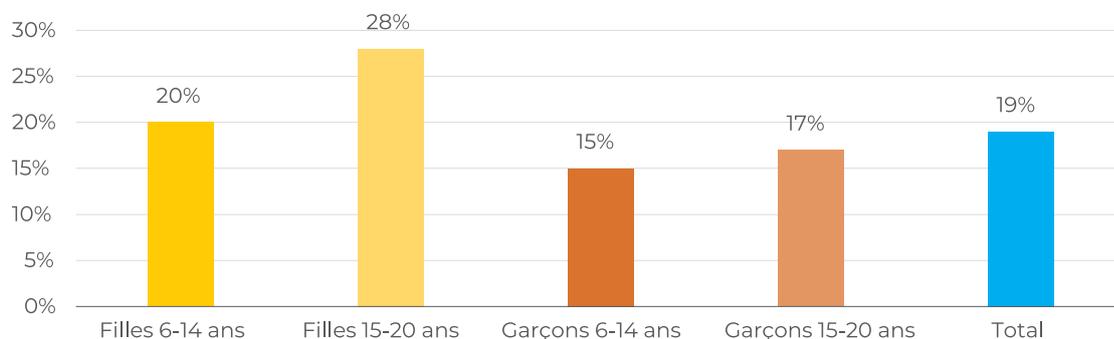


Figure 60 – Scolarisation des jeunes âgés de 15 à 20 ans

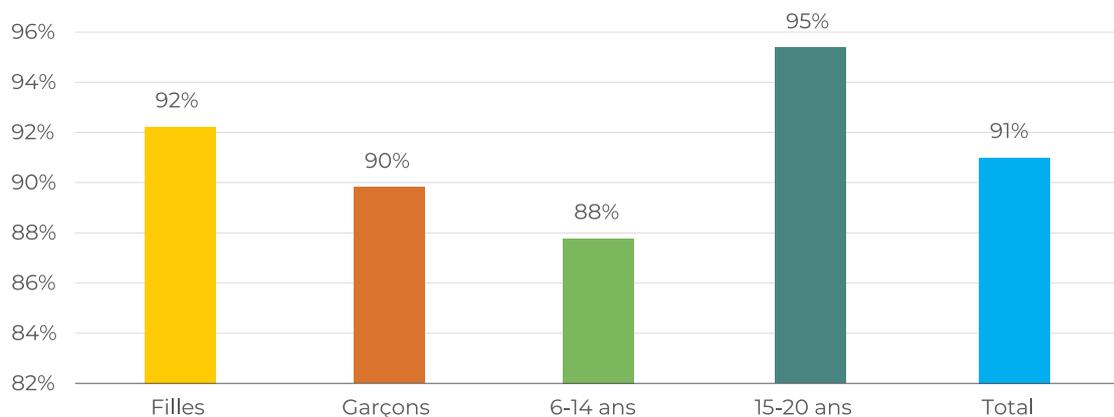


Concernant le niveau maximum d'éducation des enfants et des jeunes (filles et garçons) vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro, environ **un enfant/jeune sur cinq n'a aucun niveau d'éducation**. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons, et particulièrement chez les filles de 15 à 20 ans, comme le montre le graphique ci-après.

Figure 61 - Répondant(e)s n'ayant aucun niveau d'éducation

8.2.4 Activités pratiquées par les répondants en dehors de l'école et des loisirs

Au total, plus de neuf enfants/jeunes sur dix déclarent avoir d'autres activités en dehors de l'école et des loisirs (ainsi que manger, dormir, etc.). Le taux est relativement stable entre les filles et les garçons, mais varie assez fortement en fonction de l'âge comme le montre le graphique ci-après.

Figure 62 - Répondant(e)s ayant d'autres activités que l'école et les loisirs

8.2.5 Secteurs d'activité

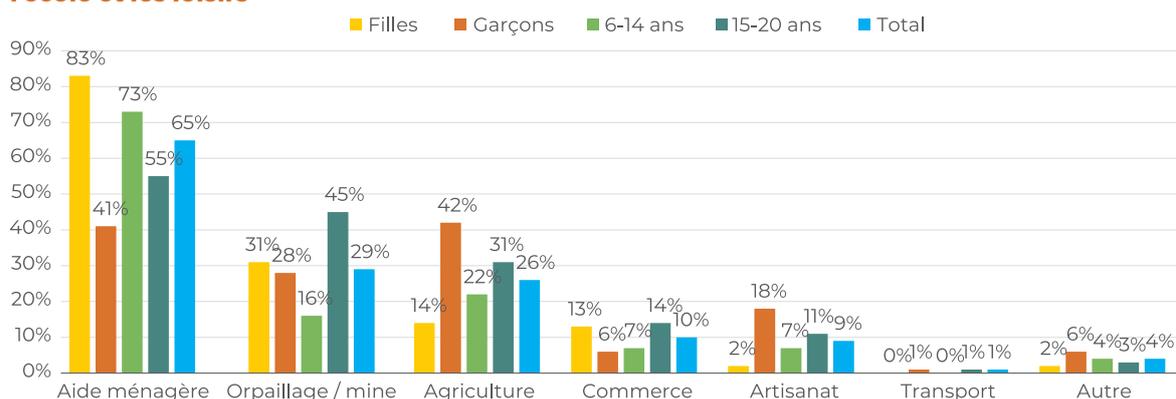
Les secteurs d'activité dans lesquels sont impliqués les enfants et les jeunes vivant dans les communautés minières de Kayes, Sikasso et Koulikoro et ayant déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs sont présentés ci-après. Les principaux enseignements concernant les secteurs d'activité sont :

- une grande majorité des répondants (65 %) déclare participer aux tâches ménagères, mais **les filles participent significativement plus que les garçons à ces tâches ménagères**. Elles sont plus de quatre sur cinq à déclarer participer aux tâches ménagères, ce qui est deux fois plus que les garçons. Les enfants de 6 à 14 ans sont également plus impliqués que les jeunes de 15 à 20 ans dans les tâches ménagères;

8. ANNEXES

- le deuxième secteur d'activité qui occupe les répondants est le secteur minier (artisanal ou industriel). Près d'un répondant sur trois ayant une activité en dehors de l'école et des loisirs est impliqué dans le secteur minier. Ce chiffre varie significativement en fonction de l'âge des répondants : **16 % des enfants âgés de 6 à 14 ans déclarent être impliqués dans le secteur minier (contre 45 % des jeunes âgés de 15 à 20 ans)** ;
- le troisième secteur d'activité est l'agriculture : un répondant sur quatre déclare travailler dans le secteur agricole. **Les garçons sont significativement plus impliqués dans le secteur agricole que les filles** (42 % pour les garçons et 14 % pour les filles) ;
- environ un répondant sur dix est impliqué dans le secteur du commerce et/ou de l'artisanat. Les filles sont davantage impliquées dans le commerce alors que les garçons sont plus impliqués dans le secteur de l'artisanat.

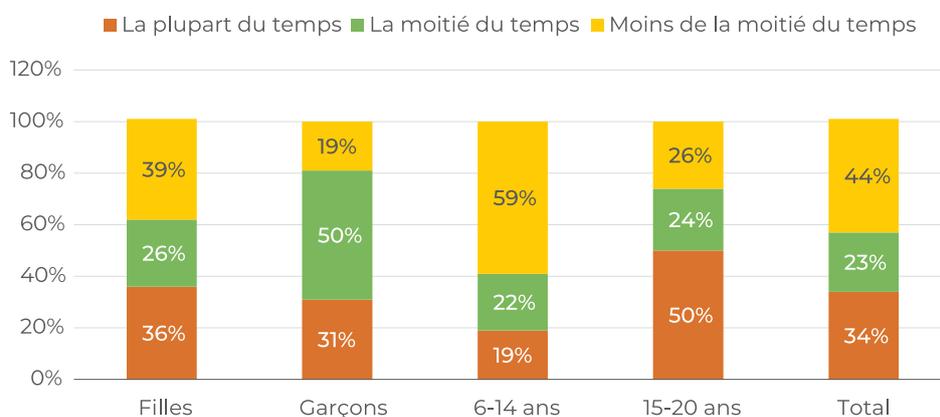
Figure 63 - Secteurs d'activité des répondant(e)s ayant déclaré avoir d'autres activités que l'école et les loisirs



8.2.6 Temps passé à effectuer les activités autres que l'école et les loisirs

Le temps passé par les répondants à effectuer les activités en dehors de l'école et des loisirs est présenté dans le graphique ci-après.

Figure 64 - Temps passé à effectuer les activités autres que l'école et les loisirs



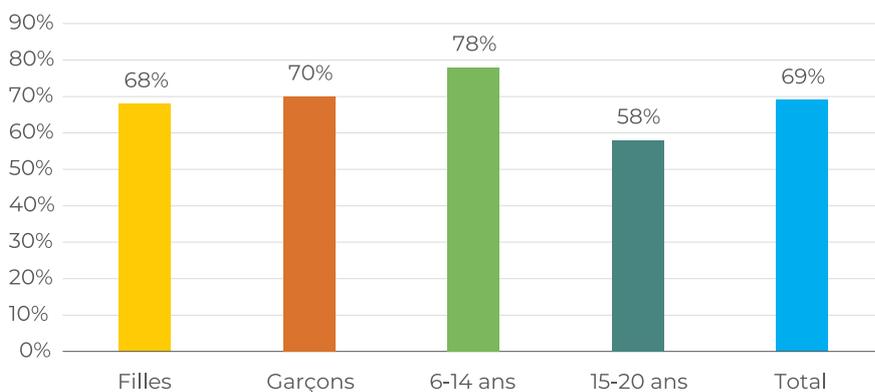
Les enfants âgés de 6 à 14 ans effectuent majoritairement ces activités moins de la moitié du temps, mais **un enfant âgé de 6 à 14 ans sur cinq effectue ces activités la plupart du temps**. Ce chiffre augmente à un sur deux chez les jeunes de 15 à 20 ans. Concernant le genre, 81 % des garçons et 62 % des filles passent la plupart ou la moitié du temps à effectuer ces activités.

8.2.7 Souhaits des répondants concernant le temps dédié à étudier à la maison, dormir et se divertir

Tous les répondants interrogés ont exprimé le souhait d'avoir plus de temps pour étudier à la maison, se divertir et dormir. Plus précisément :

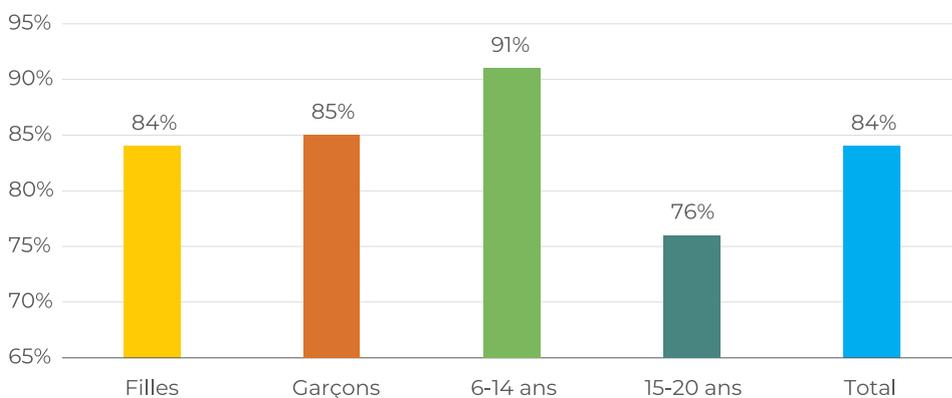
- au total, 69 % des enfants et des jeunes souhaitent avoir plus de temps pour étudier à la maison. Ce taux est particulièrement élevé chez les enfants de 6 à 14 ans (78 %) ;

Figure 65 - Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour étudier à la maison



- au total, 84 % des enfants et des jeunes souhaitent avoir plus de temps pour se divertir. Ce taux est particulièrement élevé chez les enfants de 6 à 14 ans (91 %) ;

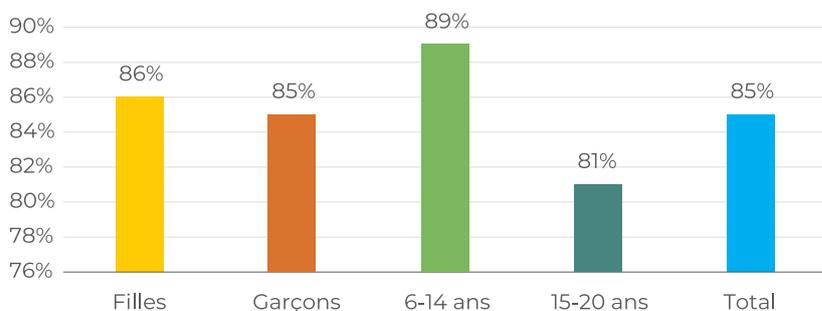
Figure 66 - Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour se divertir



8. ANNEXES

- les enfants et les jeunes interrogés ont en très grande majorité exprimé le souhait d'avoir plus de temps pour dormir, particulièrement les plus jeunes.

Figure 67 - Répondant(e)s déclarant souhaiter avoir plus de temps pour dormir

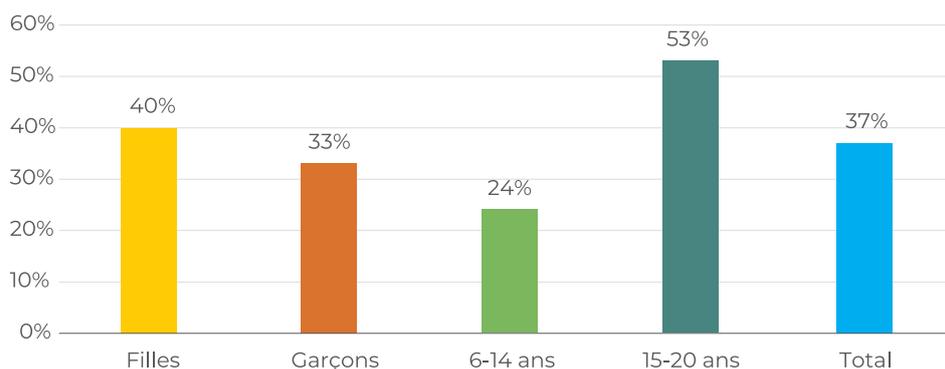


8.2.8 Implication des répondants dans l'orpaillage

Un peu plus d'un répondant sur trois déclare passer du temps sur un site d'orpaillage. Plus précisément :

- environ un quart des enfants de 6 à 14 ans déclarent passer du temps sur un site d'orpaillage;
- plus d'un jeune âgé de 15 à 20 ans sur deux déclare passer du temps sur un site d'orpaillage;
- un nombre plus important de filles que de garçons déclare passer du temps sur les sites d'orpaillage.

Figure 68 - Répondant(e)s déclarant passer du temps sur un site d'orpaillage

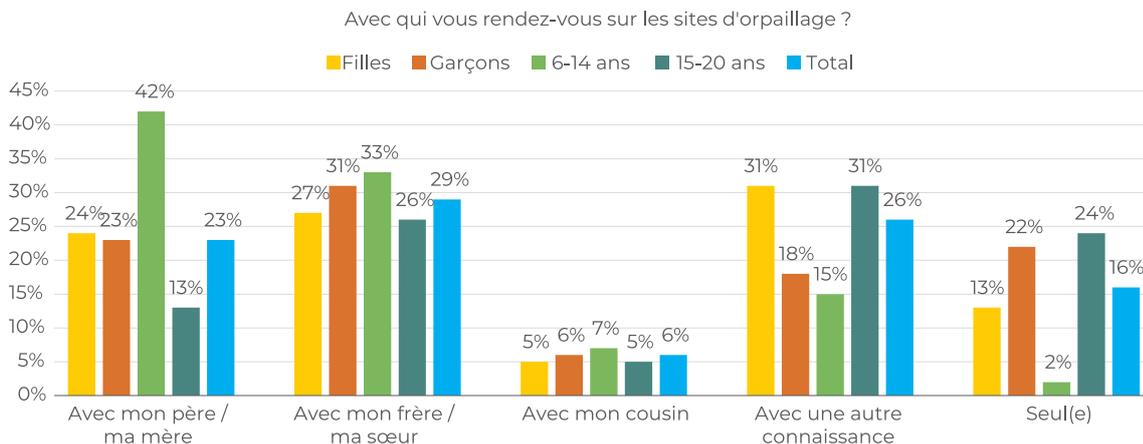


Parmi les répondants ayant déclaré passer du temps sur des sites d'orpaillage, **84 % sont accompagnés (ou accompagnent quelqu'un) sur les sites d'orpaillage** :

- en grande majorité (82 %), les enfants de 6 à 14 ans accompagnent un membre de leur famille sur les sites d'orpaillage (père/mère, frère/sœur, cousin), mais 24 % d'entre eux s'y rendent sans être accompagnés par un membre de leur famille nucléaire¹⁰⁶ et seuls 2 % des enfants de 6 à 14 ans sont non accompagnés sur les sites d'orpaillage;

- un peu plus d'un cinquième des garçons et des jeunes âgés de 15 à 20 ans se rendent seuls sur des sites d'orpaillage.

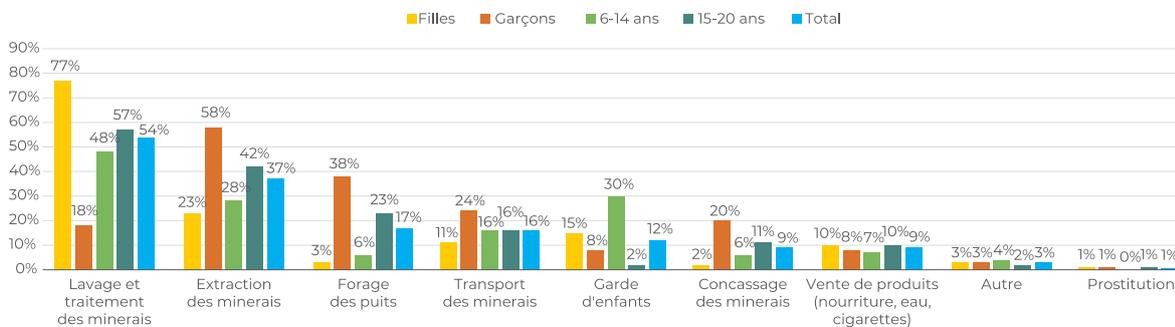
Figure 69 - Accompagnant(e) des répondant(e)s sur les sites d'orpaillage



Les activités pratiquées par les répondants ayant déclaré passer du temps sur les sites d'orpaillage sont présentées dans le graphique ci-après :

- les deux activités les plus pratiquées par les répondants sont le **lavage et le traitement des minerais**, ainsi que **l'extraction des minerais**;
- les **filles** sont significativement plus impliquées dans le **lavage et le traitement des minerais** que les **garçons** alors que les garçons sont plus impliqués dans **l'extraction des minerais** et le **forage des puits**;
- les **enfants âgés de 6 à 14 ans** sont particulièrement impliqués dans le **lavage et le traitement des minerais**, la **garde d'enfants** et **l'extraction des minerais**.

Figure 70 - Activités pratiquées par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage

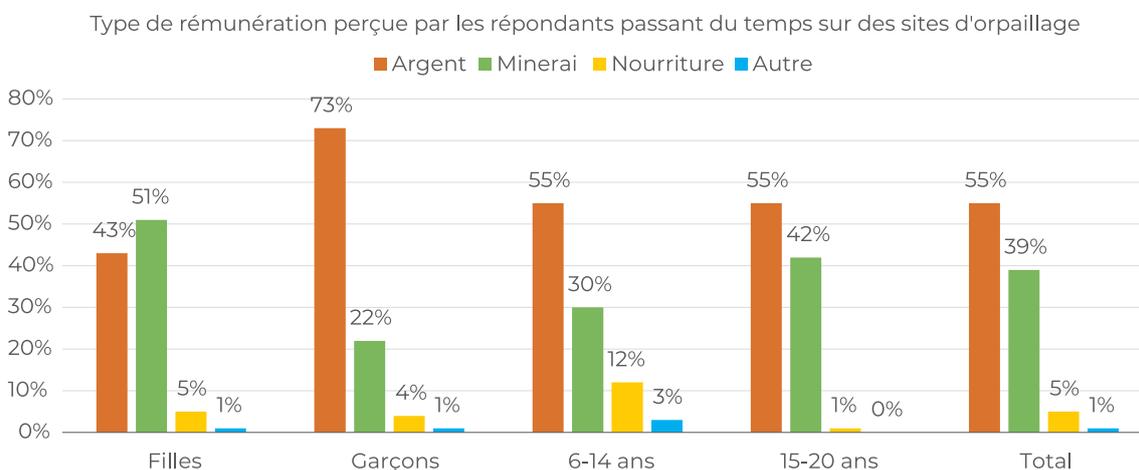


8. ANNEXES

Concernant les conditions de travail sur site :

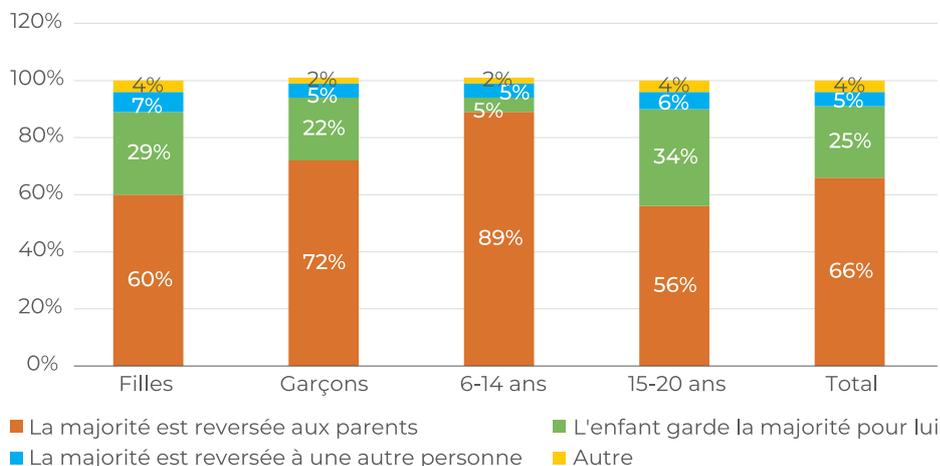
- **un répondant sur dix déclare qu'il n'est pas facile de faire une pause quand il le souhaite.** Ce chiffre ne varie pas en fonction de l'âge ou du sexe des répondants;
- **un peu plus de la moitié des répondants déclarent qu'ils peuvent aller et venir sur les sites d'orpaillage quand ils le veulent.** Les autres viennent et partent à des heures régulières ou quand on leur dit de venir/partir (29 %) ou en fonction des personnes avec qui ils viennent sur les sites (16 %). Ces chiffres ne varient pas significativement en fonction de l'âge ou du sexe des répondants;
- **12 % des répondants déclarent ne pas percevoir de rémunération pour les activités qu'ils exercent sur les sites.** Ce chiffre ne varie pas entre les filles et les garçons, mais varie fortement en fonction de l'âge des répondants : 24 % des enfants âgés de 6 à 14 ans et 5 % des jeunes âgés de 15 à 20 ans déclarent ne pas percevoir de rémunération pour les activités pratiquées;
- lorsqu'ils perçoivent une rémunération, il s'agit d'**argent pour 55 % des répondants et de minerais pour 39 % d'entre eux.** Cette donnée ne varie pas en fonction de l'âge des répondants, mais **varie fortement en fonction du genre** : 73 % des garçons et 43 % des filles déclarent recevoir de l'argent;

Figure 71 - Rémunération perçue par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage



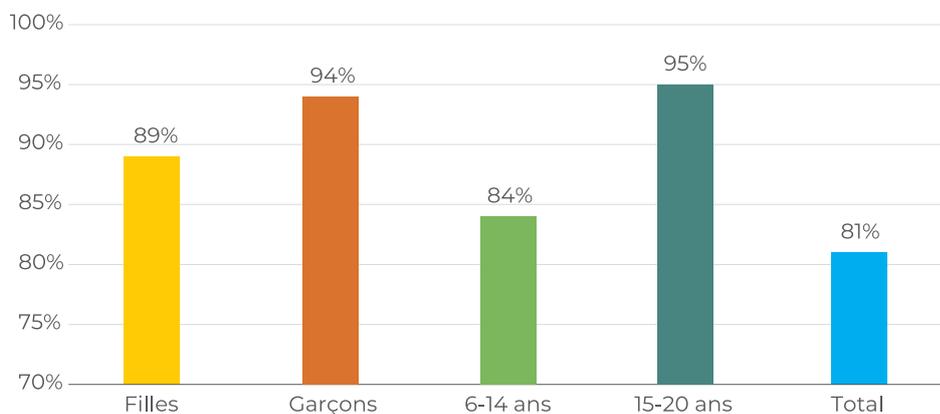
- parmi les répondants qui perçoivent de l'argent en échange de leur travail, **un répondant sur quatre garde la majorité de la somme perçue pour lui et 66 % reversent la majorité de la somme gagnée à leurs parents.** Ces données varient en fonction de l'âge et du genre des répondants : les garçons et les enfants âgés de 6 à 14 ans reversent plus l'argent perçu à leurs parents que les filles et les jeunes de 15 à 20 ans.

Figure 72 – Utilisation de la rémunération perçue par les répondant(e)s passant du temps sur un site d'orpillage



Plus de neuf répondants sur dix déclarent connaître des cas ou avoir subi des difficultés sur les sites d'orpillage. Ce taux est plus élevé chez les jeunes âgés de 15 à 20 ans (95 %) que chez les enfants âgés de 6 à 14 ans (84 %). Par ailleurs, un nombre plus important de garçons que de filles déclarent rencontrer des difficultés sur les sites d'orpillage.

Figure 73 – Répondant(e)s déclarant connaître des cas ou avoir subi des difficultés sur les sites d'orpillage



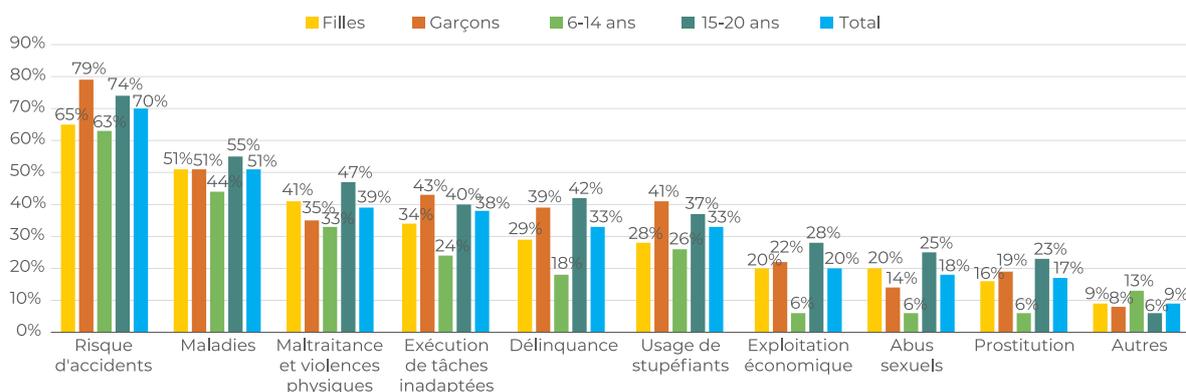
Les différentes difficultés connues ou subies sont détaillées dans le graphique ci-après :

- les **risques d'accidents** sont la première difficulté mentionnée par les répondant(e)s, particulièrement par les garçons qui sont 79 % à connaître des cas ou à avoir subi cette difficulté. Les activités pratiquées par les garçons sur les sites (extraction des minerais et forage des puits) sont effectivement des activités où les risques d'accidents sont élevés;
- un(e) répondant(e) sur deux connaît des cas de **maladies** ou en a subi sur les sites d'orpillage. Les jeunes âgés de 15 à 20 ans semblent plus touchés que les enfants âgés de 6 à 14 ans;

8. ANNEXES

- près de deux répondant(e)s sur cinq déclarent connaître des cas ou avoir subi des **maltraitements et des violences physiques**. Ce taux est plus élevé chez les filles et chez les jeunes âgés de 15 à 20 ans qui sont presque la moitié (47 %) à déclarer rencontrer cette difficulté sur les sites;
- un(e) répondant(e) sur trois mentionne que l'**usage des stupéfiants** est une difficulté rencontrée sur les sites d'orpaillage. Chez les enfants de 6 à 14 ans, ils sont 26 % à rencontrer cette difficulté;
- un(e) répondant(e) sur trois mentionne la **délinquance** comme une des difficultés rencontrées sur les sites;
- 28 % des jeunes âgés de 15 à 20 ans déclarent qu'une des difficultés connues ou subies est **l'exploitation économique**;
- 18 % des répondant(e)s indiquent que les **abus sexuels** sont une difficulté rencontrée sur les sites d'orpaillage : les filles et les jeunes âgés de 15 à 20 ans semblent rencontrer davantage cette difficulté que les garçons et les enfants âgés de 6 à 14 ans;
- la **prostitution** est également une difficulté rencontrée sur les sites d'orpaillage : les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à mentionner cette difficulté. De leur côté, les jeunes âgés de 15 à 20 ans rencontrent plus cette difficulté que les enfants âgés de 6 à 14 ans.

Figure 74 - Types de difficultés connues ou subies par les répondant(e)s passant du temps sur les sites d'orpaillage



NOTES

- ¹ OCDE, *L'or à la croisée des chemins. Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, 2018.
- ² African Minerals Development Centre (AMDC), *ASM Sector Report*, 2017.
- ³ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), *Rapport ITIE-Mali pour l'année 2018*, 2020.
- ⁴ OCDE, *op. cit.*
- ⁵ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), *op. cit.*
- ⁶ Entretiens, 2018; agence Ecofin, 2018; OCDE, *op. cit.*
- ⁷ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *Plan d'Action National pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or au Mali – Conformément à la Convention de Minamata sur le mercure*, mars 2020, page 3. https://www.mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Mali-ASGM-NAP-Mar2020-FR.pdf
- ⁸ *Ibid.*, p. 9.
- ⁹ *Ibid.*, p. 15-17.
- ¹⁰ Selon le rapport sur la cartographie rédigé en 2017 par la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM).
- ¹¹ *Ibid.*
- ¹² *Ibid.*
- ¹³ Ordonnance n° 2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant code minier en République du Mali.
- ¹⁴ « Les ressources allouées aux collectivités territoriales au titre du Fonds minier de développement local sont inscrites dans les programmes d'investissements communautaires des bénéficiaires pour utilisation conformément aux dispositions du plan de développement communautaire conclu entre le titulaire du titre minier et les autorités des collectivités territoriales. L'utilisation des ressources fait l'objet de rapports annuels soumis à l'adoption des conseils municipaux et régionaux, et au contrôle des structures compétentes de l'État. Les rapports annuels sur l'usage des ressources du Fonds font l'objet de publication dans les mêmes formes que dessus ». (Projet de Code minier adopté en Conseil des Ministres le 21 août 2019.)
- ¹⁵ « Plan de développement communautaire : le document élaboré par le postulant à un titre minier d'exploitation ou d'autorisation d'exploitation de carrière industrielle en concertation avec les communautés et les autorités locales et régionales indiquant les projets à vocation économique et sociale à réaliser au profit des communautés pour un développement durable » (Projet de Code minier adopté en Conseil des Ministres le 21 août 2019.)
- ¹⁶ Voir notamment Natural Resource Governance Institute (NRGI), *2017 Resource Governance Index*, 2017.
- ¹⁷ *Ibid.*
- ¹⁸ OCDE, *op. cit.*
- ¹⁹ Ordonnance n° 2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant Code minier en République du Mali.
- ²⁰ « Le Mali prévoit une production industrielle d'or de 64,1 t en 2022 », www.zonebourse.com, 10 mars 2022.
- ²¹ Comité de pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Mali – ITIE Mali, *Rapport ITIE 2019, version définitive*, mars 2022, p. 71. <https://itie.ml/wp-content/uploads/2022/03/Rapport-ITIE-MALI-2019-version-definitive.pdf>
- ²² « Réflexions sur la guerre au Mali » [Collectif Ni Guerres Ni État de Guerre], collectifantiguerre.org, page 2.
- ²³ Comité de pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Mali – ITIE Mali, p. 69.
- ²⁴ *Ibid.*, p. 74.
- ²⁵ OCDE, *op. cit.*
- ²⁶ African Minerals Development Centre (AMDC), *op. cit.*
- ²⁷ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, p. 23.
- ²⁸ Banque Mondiale, « Dans la dernière classification par revenu de la Banque Mondiale, dix pays progressent et changent de catégorie », 1^{er} juillet 2015 : « Le revenu national brut (RNB) par habitant rend compte du revenu moyen des habitants d'un pays. Il est obtenu en divisant la valeur totale en dollars des revenus annuels des résidents par la population à mi-année. Le RNB mesure la capacité d'un pays à assurer le bien-être de ses habitants. »
- ²⁹ Seydou Keita, *Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali*, MMSD, IIED, 2001.
- ³⁰ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, page 22.
- ³¹ *Ibid.*, page 20.
- ³² *Ibid.*, page 22.
- ³³ PanAfGéo, *La mine artisanale en Afrique de l'Ouest francophone. Guide pratique*, 2019.
- ³⁴ Seydou Keita, *op. cit.*
- ³⁵ *Ibid.*
- ³⁶ Projet de Code minier 2019, Mali. <http://www.droit-afrique.com/uploads/Mali-Projet-Code-2019-minier.pdf>
- ³⁷ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, pages 15 à 17.
- ³⁸ UNICEF, « Children are Everyone's Business: A practical workbook to help companies understand and address their impact on children's rights », UNICEF Workbook, 2012.
- ³⁹ Géraldine André (2014), « Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana », *Autrepart*, 72, 183-199. <https://doi.org/10.3917/autr.072.0183>
- ⁴⁰ Par exemple, un numéro allant de 1 à X pour un ménage comprenant X enfants, classés du plus jeune au plus âgé.
- ⁴¹ En effet, selon les dernières données sociodémographiques de l'INSTAT (RGPH 2009), la population totale des hameaux et villages ciblés pour les enquêtes quantitatives est de 66 041 personnes. Avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 3 %, au moins 1051 enquêtes devaient être réalisées pour que les résultats soient représentatifs des communautés étudiées (arrondi à 1060 enquêtes dans les TDR).
- ⁴² MICS Mali 2015.
- ⁴³ IPEC/BIT, *Enquête nationale sur le travail des enfants*, 2007; OIT, *Étude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, 2009; Étude conjointe OIT, UNICEF, Banque Mondiale (UCW), *Comprendre le travail des enfants au Mali*, 2009; OIT, *Cartographie des interventions en lien avec le travail des enfants et les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement artisanales de minerais*, 2020.
- ⁴⁴ U.S. Department of Labor, « 2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor: Mali », page 4. https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2020/Mali.pdf
- ⁴⁵ Notamment la recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
- ⁴⁶ U.S. Department of Labor, *op. cit.*, page 4.
- ⁴⁷ MICS Mali 2015, page 244.
- ⁴⁸ *Ibid.*, page 245.

- ⁴⁹ Étude qui utilise également des seuils fondés sur l'âge pour l'analyse des activités ménagères : si un enfant de 5 à 14 ans a effectué des tâches ménagères la semaine précédant l'enquête pour une durée supérieure à 28 heures, cela est considéré comme du travail des enfants.
- ⁵⁰ BIT/IPEC, *Enquête nationale sur le travail des enfants au Mali*, 2007, page 66.
- Dans cette étude, les enfants (âgés de 5 à 17 ans) sont considérés comme travailleurs s'ils ont déclaré avoir travaillé pendant une heure au moins au cours de la semaine précédente, qu'ils soient rémunérés ou non. La définition de « travail » couvre également les activités non destinées au marché, telles que les activités ménagères et agricoles réalisées dans le cadre familial.
- ⁵¹ « Réchauffement climatique : quels impacts sur le Mali ? », *notrenation.com*, 27 octobre 2016. <https://notrenation.com/Rechauffement-climatique-Quels-impacts-sur-le-Mali>
- ⁵² U.S. Department of Labor, *op. cit.*, page 4.
- ⁵³ MICS Mali 2015, page 227.
- ⁵⁴ *Ibid.*, page 248.
- ⁵⁵ Focus group avec des jeunes de Kangaba : « *Moi, j'ai abandonné l'école, je faisais l'électricité. On manquait de professeurs et de matériels. C'est pourquoi j'ai redoublé. Finalement, je me suis découragé et j'ai abandonné l'école. Actuellement, je suis conducteur de drague sur les sites d'orpaillage.* »
- ⁵⁶ Entretien avec un membre d'OCB, Fourou, 19 décembre 2021. Dans la zone de Kadiolo, cette OCB possède également un plan stratégique visant à soutenir l'éducation des enfants et l'accès des communautés à des solutions de microfinance, à travers le programme EPC (Épargner Pour le Changement).
- ⁵⁷ Dans la région de Kayes, Barrick Gold a notamment investi dans un centre de formation en agrobusiness, qui a eu un succès limité du fait des contraintes trop importantes que le programme représentait pour les jeunes (six mois de cours prévus en internat). Cet exemple souligne la nécessité d'adapter les programmes de soutien à l'éducation aux besoins et attentes des jeunes, qui sont souvent dans l'obligation de travailler à côté afin de subvenir à leurs besoins.
- À Kéniéba, B2Gold a financé un centre de formation professionnelle, dont la gestion a par la suite été rétrocédée au Conseil de Cercle afin d'impliquer les collectivités locales dans la pérennisation de l'initiative.
- ⁵⁸ Organisation internationale du Travail, « Mining: a hazardous work », *ilo.org*, 23 mars 2015. https://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/areasofwork/hazardous-work/WCMS_356567/lang--en/index.htm
- ⁵⁹ Organisation internationale du Travail, « Recommandation R190 – Recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 », *ilo.org*. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312528,en
- ⁶⁰ Focus group avec des filles de 15 à 20 ans à Diabarou, le 23 décembre 2021.
- ⁶¹ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, page 26.
- ⁶² Focus group avec les femmes de Samale, le 21 décembre 2021.
- ⁶³ Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, *République du Mali : Évaluation initiale de la Convention de Minamata sur le mercure*, juin 2018, page 46. https://www.mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/minamata_initial_assessment/Mali-MIA-2018-FR.pdf
- ⁶⁴ UNICEF, *Child Rights and Mining Toolkit*, page 76. https://www.unicef.ca/sites/default/files/field_files/Child%20Rights%20and%20Mining%20Toolkit.pdf#:~:text=UNICEF%E2%80%99s%20Child%20Rights%20and%20Mining%20Toolkitsupplements%20existing%20guidance%2C,Nations%20Guiding%20Principles%20on%20Business%20and%20Human%20Rights
- ⁶⁵ *Ibid.*, page 78.
- ⁶⁶ MICS Mali 2015, page 106.
- ⁶⁷ Human Rights Watch, *Un mélange toxique : Travail des enfants, mercure et orpaillage au Mali*, 6 décembre 2011.
- ⁶⁸ Focus group avec les jeunes de Sakorola, dans la région de Kayes, 22 décembre 2021.
- ⁶⁹ Myriam Richard, Paleah Moher, Dalal Hamza, (2015), *La santé dans l'orpaillage et l'exploitation minière artisanale : Un manuel pour instructeurs*, Artisanal Gold Council, Victoria, BC, page 3. ISBN : 978-0-9939459-3-9. Disponible en ligne à : www.artisanalgold.org
- ⁷⁰ Human Rights Watch, *op. cit.*
- ⁷¹ UNICEF, *op. cit.*, page 60.
- ⁷² Leah Selim, « Tout comprendre sur la rougeole : le point sur les récentes épidémies », *unicef.org*, 31 mai 2019. <https://www.unicef.org/fr/recits/rougeole-epidemie-vaccins>
- ⁷³ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, page 26.
- ⁷⁴ *Ibid.*, page 23.
- ⁷⁵ Organisation mondiale de la Santé, « Mercure et santé », *who.int*, 31 mars 2017. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mercury-and-health>
- ⁷⁶ Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, *op. cit.*, page 43.
- ⁷⁷ DNACPN, DEEC, FEM, ONU Programme pour l'environnement, AGC, *op. cit.*, page 19.
- ⁷⁸ Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, *op. cit.*, page 55.
- ⁷⁹ *Ibid.*, page 43.
- ⁸⁰ *Ibid.*, page 46.
- ⁸¹ Éléments issus d'entretiens qualitatifs menés avec le chef de village de Sakorola (22 décembre 2021) et le maire de Tabakoto (24 décembre 2021).
- ⁸² UNICEF, *op. cit.*, page 60.
- ⁸³ Outil indispensable au développement de certains insectes : lorsque l'œuf a éclos, il émerge une larve qui ne peut vivre que dans l'eau.
- ⁸⁴ « Mali : Orpaillage à Kokoyo : Le règne de l'alcool, de la drogue et de la prostitution », *maliactu.net*, 26 août 2015. <https://maliactu.net/mali-orpaillage-a-kokoyo-le-regne-de-lalcool-de-la-drogue-et-de-la-prostitution/>
- ⁸⁵ « Mali : Problématique de la consommation de la drogue au Mali : Une jeunesse addictive, un danger public », *maliactu.net*, 9 janvier 2019. <https://maliactu.net/mali-problematique-de-la-consommation-de-la-drogue-au-mali-une-jeunesse-addictive-un-danger-public/>
- ⁸⁶ MICS Mali 2015, page 249.
- ⁸⁷ Entretiens avec (i) le chef du village de Lolè, le 18 décembre 2021, (ii) le maire de Fourou le 18 décembre 2021 et (iii) la brigade de Kangaba le 25 décembre 2021.
- ⁸⁸ Focus group avec les femmes de Salamale, 21 décembre 2021.
- ⁸⁹ Entretiens avec le chef du village de Lolè (18 décembre 2021), le maire de Fourou (18 décembre 2021), la brigade de Kangaba (25 décembre 2021), le tomboloma de Badalabougou (18 décembre 2021), la mairie de Kalana (15 décembre 2021) et la mairie de Soloba (16 décembre 2021).

⁹⁰ Mairie de Kalana (15 décembre 2021) et chef du village de Badalabougou (23 décembre 2021).

⁹¹ UNICEF, *op. cit.*, page 67.

⁹² *Ibid.*, page 68.

⁹³ Focus group avec les femmes de Komana, le 16 décembre 2021, et avec les femmes de Fourou, le 19 décembre. Éléments également issus d'entretiens avec la préfecture de Yanfolila (13 décembre 2021), la mairie de Kalana (15 décembre 2021) et les chefs de village de Sakorola (22 décembre 2021) et de Loïè (18 décembre 2021).

⁹⁴ UNICEF, *op. cit.*, page 68.

⁹⁵ Entretien avec le chef du village de Badalabougou, 23 décembre 2021.

⁹⁶ UNICEF, *op. cit.*, page 32.

⁹⁷ *Ibid.*, page 32.

⁹⁸ UNICEF, « Ce que nous faisons ». <https://www.unicef.org/mali/ce-que-nous-faisons>

⁹⁹ Lors d'un entretien datant du 15 décembre 2021, la mine de Kalana (Endeavour Mining) a indiqué tenir un cadre de concertation mensuel avec toutes les parties prenantes du secteur minier, notamment afin de discuter des projets de développement communautaire financés par la mine.

Les responsables de la mine de Komana (SMK) ont également mentionné l'existence d'un cadre de concertation impliquant différentes parties prenantes, telles que les services régionaux de Sikasso (DRGM), les services au niveau cercle (préfecture) et les trois communes de Yallankoro-Soloba, Diallonfoula et Séré Moussa Ani Samou, ainsi que les sous-traitants de la mine. La mine de Komana a investi 75 millions FCFA en 2021 dans des projets communautaires (construction d'infrastructures, investissements dans des centres de santé, des systèmes d'assainissement, soutien à l'agriculture locale, paiement des salaires d'une vingtaine d'enseignants, soutien à l'activité

agricole des femmes à travers la formation de coopératives). (Entretien avec la mine de Komana, 16 décembre 2021.)

¹⁰⁰ Entretien avec la mine de Kalana, 15 décembre 2021.

La mine de Tabakoto (BCM International) appuie également la mairie dans le cadre d'interventions visant à promouvoir le développement communautaire à travers le financement de programmes d'éducation, de santé, d'hygiène et d'assainissement et des activités génératrices de revenus. (Entretien avec la mairie de Tabakoto, 24 décembre 2021.)

¹⁰¹ Par exemple, dans le cadre du projet « Right to Play », les mairies de Kéniéba, Dialafara, Dabia et Sitakily ont signé une convention pour la protection des enfants (entretien avec la mairie de Tabakoto, 24 décembre 2021).

¹⁰² Les entretiens avec les raffineries Marena Gold (3 mars 2022) et KMR (10 mars 2022) ont révélé que la situation des enfants fait l'objet d'une attention croissante de la part des opérateurs impliqués dans la filière de commercialisation et de raffinage de l'or dans la mesure où le marché mondial exige une traçabilité accrue de l'or.

¹⁰³ Cette volonté de contribuer à la formalisation de l'orpaillage et au développement communautaire a été affirmée par les raffineries Marena Gold et KMR lors des entretiens des 3 et 10 mars 2022.

¹⁰⁴ Notamment la composante B du projet PGSM de la Banque Mondiale qui vise à améliorer l'allocation, la gestion et la transparence en lien avec l'utilisation des ressources financières (dont les revenus extractifs) au niveau des collectivités territoriales.

¹⁰⁵ International Crisis Group, « Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central », Report n° 282, 13 novembre 2019. <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>

¹⁰⁶ C'est-à-dire sans l'un de leurs parents ou de leurs frères et sœurs.



CRÉDITS

Production : Julie Pudlowski Consulting

©UNICEF Mali 2022



unicef 

pour chaque enfant

CONTACTS

UNICEF Mali

Niamakoro, Route de l'Aéroport, BP 96 - Bamako

Republic of Mali

Direct line: + 223 44 97 70 00

Email: bamako@unicef.org

